

ZoNéCo

PROGRAMME D'ÉVALUATION DES RESSOURCES MARINES
DE LA ZONE ÉCONOMIQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Perceptions de l'état de la ressource, du milieu et des mesures de gestion par les pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie : Domaines côtier et lagonaire

• • • • • • • • •

Rapport final

(Document de travail destiné à la Cellule Halieutique)

Commanditaire : IRD

Dans le cadre du programme ZoNéCo

Avril 2001

.....

Perceptions de l'état de la ressource, du milieu et des mesures de gestion par les pêcheurs professionnels de Nouvelle-Calédonie : Domaines côtier et lagonaire

.....

Rapport final

(Document de travail destiné à la Cellule Halieutique)



Commanditaire : IRD

Dans le cadre du programme ZoNéCo

Avril 2001

Sabrina VIRLY Consultant - [BP 12681 Magenta 98802 Nouméa](mailto:BP_12681_Magenta_98802_Noumea)
Tél/fax : 26-91-13 - Mél : virly@noumea.ird.nc - Ridet : 394965 004 - BNP 17939 00005 00013839167 25

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
2. PRESENTATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-CALEDONIE.....	6
2.1. DEFINITION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE.....	6
2.2. DIFFERENTS SECTEURS DE PECHE	6
2.3. EVOLUTION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE ARTISANALE.....	7
2.3.1. <i>Historique</i>	7
2.3.1.1 La flotte, les engins et les espèces capturées	8
2.3.1.2 La structuration du secteur pêche et les politiques de développement.....	9
2.3.2. <i>Place de la pêche lagonaire et côtière dans l'activité halieutique</i>	12
2.3.2.1. Evolution de la collecte des données.....	12
2.3.2.2. Evolution de la production halieutique globale (Source : SMMPM)	13
2.3.2.3 Production détaillée par Province (chiffres de 1999)	17
2.4. REGLEMENTATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE	20
2.4.1. <i>Compétences en matière de réglementation</i>	20
2.4.2. <i>Délibérations particulières relatives à la pêche</i>	21
3. ENQUETE DE PERCEPTION DES PECHEURS PROFESSIONNELS	22
3.1. METHODOLOGIE	22
3.1.1. <i>Mise au point du questionnaire</i>	22
3.1.1.1. Références bibliographiques relatives aux enquêtes sur la pêche.....	22
3.1.1.2. Elaboration du questionnaire.....	23
3.1.2. <i>Administration du questionnaire</i>	25
3.1.2.1. Planning d'administration et contraintes techniques.....	25
3.1.2.2. Briefing préalable des enquêteurs.....	26
3.1.2.3. Administration.....	27
3.1.2.4. Nombre de questionnaires administrés.....	27
3.1.2.5. Problèmes rencontrés au cours de l'administration.....	28
3.1.3. <i>Archivage des données</i>	30
3.1.3.1. Collecte et vérification.....	30
3.1.3.2. Saisie.....	30
3.1.4. <i>Traitement des données</i>	31
3.2. RESULTATS	34
3.2.1. <i>Comparaison de l'échantillon avec la population totale</i>	34
3.2.2. <i>Principales caractéristiques de la pêche professionnelle lagonaire et côtière</i>	35
3.2.2.1 Population et flottille.....	35
3.2.2.2 Circuits de commercialisation.....	50
3.2.2.3. Stratégies des pêcheurs.....	51
3.2.3. <i>Perception des pêcheurs</i>	56
3.2.3.1. Par rapport à la ressource	56
3.2.3.2. Par rapport à la réglementation.....	55
3.2.3.3. Par rapport au rôle des Services des Pêches	59
3.2.4. <i>Attentes des pêcheurs</i>	62
3.2.4.1. En matière de structuration de l'activité.....	62
3.2.4.2. En matière de réglementation	63
3.2.4.3. En matière d'information.....	67
3.2.4.4. En matière de formation	71
3.2.4.5. Diversification.....	73
3.3. DISCUSSION	76
3.3.1. <i>Stratégies de pêche</i>	76
3.3.2. <i>Perceptions des pêcheurs</i>	77
3.3.3. <i>Attentes des pêcheurs</i>	79
CONCLUSION	81
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	83

1. INTRODUCTION

Y Au cours du huitième Comité de Pilotage du programme ZoNéCo qui a eu lieu le 13 octobre 1999 à Nouméa, plusieurs opérations relatives à l'halieutique ont été proposées dans le cadre des actions à mener en 2000.

Parmi celles concernant les ressources vivantes des domaines côtier et lagunaire, une **étude sur les besoins des pêcheurs professionnels** a été retenue.

Plus précisément, il a été proposé d'étudier la perception de la ressource, du milieu et des mesures de gestion par les pêcheurs professionnels, afin :

- d'aider les Services Techniques et les décideurs à appliquer des mesures de gestion et d'encadrement les mieux adaptées aux particularismes et aux desiderata de ces pêcheurs,
- de mieux cerner les actions futures et les produits à fournir dans le cadre du programme ZoNéCo.

Y Une enquête auprès des pêcheurs professionnels lagunaires et côtiers a donc été menée dans les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire des animateurs de pêche des Services Techniques. Cette enquête est complémentaire de celle réalisée sur la pêche vivrière et plaisancière (Virly, 2000).

Y Pour des raisons administratives, une convention a été signée entre le prestataire en charge de l'étude (Sabrina Virly Consultant) et l'Institut de Recherche pour le développement (IRD), partenaire du programme ZoNéCo.

Y En fonction des thèmes que les partenaires du programme souhaitaient voir développés dans l'enquête (cf. fiche de travail « Pêche professionnelle », rapport du 8^{ème} Comité de Pilotage), le cahier des charges a été affiné par l'IRD (Jocelyne Ferraris) et le prestataire en charge de l'étude.

L'étude s'est articulée en 4 phases dont chacune a fait l'objet d'un rapport d'activité :

- 1- Définition des objectifs – Etat des lieux de la pêche professionnelle et des mesures de gestion existantes - Mise au point de la démarche méthodologique (définition des populations cibles, planning d'administration, organisation du calendrier avec les animateurs des pêches, ...).
- 2- Mise au point du questionnaire (les thèmes à aborder dans le questionnaire ont été identifiés en concertation avec les Services des Pêches provinciaux, le SMMPM¹, l'IRD et la CPS, au cours de réunions à planifier).
- 3- Administration des questionnaires effectuée dès la validation du questionnaire. L'administration a été réalisée en grande partie au cours de la période de renouvellement des licences (coordination de la phase d'acquisition des données, briefing des enquêteurs animateurs des pêches, suivi du déroulement).

¹ Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes

4- Archivage, traitements statistiques et géographiques, analyse des données et synthèse des résultats ainsi que discussion et préconisations relatives aux besoins de la pêche professionnelle .

2. PRESENTATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-CALEDONIE

2.1. DEFINITION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

Y La pêche professionnelle est définie par la délibération N° 165 du 30 juillet 1964, comme devant « être le principal moyen d'existence du marin et son occupation essentielle . En principe, la profession doit être exercée hors cas de force majeure, pendant au moins seize jours par mois sans interruption de plus de dix jours ».

Une carte professionnelle est délivrée au marin pêcheur qui réunit les conditions indiquées ci-dessus (article 8 de la délibération N° 165 du 30 juillet 1964).

L'article 8 de la délibération N° 1039 du 30 juillet 1964 est remplacé par l'article 1 de la délibération 168 du 15 mars 1979, relatif à la licence de pêche :

- « Après enquête du Service de la Marine Marchande, une licence de pêche professionnelle est délivrée au marin pêcheur qui réunit les conditions indiquées aux articles précédents. Cette licence est valable pour l'année civile en cours et assujettie au paiement d'une taxe fixée à 3000 Fcfp par an ou 250 Fcfp par mois pour les demandes intervenant au cours de l'année, tout mois commencé comptant pour un mois entier. Le renouvellement de la licence sera effectué entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars de chaque année sur demande de l'intéressé. A cette occasion, il pourra être exigé du demandeur de justifier qu'il a exercé une réelle activité professionnelle durant l'année précédente.
- La licence de pêche devra comporter la signature du détenteur par laquelle il s'engagera :
 - A n'embarquer que les personnes inscrites au rôle d'équipage qui ne devront être ni patentées, ni salariées auprès d'un autre employeur,
 - A respecter les règlements de la pêche professionnelle. »

La demande de renouvellement de l'autorisation de pêche professionnelle s'accompagne d'une déclaration annuelle de production qui sert de base à l'établissement de l'ensemble des statistiques.

Y La pêche professionnelle telle qu'elle est définie ci dessus, autorise la commercialisation des produits, ce qui la différencie de la pêche plaisancière.

2.2. DIFFERENTS SECTEURS DE PECHE

En Nouvelle-Calédonie, on peut distinguer trois zones de pêche (lagon, pente externe, haute mer) qui conditionnent trois grands types de pêche :

- la pêche lagonaire
- la pêche côtière
- la pêche hauturière

Pêche lagonaire

Elle est réalisée à l'intérieur du lagon, barrière incluse ; la superficie de la strate 0-100 m étant de 37 471 km².

Elle se pratique au moyen de filets maillants, de lignes de traîne et de palangrottes à partir d'embarcations de moins de 10 m. Les sorties durent généralement la journée. Une partie des produits de la pêche lagonaire est destinée à l'autoconsommation. L'autre partie est distribuée sur le marché local et les espèces cibles à haute valeur commerciale telles que le trocas ou les bêtes de mer sont en majeure partie exportées.

Pêche côtière

Cette pêche artisanale est réalisée à l'extérieur du lagon ; la superficie de la strate 100-500 m étant de 25 478 km².

Elle se pratique à partir de navires polyvalents de 9 à 12 m, d'une jauge brute moyenne de 20 tonneaux. Elle englobe :

- la pêche profonde sur les pentes récifales externes au moyen d'engins divers comme la palangre de fond, le moulinet et le casier,
- la petite pêche pélagique dans les eaux territoriales (pêche à la canne avec leurre en nacre, pêche à la traîne notamment autour des Dispositifs de Concentration de Poissons).

Les sorties sont en moyenne limitées à la semaine. Ce type de pêche permet la capture de poissons commercialisés exclusivement en frais sur le marché local.

Pêche hauturière

En Nouvelle-Calédonie, elle correspond à la pêche palangrière des thonidés et espèces associées à partir de palangriers opérant essentiellement à l'intérieur de la zone économique (Virly, 1996).

Il n'existe à l'heure actuelle aucune pêche profonde industrielle. Les seules activités de pêche profonde en Nouvelle-Calédonie (de 1988 à 1991) furent la pêcherie de *Beryx* à la palangre de fond entre 500 et 800 m sur les monts sous-marins de la Ride de Norfolk et de la terminaison sud de la Ride des Loyauté.

Dans le cadre de la présente enquête, on s'est exclusivement intéressé à la pêche professionnelle artisanale en milieu côtier et lagonaire.

2.3. EVOLUTION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE ARTISANALE

2.3.1. Historique

Depuis les années 1950, la pêche professionnelle dans le lagon n'a donné lieu qu'à peu d'études. Outre les statistiques de pêche issues du STMMPM et des Services des Pêches des trois Provinces, sont disponibles quelques documents qui retracent les caractéristiques de la pêche professionnelle artisanale calédonienne (Legand, 1950 et 1952 ; Devambe, 1960 ; Loubens, 1975a, 1975b et 1978 ; Cecil, 1976 et 1977 ;

Marcille, 1980 ; Leblic, 1999)². Le rapide historique qui suit est essentiellement basé sur les références pré-citées, accompagnées de communications personnelles des Services des Pêches provinciaux ainsi que du SMMPM.

2.3.1.1 La flotte, les engins et les espèces capturées

Etat des industries de la pêche au début des années 1960 :

Une soixantaine de pêcheurs professionnels alimentaient le marché, notamment de poissons vivants pêchés principalement à la ligne à main, engin le plus répandu par l'ensemble des méthodes de pêche déployées (pêche à la traîne, à la senne et au filet barrage ; les éperviers et filets maillants étant peu utilisés pour la pêche professionnelle).

A l'époque, le bateau type utilisé était un côtre de 10 tonneaux en bois de fabrication locale, équipé généralement d'un moteur à essence avec un vivier et certains de cales réfrigérées. Les installations réservées à la flottille de pêche étaient quasiment inexistantes. Par ailleurs les moyens de conservation et de commercialisation étaient de qualité variable (marché, 2 poissonneries, quelques épiceries).

Bien que relativement rudimentaire à cette époque, on peut toutefois noter que l'industrie de la pêche a de plus en plus cherché à se structurer, avec le groupement de pêcheurs professionnels en coopérative, la création d'une chaîne de froid et l'établissement de statistiques mensuelles par l'Administrateur de l'Inscription maritime. D'autres changements ont par la suite été préconisés, notamment en matière d'infrastructures portuaires, de modernisation du marché, de développement d'industries de transformation, d'abandon du marché au poisson vivant, d'introduction de nouvelles techniques de pêche, d'augmentation de la jauge des bateaux et d'extension de zones de pêche.

Etat des lieux de la pêche professionnelle à la fin des années 1970 :

La flotte professionnelle a augmenté, atteignant 150 unités de petite taille (48,6% de moins de 2 tonneaux) dont une centaine sur Nouméa, alors que les bateaux de plaisance étaient au nombre de 5500. Les types de bateaux et les engins de pêche se sont légèrement diversifiés en quelques années : côtres, vedettes, pétrolettes, pinasses (atteignant 5 à 10 m et de puissance variable), canots et plates (de taille plus réduite et équipés de hors-bord de 50CV). Les méthodes de pêche pratiquées à cette époque étaient les suivantes :

- Pêche à la ligne de fond (pêche au mouillage : 1 hameçon ; pêche à la dérive : 1 à 2 hameçons) ciblant loche, saumonée, rouget de nuit, bossu, bec, gueule rouge ;
- Pêche au filet tournant (400 à 500 m de long et 5 à 7 de haut). Deux variantes en fonction de la cible (maquereau ou mullet) ;
- Pêche au filet barrage (pose à marée haute dans une zone peu profonde ; le poisson est retenu par le filet à marée descendante. Près du littoral, on capturait des mullet, brême, picot, baleinier et blancs ; sur les plateaux coralliens, on prenait des dawa, wiwa, perroquet) ;
- Pêche au filet maillant, dormant ou dérivant (souvent appelées senne) ;
- Pêche à la traîne (pêche d'appoint où l'on place 1 ou 2 lignes au cours des déplacements ; cette pêche peut devenir principale à l'époque des grands rassemblements de tazars) ;

² Cette liste de références bibliographiques ne saurait être exhaustive.

- Pêche à pied (parfois avec utilisation de harpons, éperviers ou épuisette).

Les entreprises de pêche sont restées très petites et les regroupements en coopératives restreints puisqu'ils ne concernaient que 35 pêcheurs en 1975. Par ailleurs, les points de vente étaient nombreux et dispersés, à l'exception des 3 principaux centres de commercialisation qui étaient :

- Le marché de Nouméa, où les mulets (20%) étaient presque aussi importants que les bossu-bec *Lethrinus* (20% à 30%). Les dix premières espèces constituaient plus de 60% des apports annuels.
- La Coopérative de pêcheurs : prépondérance des loches, becs et bossus (genres *Epinephelus*, *Plectropomus*, *Gymnocranius*, *Lethrinus* (36,7%), *Lutjanus*).
- Le Groupement des pêcheurs (zone d'action restreinte à la partie sud-ouest du lagon) : prépondérance des 5 genres précédemment cités (86%) dont surtout *Lethrinus* (50%)

Il n'existait plus que 7 à 8 pêcheurs pratiquant la pêche de poissons vivants.

Les rendements observés sur une trentaine de bateaux de pêche professionnelle ont permis d'estimer la production des 150 bateaux à 1000 tonnes / an. S'agissant de la production de la pêche plaisancière, on l'estimait à 4000 tonnes / an, soit 4 fois plus.

Les rendements moyens par bateau ont globalement diminué entre 1960 et 1978, passant de 200 kg / jour à 78 kg / jour.

2.3.1.2 La structuration du secteur pêche et les politiques de développement

Début de structuration du secteur

Y La première coopérative de pêche a vu le jour en 1960, suite à une lettre du syndicat des pêcheurs destinée au gouverneur du Territoire, exprimant le mécontentement des pêcheurs professionnels envers les activités des plaisanciers et des étrangers armés à la pêche sur le Territoire. « *Plus visible qu'un syndicat* », une coopérative offrait l'occasion d'acquérir un local et de l'équipement en commun.

Dès la deuxième année de fonctionnement, 22 membres sur 70 furent exclus essentiellement du fait de divergences d'opinion sur la politique de livraison et de vente de poissons. A la fin de 1974, la coopérative comptait 17 membres. (9 propriétaires de bateaux, deux propriétaires usagés, 5 membres marins et 1 fournisseur de poissons pêchés par des non-coopérants).

Elle s'équipa progressivement d'infrastructures portuaires jusqu'en 1973 (un quai pour accostage, deux locaux frigorifiques de 50 m³, un magasin à Moselle et un troisième local à Numbo).

Y Un groupement d'intérêt économique fut créé en mai 1972 à l'initiative de l'Administration du Port Autonome de Nouméa qui convoqua tous les pêcheurs intéressés par la formation d'un nouveau groupe. En fait, ce furent les anciens membres de la Coopérative qui se réunirent pour former cette nouvelle association, constituée à l'origine de 17 membres.

Ce groupement a permis le développement de nouvelles infrastructures : un quai, un accès au gazoil, deux chambres froides de 35 m³ chacune, un hangar abritant un vivier et tout le matériel nécessaire au transport et au nettoyage du poisson.

Le groupement arrêta de fonctionner en 1997, suite à des mésententes entre membres (ils étaient alors une dizaine), et des problèmes de coûts liés notamment à des prix trop élevés de rachat des produits (source : Province Sud).

Politiques de développement

Elles ont appuyé le développement de la pêche de deux façons complémentaires :

- mise en place d'organismes chargés de promouvoir les activités économiques en brousse par des actions spécifiques et des subventions,
- mobilisation et regroupement des pêcheurs par le biais de groupements et de coopératives (suite aux premières initiatives des années 1960).

· *De 1975 à 1989, 4 structures successives ont pris en charge le développement :*

- FADIL (fond d'aide au développement de l'intérieur et des îles) : créée en 1976, cette structure était destinée à favoriser l'apparition de nouvelles formes de production par l'attribution de primes d'équipement et de bonification d'intérêt. L'opération « bateaux du FADIL » n'a pas eu le succès escompté.
- ODIL (office de développement de l'intérieur et des îles) : En 1982, l'ODIL vient remplacer le FADIL. Outre les missions identiques à celles du FADIL, cet office promouvait la mise en place de réseaux d'animateurs chargés d'aider à la préparation des projets en d'en assurer le suivi. Fin 1984, 125 bateaux acquis par le FADIL et l'ODIL, représentaient 46,5% de la flotte professionnelle. En réalité, seuls 39 bateaux appartenaient à des pêcheurs licenciés, les autres étant coulés, abandonnés ou non enregistrés au Service des Pêches. De plus, l'augmentation de la production n'a pas été suivie d'un développement de structure d'écoulement de cette production.
- ORD (offices de développement régionaux) : Fin 1985, l'ODIL est remplacé par les ODR en charge de la formation, l'animation et l'étude des projets, perdant cependant leur compétence financière.
- ADRAF (agence de développement rural et d'aménagement foncier).

Parallèlement à ces structures de développement, les pouvoirs publics ont continué à favoriser la création de coopératives et de GIE. A partir de la provincialisation, est venue s'ajouter l'action des Provinces par le biais de leur direction de développement.

· *Le mouvement coopératif*

A partir de 1975, plusieurs groupements coopératifs ont vu le jour à la suite des incitations du FADIL et de l'ODIL. A partir de 1982, les groupements se multiplièrent. De 1975 à 1989, 36 coopératives et groupements de pêcheurs ont été créés sur le Territoire.

Certains ont cumulé plusieurs activités, dont la pêche qui ne représentait pas toujours l'activité principale. Après une durée d'activité soutenue plus ou moins variable, certains problèmes sont apparus souvent dus à une mauvaise gestion ou des conflits de tous ordres (Source : Province Nord, Province Sud).

Parmi ces groupements de producteurs et autres types d'association (source : Province Ile, Province Nord, Province Sud, SMMPM), on peut citer :

- **PROVINCE SUD**

- Groupement de Goro (constitution en 1982 ; démarrage en octobre 1983 ; fin en 1986) : 21 pêcheurs.
 - Groupement des pêcheurs de Kunié (constitution en 1982 ; démarrage en 1985) : 20 pêcheurs, 10 navires ; Ce groupement a perdu son plus gros clients, le CHT.
 - GIE de Ouara à l'île Ouen (constitution en août 1983 ; arrêt de l'activité vers 1990) : 14 pêcheurs, 10 navires, 1 navire de transport.
 - GIE des pêcheurs de Nouméa (cf infra : création en 1972 ; arrêt en 1997).
 - Syndicat des pêcheurs côtiers (existe encore de nos jours).
- **PROVINCE NORD** (Remarque : Sont indiquées en italique les entreprises de pêche plutôt que de réelles organisations de producteurs)
- Coopérative des pêcheurs d'Arama (démarrage en 1978 ; redémarrage en 1982) : 25 pêcheurs, 9 navires ; au départ, activité de récolte de bûches puis diversification (poisson, crabe, langouste). N'existe plus.
 - GIE de Gaou (démarrage en 1982 ; activité encore soutenue) : 20 pêcheurs, 15 navires de Oundjo et Gatope.
 - Coopérative de Belemas (démarrage en 1982) : 21 pêcheurs, 10 navires au Bélep, dont la spécificité est le tazar. Recherche de diversification. N'existe plus.
 - Coopérative de Wawaich à Poum - Tiabet (création en octobre 1983) : 30 pêcheurs, 19 navires, activité peu soutenue. N'existe plus.
 - Association Shaxhabing, Ilot Tanlo à Poum (création en 1999) ; pluriactivités.
 - *COOPETI, coopérative des pêcheurs de Tibarama (constitution en 1984 ; démarrage en juin 1985) ; 15 pêcheurs, 1 navire ; activité irrégulière. N'existe plus.*
 - *GIE de Pambou à Poindimié (1984). N'existe plus.*
 - *GIE Wabwana à Pouebo (trocas).*
 - *GIE Yaph à Pouebo. N'existe plus.*
 - *GIE Mahalise à Pouebo. N'existe plus.*
 - *GIE des pêcheurs de Balade à Pouebo.*
 - *GIE des pêcheurs de Mou à Ponérihouen (1985 ; activité encore soutenue).*
 - *GIE Embouchure à Ponérihouen (constitution en novembre 1987) ; 18 pêcheurs. N'existe plus.*
 - *Groupement clanique de Monéo à Ponérihouen (1983). N'existe plus.*
 - *Coopérative de Koe à Touho (constitution en 1987) ; 20 pêcheurs. N'existe plus.*
 - *Coopérative de Teganpaïk à Touho (1989). N'existe plus.*
 - Coopérative de Touho (1987). N'existe plus.
 - Association des pêcheurs de Touho.
 - GIE Tenda-Trocas à Canala (1988), spécialisé dans la commercialisation. N'existe plus.
 - *GIE de pêche Xuruchaa à Canala (1988). N'existe plus.*
 - Coopérative de Hienghène (constitution en juin 1982). N'existe plus.
 - Syndicat des pêcheurs du Nord à Poya.
 - Groupement des pêcheurs du Nord à Ouégoa.
- **PROVINCE ILE**
- GIE de Roh (création en août 1984) : 16 membres, 1 bateau.

- Association des Comités d'habitat pour le développement du district de Gaitcha (création en 1983 ; démarrage de l'activité de pêche en 1987) : 16 pêcheurs, 1 bateau.
- Syndicat des pêcheurs d'Ouvéa (création en 1992).
- Association Zoulou pêche.
- GIE Satahi : 1 bateau licencié
- GIE Sasafe (création en 1995-1996).
- SARL Melitin Gossanah, qui est en fait le groupement du GDPL Mele Hnyei et de la SOPARIL : 1 bateau licencié, plusieurs personnes.

En 1990, une quinzaine d'organisation de producteurs était toujours en activité. Quelques groupements et coopératives persistent de nos jours mais nombreux sont les pêcheurs qui travaillent encore de façon indépendante. Au sein de certains groupements encore en activité, une part des pêcheurs ne dispose pas de la licence de pêche professionnelle. Ce cas est assez fréquent en Province Nord et à la Province des Iles.

Les principaux problèmes rencontrés notamment au sein des groupements coopératifs qui se sont arrêtés, ont été de toutes sortes : mésententes et conflits, internes ou externes, difficultés techniques et financières, découragement et désertion de certains membres, etc.

Il semble qu'un suivi constant soit nécessaire tant sur le plan de l'assistance technique que sur celui de l'animation et de l'encadrement pour s'assurer de la réussite d'un tel groupement, ce qui n'a pas toujours été le cas (Leblic, 1999).

Un autre système associatif a vu le jour, dans les communes de Yaté et de Thio dans le but de remédier en partie aux problèmes rencontrés précédemment. Il est différent des précédents dans le sens où il a été initié par la Province Sud qui joue alors un rôle actif. Le but est de favoriser le développement économique des deux communes par l'intermédiaire d'une aide financière au démarrage et une aide à l'organisation du secteur.

Il s'agit respectivement de l'ADEVY (Association de Développement de Yaté ; création en 1991) et de l'OGAF Thio s'appuyant sur l'existence de l'association Mara Jati (Opération groupée d'Aménagement Foncier ; création en 1997). Ces structures sont animées par les services techniques de la Province Sud. Ainsi, l'instruction de dossiers d'aides présentés par les deux Associations est assurée par ces mêmes services techniques compétents en la matière.

2.3.2. Place de la pêche lagunaire et côtière dans l'activité halieutique

2.3.2.1. Evolution de la collecte des données

Y Jusqu'en 1981, la production de la pêche professionnelle côtière et lagunaire était estimée à partir de données recueillies auprès des principaux points de vente de Nouméa. Ces valeurs sont peu représentatives de l'activité du secteur car parfois sous-estimées.

Y Depuis 1981, l'encadrement sur le terrain de cette activité a permis d'améliorer la validité des informations fournies par les pêcheurs. Elles sont cependant restées encore approximatives jusqu'à la fin des années 1980, du fait de l'absence de déclaration de production de la part certains pêcheurs pourtant professionnels. Ces derniers ne commercialisant qu'une faible part de leur produits de la pêche (activité à finalité plutôt vivrière) ne prenaient pas la peine de déclarer leur production. Par ailleurs, certains pêcheurs tardent à renouveler leur licence de pêche et donc à fournir leurs données de production de l'année, ce qui entraîne une sous-estimation de la production totale dans les statistiques publiées en début d'année suivante.

Y A partir de 1990, l'encadrement des activités de pêche qui fut assuré par le Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes est devenu de compétence des Provinces.

Y Depuis 1991, les Services des Pêches provinciaux se sont dotés d'un nouveau système de collecte et de traitement des statistiques du secteur de la pêche artisanale basés sur l'utilisation par les pêcheurs de carnets de pêche par campagne ou par mois.

2.3.2.2. Evolution de la production halieutique globale (Source : SMMPM)

Y La production halieutique issue de la pêche professionnelle lagonaire atteint en moyenne 2000 tonnes par an depuis 1987, année à partir de laquelle les statistiques de pêche disponibles au SMMPM étaient plus détaillées (La pêche professionnelle était distincte de la pêche plaisancière et vivrière). Elle a globalement diminué à partir de 1987, passant de 2400 tonnes à la moitié en 1999 (Figure 1).

La pêche côtière représente quant à elle une production bien plus faible puisqu'elle ne dépasse guère 100 tonnes annuellement, avec une moyenne de 60 tonnes. Elle montre une tendance générale à l'augmentation, avec un pic marqué en 1992 – 1993 atteignant 113 tonnes.

Y La flottille a globalement augmenté depuis 1976, l'augmentation du nombre de bateaux côtiers étant plus linéaire que celle des bateaux lagonaires (Figure 2). Il est à noter qu'un certain nombre de bateaux côtiers sont en fait des navires polyvalents utilisés à la fois pour la pêche lagonaire et la pêche côtière.

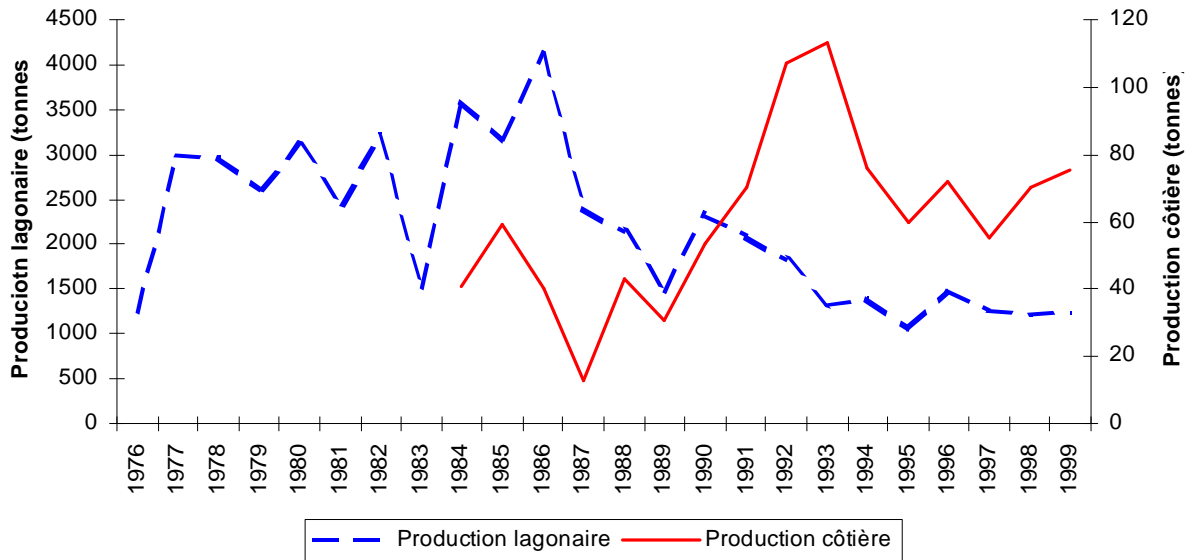


Figure 1 : Evolution de la production issue de la pêche professionnelle lagonaire et côtière entre 1976 et 1999 (Source : SMMPM).

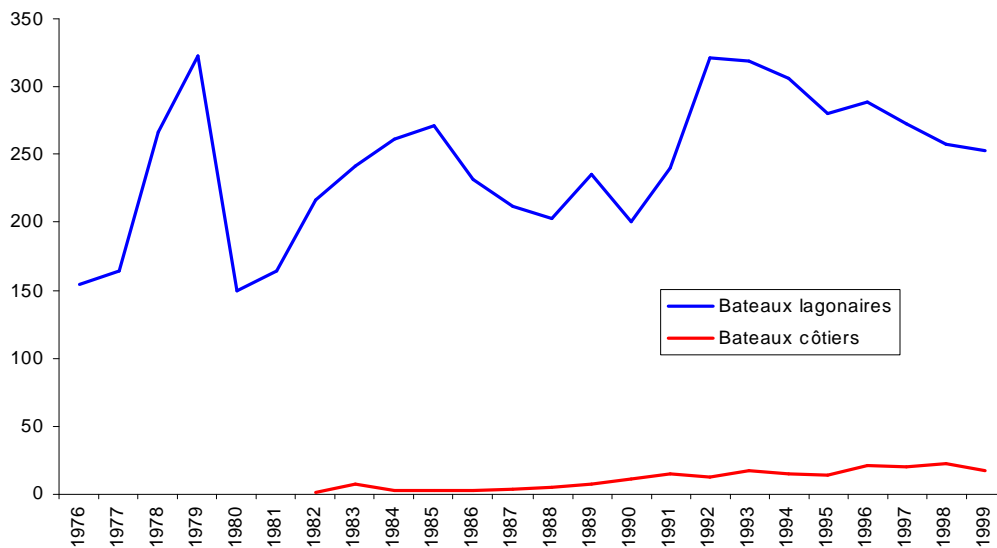


Figure 2 : Evolution du nombre de bateaux côtiers et lagonaire entre 1976 et 1999 (Source : SMMPM).

Y La part de la pêche professionnelle lagonaire et côtière dans la production halieutique totale a globalement diminué depuis 1976 (Figure 3 et Tableau 1), du fait probablement :

- qu'avant 1987, les valeurs de la production de la pêche vivrière et plaisancière ainsi que celle relative aux produits non destinés à la consommation (coraux et coquilles de trocas) n'étaient pas disponibles. Pour la période 1976 à 1986, la part de la pêche vivrière et plaisancière n'était pas détaillée et donc était probablement incluse dans la production lagonaire totale.
- d'une augmentation de l'estimation de la pêche vivrière et plaisancière (passant de 2000 tonnes en 1987 à 3500 tonnes en 1999)

- d'une augmentation de la part de l'aquaculture dans la production halieutique totale.

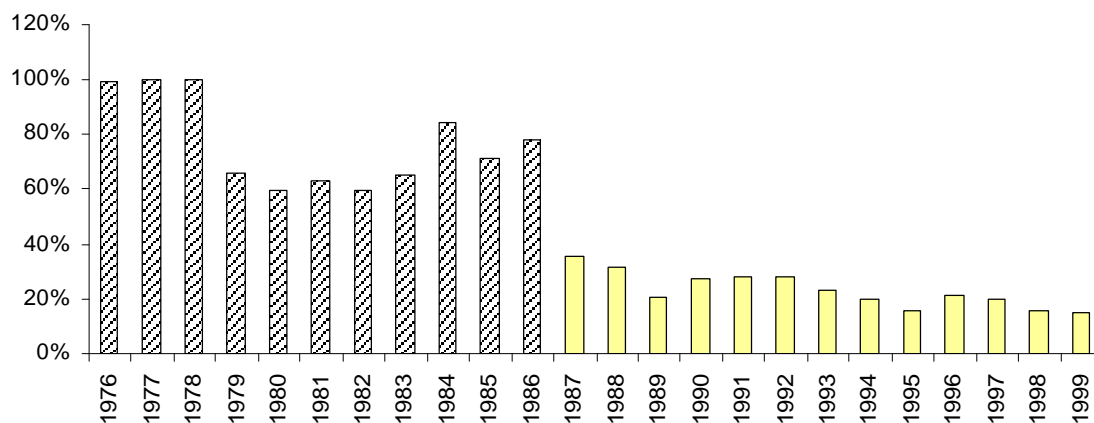


Figure 3 : Evolution de la part de la production de la pêche professionnelle lagunaire et côtière dans la production halieutique totale entre 1976 et 1999 (Source : SMMPM).

Tableau 1 : Evolution de la production halieutique de Nouvelle-Calédonie entre 1976 et 1999 (Source : SMMPM)

Année	BATEAUX			PRODUCTION HALIEUTIQUE (en tonnes)									Part de la pêche professionnelle (Lagon + Côtier)
	Bateaux (lagon)	Bateaux (côtier)	Bateaux (Lagon + Côtier)	Production (Lagon)	Production (Côtier)	Production (Hauturier)	Production (Lagon + Côtier)	Production (Lagon + Côtier + Hauturier)	Pêche vivrière et plaisance	Produits non destinés à la conso	Aquac.	Production étrangère	
1976	154		154	1230			1230	1230	Non estimée	Non estimée	4		99,7%
1977	165		165	2996			2996	2996			3		99,9%
1978	267		267	2964			2964	2964			3		99,9%
1979	323		323	2625			2625	2625			2	1371	65,7%
1980	150		150	3099			3099	3099			0	2115	59,4%
1981	165		165	2446		210	2446	2656			2	1223	63,0%
1982	217	1	218	3195		885	3195	4080			7	1262	59,7%
1983	242	8	250	1498		466	1498	1964			19	305	65,5%
1984	261	3	264	3591	41	293	3632	3925			51	332	84,3%
1985	271	3	274	3153	59	463	3212	3675			95	729	71,4%
1986	232	3	235	4124	40	598	4164	4762			65	523	77,8%
1987	212	4	216	2411	12,9	1351,2	2423,9	3775,1			2000	475	88,2
1988	203	5	208	2129	43,2	1296,9	2172,2	3469,1	2000	456	232,7	715	31,6%
1989	236	7	243	1495	30,5	1503	1525,5	3028,5	2000	264	292,5	1918,5	20,3%
1990	200	11	211	2315	53,8	1909	2368,8	4277,8	2000	179,2	489,8	1617,1	27,7%
1991	240	15	255	2089,8	70,1	2100,6	2159,9	4260,5	2000	135,6	643,8	577,1	28,4%
1992	321	13	334	1827,9	106,9	1232	1934,8	3166,8	2500	185,5	781,5	238,1	28,2%
1993	319	17	336	1311,7	113,2	1363,9	1424,9	2788,8	2500	222,5	647	0	23,1%
1994	307	15	322	1408,4	76,1	1600	1484,5	3084,5	2500	273,7	691,4	974,7	19,7%
1995	280	14	294	1062,5	59,6	1420	1122,1	2542,1	2500	250	880,2	881,3	15,9%
1996	289	21	310	1488,3	71,9	1353	1560,2	2913,2	3000	197,4	935,8	278	21,3%
1997	273	20	293	1253,8	55,3	1056,7	1309,1	2365,8	3000	124,7	1106,6	34	19,7%
1998	258	22	280	1221,3	70,6	1747,9	1291,9	3039,8	3500	151,3	1569,2	0	15,6%
1999	253	18	271	1234,3	75,4	1744	1309,7	3053,7	3500	98,1	1935,9	0	15,3%

Y En 1997, la pêche professionnelle côtière et lagonaire a représenté en terme de production, près de 20% de l'activité halieutique totale de Nouvelle-Calédonie en 1997 (Figure 4).

Avec une production de 1308 tonnes en 1997, la pêche professionnelle côtière et lagonaire représente près de la moitié de la part de la pêche vivrière et plaisancière estimée à 3000 tonnes.

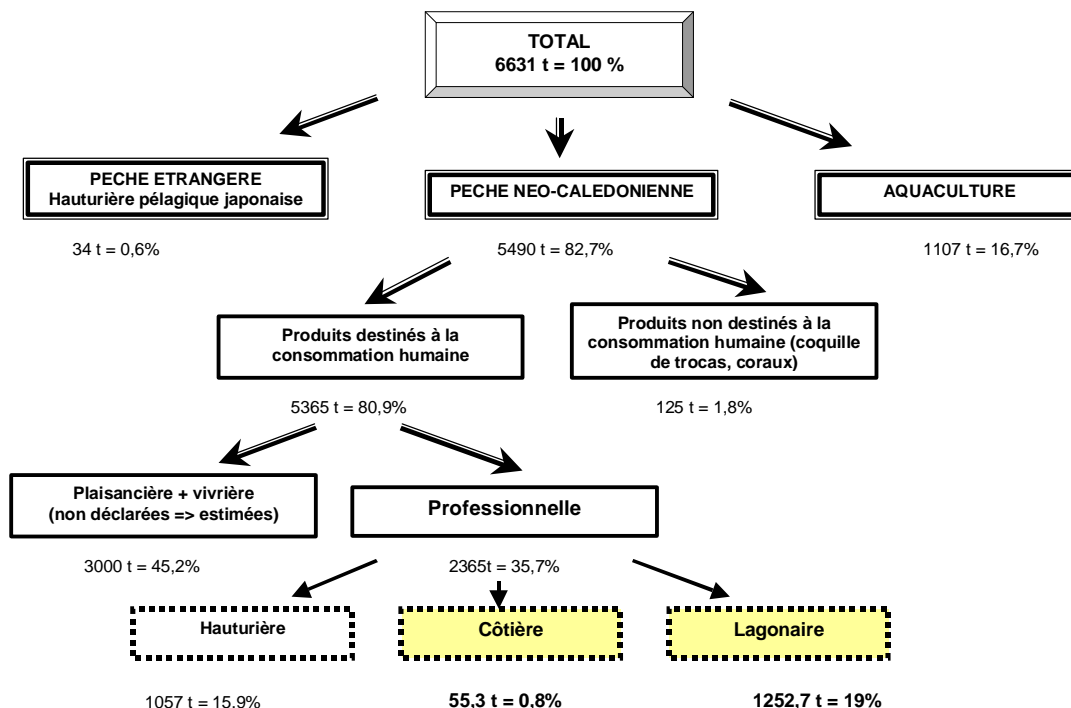


Figure 4 : Part de la pêche professionnelle côtière et lagonaire dans la production halieutique totale de Nouvelle-Calédonie en 1997 (Source : SMMPPM).

2.3.2.3 Production détaillée par Province (chiffres de 1999)

Les données les plus récentes disponibles datent de 1999. Il s'agit d'informations sur les flottilles de pêche et de données de captures issues des cahiers de pêche remplis par les professionnels et récupérés par les Services des Pêches de chacune des trois Provinces.

Province Sud (1999) :

164 licences ont été délivrées, dont 86 correspondant aux pêcheurs qui ont fourni leurs données de production. 16 licences ont été octroyées à des femmes et 147 à des hommes. Parmi l'ensemble des licenciés, les européens étaient les plus nombreux (Tableau 2). On note une majorité de navires compris entre 4 et 7 m (Tableau 3).

Tableau 2 : Nombre de licenciés en pêche lagonaire et côtière par communauté d'appartenance (1999) en Province Sud.

Européen	67,5%	110
Polynésien et Wallisien	22%	36
Mélanésien	10,5%	17

Tableau 3 : Nombre de bateaux licenciés en pêche lagonaire et côtière par catégorie de taille (1999) en Province Sud.

Inférieur à 4 m	18,4%	30
Entre 4 et 7 m	51,5%	84
Entre 7 et 10 m	22,7%	37
Supérieur à 10 m	7,4%	12

Le nombre total de marins s'est élevé à 323. Les licences ont été réparties comme suit :

- 4 armements aux vivaneaux (activité principale) + espèces lagonaire,
- 5 armements espèces lagonaire (activité principale) + vivaneaux,
- 155 ne pratiquant que la pêche lagonaire.

Les principales espèces capturées ont été les suivantes :

1. Maquereau 158 tonnes
2. Picots 41 t
3. Becs de cane 33 t
4. Bossus 24 t
5. Perroquets 19 t
6. Coquilles de trocas 20 t
7. Holothuries 18 t
8. Crabes 17 t
9. Dawas 16 t
10. Mulets 14 t

Province Nord (1999) :

114 bateaux possédaient une licence professionnelle, correspondant à 108 pêcheurs distincts (certains pêcheurs ont plusieurs bateaux). Cette flottille a employé 227 marins. 88% des patrons-pêcheurs étaient des hommes. Parmi l'ensemble des licenciés, les mélanésiens étaient les plus nombreux (Tableau 4). Comme en Province Sud, on note une majorité de navires compris entre 4 et 7 m (Tableau 5).

Tableau 4 : Nombre de licenciés en pêche lagonaire et côtière par communauté d'appartenance (1999) en Province Nord.

Européen	38%	41
Polynésien et Wallisien	8,4%	9
Mélanésien	50%	54
Autres	3,6%	4

Tableau 5 : Nombre de bateaux licenciés en pêche lagonaire et côtière par catégorie de taille (1999) en Province Nord.

Inférieur à 4 m	9,6%	11
Entre 4 et 7 m	77,2%	88
Entre 7 et 10 m	11,4%	13
Supérieur à 10 m	1,8%	2

Les principales espèces capturées sont les suivantes :

1. Holothuries 223 tonnes
2. Coquilles de troca 63 t
3. Mulets 48 t
4. Carangues et tazars 43 t
5. Crabes 35 t
6. Becs de cane 21 t
7. Perroquets 18 t
8. Dawas 18 t
9. Divers lagonaire 15 t
10. Loches 14 t

Province des Iles (1999) : 15 licences

Les données de production ne sont pas disponibles étant donné que le système de collecte d'information est en cours de mise en place.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, 293 bateaux armés à la pêche artisanale lagonaire et côtière étaient licenciés en 1999.

2.4. REGLEMENTATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

2.4.1. Compétences en matière de réglementation

Pour l'essentiel, le droit de la pêche professionnelle est issu de trois délibérations :

- délibération n°244 du 2 juillet 1981 pour les navires immatriculés en Nouvelle-Calédonie,

L'immatriculation d'un navire en Nouvelle-Calédonie est constatée par la délivrance « d'un rôle d'équipage à la pêche et d'une autorisation de pêche professionnelle » (art. 3, délibération 244). Ce rôle peut être simplifié pour des navires de moins de 25 tonneaux exerçant à l'intérieur des eaux territoriales.

Des sanctions peuvent être prévues « en cas d'activité professionnelle insuffisante, d'observation des obligations imposées par la délibération n°244, d'infractions graves ou répétées à la réglementation en vigueur en matière de pêche maritime, de sauvegarde de la vie humaine en mer, de conservation et d'hygiène ainsi que, le cas échéant de communication des produits de la pêche ».

- délibération n°87 du 25 juillet 1991 pour les navires battant pavillon français,
- arrêté n°600 du 17 avril 1990 pour exercice en zone économique.

La délibération 244 du 2 juillet 1981 avait été adoptée conformément aux dispositions de la loi n°78-1222 du 27 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances.

A cette époque il était admis par les autorités administratives que l'assemblée territoriale avait conservé en matière de réglementations des pêches maritimes les compétences qui lui avaient été dévolues par la loi-cadre du 23 juin 1956 et le décret d'application n°57-811 du 22 juillet 1957. Ce décret limitait le soin de réglementer la pêche aux eaux territoriales définies jusqu'à 3 milles des côtes.

Par la loi du 24 décembre 1971, la limite des eaux territoriales étaient portées à 12 milles (à partir des grands récifs). Cette loi, applicable à partir du 14 janvier 1972, avait considérablement élargi les compétences de l'assemblée territoriale en matière de réglementation de la pêche maritime.

En 1978, la zone économique est créée suite au décret du 3 janvier 1978.

Suite à la mise en place de la loi référendaire du 9 novembre 1988, la réglementation de la pêche côtière (sur le rivage, dans le lagon, sur les récifs et dans les eaux territoriales) est passée de compétence des Provinces.

En 1995, la loi organique n°95-173 du 20 février 1995 a modifié la loi référendaire, supprimant toute compétence du Territoire en matière de réserve et de pêche.

La loi organique du 19 mars 1999 a conservé pour l'essentiel le schéma de répartition des compétences de la loi référendaire du 8 novembre 1988 et de la loi organique du 20 février 1995. Toutefois, les Provinces ont acquis des compétences nouvelles qui vont conforter celles qu'elles détenaient déjà. Elles « réglementent et exercent les droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources

naturelles, biologiques et non biologiques des eaux intérieures, dont celles des rades et lagons, de leur sol et de leur sous-sol, et du sol, du sous-sol et des eaux surjacentes de la mer territoriale ».

Le domaine public maritime a été transféré aux Provinces à partir du 1^{er} janvier 2000.

La Nouvelle-Calédonie exerce et réglemente des droits analogues sur la zone économique, d'après la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999.

2.4.2. Délibérations particulières relatives à la pêche

Les dispositions actuellement applicables en matière de pêche (conditions d'armement et engins de pêche à bord des navires) sont issues d'une délibération de l'assemblée territoriale n°245 en date du 2 juillet 1981, JONC du 3/08/81.

L'article 4 de la délibération n°245 révisée à plusieurs reprises, concerne plus particulièrement les caractéristiques des filets et engins utilisés, la détention de ce matériel à bord des navires et la nature des espèces capturées ainsi que leurs tailles minimales de capture.

Le délibération n°245 n'est pas le seul texte applicable en la matière. Des réglementations particulières à certaines espèces ont été adoptées au fil des ans pour éliminer les modes de pêche nuisibles ou pour permettre une reconstitution des stocks (Annexe 1). Ainsi, certaines pêches sont interdites pendant une certaine période (cas des crabes de palétuvier, des picots, des huîtres, des tortues marines) ou dans certains lieux (cas des mulets « à queue bleue » dont la pêche est interdite dans les estuaires au moyen de tous filets autres que l'épervier, cas des zones protégées ou interdites).

Certaines particularités, contraires au droit maritime métropolitain, sont à signaler en Nouvelle-Calédonie, comme la possibilité de poser des engins ou filets fixes dont la mise en place entraîne une occupation durable du domaine public maritime.

3. ENQUETE DE PERCEPTION DES PECHEURS PROFESSIONNELS

3.1. METHODOLOGIE

3.1.1. Mise au point du questionnaire

3.1.1.1. Références bibliographiques relatives aux enquêtes sur la pêche

Une compilation bibliographique relative aux méthodes d'enquête sur la pêche artisanale a été réalisée à partir de documents issus de diverses sources :

- bibliothèque du centre de l'IRD Nouméa,
- base Horizon de l'ensemble des centres IRD,
- bibliothèque de la CPS,
- Système universitaire de documentation (SUDOC) dépendant de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur,
- ASFA,
- Current Contents,
- Internet (moteur de recherche Copernic).

Il y a encore une vingtaine d'années, les réglementations de la pêche étaient essentiellement basées sur le concept de maximisation de la production. Elles ont cependant atteint leurs limites en particulier dans le cas des pêcheries côtières complexes (Durand *et al*, 1991). C'est pourquoi au fil des temps, il s'est avéré nécessaire de s'orienter vers une nouvelle démarche de gestion des ressources côtières et des activités de pêche associées en y intégrant les dimensions environnementales et sociales.

Les études scientifiques ne peuvent plus se réduire aux seules dimensions biologiques puisque l'état des pêcheries résultent surtout désormais de contraintes extra-halieuques, c'est-à-dire économiques, politiques et opérationnelles. Déjà, les scientifiques préconisaient que les études sur la pêche se basent sur la caractérisation des pêches côtières en réalisant des typologies des ressources et des métiers et en examinant parallèlement les comportements des unités d'exploitation et des attitudes professionnelles (Durand *et al*, 1991).

Du fait d'une dépendance du secteur pêche à l'égard de l'environnement côtier, les pêcheurs ont un rôle significatif en tant qu'observateurs de l'état des ressources et de l'environnement (FAO, 1999). La participation des pêcheurs dans les processus décisionnels de planification des zones côtières (CPS, 1988) représenterait un moyen d'appréhender au mieux les problèmes d'exploitation des ressources marines et d'éventuels conflits d'intérêt. Le fait d'impliquer le pêcheur directement ou indirectement dans une démarche d'évolution de la gestion du secteur, pourrait favoriser l'émergence d'un comportement de groupe et une adhésion à l'élaboration de statistiques fiables.

Cette approche intégrée permettrait aux gestionnaires de mieux appréhender les problèmes d'exploitation tels que vécus par les professionnels (Durand *et al*, 1991).

Ces démarches ont été initiées et/ou développées dans le cas de plusieurs pêcheries artisanales d'Afrique ou du Pacifique, par le biais d'enquêtes intégrant notamment :

- les facteurs conditionnant les choix des pêcheurs pour tels types de pêche,
- leur perception des milieux environnementaux et du tissu social.

Tel est le cas de plusieurs travaux relatifs aux comportements et réactions des pêcheurs artisans face aux variations de la ressource et à d'autres facteurs environnementaux, réalisés à l'aide d'enquêtes, notamment au Sénégal (Weber, 1982 ; Bakhayokho et Kebe, 1991, Ferraris, 1995) et au Mali (Fay, 1991). Afin de mieux appréhender la dynamique des pêcheries côtières, plusieurs typologies ont été établies à partir des données collectées sur les stratégies de pêche (facteurs conditionnant les types de pêche et la production), le caractère migratoire ou résident, opportuniste, polyvalent ou spécifique des pêcheurs ainsi que les circuits de commercialisation. Ces thèmes ont été retenus pour la présente enquête.

Un projet de recherche sur les savoirs traditionnels et modernes des pêcheurs a été mené entre 1986 et 1988 par le Centre d'Etudes de la Mer de Barcelone par le biais d'enquêtes (Breton, 1991). Des études avaient été réalisées antérieurement sur le même thème parmi lesquelles on peut citer Cresswell et Godelier (?), Geistdoerfer (1976) et Delbos et Jorion (1984). Estimant que le savoir est un instrument pour mieux percevoir le milieu et un outil pour une exploitation plus efficace des ressources, il devient un outil de production au même titre que le bateau et l'instrument de pêche. C'est pourquoi l'auteur a étudié plus précisément, du fait de la spécificité du milieu marin, les formes de perceptions qu'en ont les pêcheurs, à savoir les relations entre perception et connaissance et les savoirs qui en dérivent, les « savoir-faire » et leur mode de transmission. Il a notamment abordé les opinions des pêcheurs sur la dégradation du milieu marin, leurs perceptions du milieu et l'influence dans l'initiative et décision des lieux de pêche, arts employés et espèces cibles, thèmes également retenus dans la présente enquête.

3.1.1.2. Elaboration du questionnaire

Y Une **première réflexion** basée sur :

- des références bibliographiques relatives aux enquêtes sur la pêche,
- les spécificités de la pêche en Nouvelle-Calédonie,

a été menée afin d'identifier les thèmes à aborder dans le questionnaire. Les rubriques retenues ont été regroupées au sein de 3 thèmes principaux, sous forme de listing détaillé (Annexe 2) :

- *1^{ère} partie : Informations sur le pêcheur, son activité et le choix de ses stratégies*
 - caractéristiques du bateau et du capitaine,
 - types de pêche pratiqués (engin, effort de pêche, zones et périodes de pêche, espèces cibles),
 - écoulement de la production,
 - facteurs conditionnant les stratégies (types) de pêche.

- 2^{ème} partie : *Perceptions du pêcheur*
 - par rapport à la ressource
 - par rapport à la réglementation
 - par rapport au rôle des Services des Pêches
- 3^{ème} partie : *Attentes du pêcheur*
 - en matière de structuration de l'activité
 - en matière de réglementation
 - en matière d'information
 - en matière de formation
 - en matière d'aide financière.

Y Le listing a été présenté comme document de travail pour avis et commentaires au cours d'une **première réunion** à l'IRD, le 15 novembre 2000, qui a réuni :

- le coordinateur scientifique de l'IRD impliqué dans la prestation.
- les représentants des Services Technique des Provinces Sud, Nord et Iles Loyauté ainsi que du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM).
- Le prestataire chargé de l'étude.

Il a servi de base à l'élaboration de la **première version du questionnaire**.

Y Le **questionnaire a été modifié** en fonction :

- des desiderata des partenaires du programme par rapport aux thèmes abordés et à la forme des questions ,
- des contraintes liées à son administration :
 - La durée d'administration ne doit pas excéder 20 minutes environ.
 - Le questionnaire doit être simple et facile à comprendre (questions ouvertes et questions emboîtées à éviter)
- des contraintes spécifiques au logiciel de saisie et de traitement, SPAD Question et SPAD traitement.

S'agissant de la première partie (le pêcheur, son activité et ses stratégies de pêche),

- il a semblé important de connaître les stratégies³ de pêche de chacun des pêcheurs afin d'établir une typologie des pêcheurs (spécialisé dans un type de pêche ou plutôt opportuniste).
- Cette typologie est accompagnée d'informations techniques concernant le pêcheur et son bateau. C'est pourquoi, une dizaine de questions relatives à l'âge, la taille et

³ Une stratégie étant une combinaison des facteurs « engin de pêche », « zone ou habitat exploité », « période ou saison de pêche » et « espèces ciblées ». Par souci de compréhension, on a renommé « stratégie » par « type de pêche ».

la puissance du bateau ainsi qu'à l'âge, le sexe et l'expérience du pêcheur ont été insérées au début du questionnaire.

- Enfin, les facteurs conditionnant les stratégies de pêche sont des informations essentielles pour affiner la typologie et mieux comprendre l'activité de chacun. C'est pourquoi cette question a fait l'objet de 3 sous-questions (espèces cibles, engin et zone) et a été détaillée en un choix de modalités les plus variées possibles.

S'agissant de la deuxième partie (perceptions du pêcheur),

- il a semblé important de détailler leur perception par rapport à la ressource et à la réglementation en un nombre important de questions à modalités fixées afin d'orienter et de cadrer l'administré,
- il a paru tout aussi important de le laisser s'exprimer cette fois plus librement s'agissant de sa perception par rapport aux rôles des Services des Pêches afin d'éviter toute gêne entre enquêteur et administré.

S'agissant de la troisième partie (attentes du pêcheur),

- elle aborde volontairement de façon globale les attentes par rapport à la réglementation (souhait d'une majorité de personnes ayant assisté à la réunion du 15/11/2000) afin d'éviter de collecter une liste de formulations trop détaillées et reflétant des desiderata trop individuels. Ces derniers pourront en effet être traités ultérieurement au cas par cas, directement entre le pêcheur et le Service technique concerné.
- En revanche, elle propose des modalités détaillées et variées relatives à l'information et la formation afin d'aider le pêcheur à formuler ses besoins.

3.1.2. Administration du questionnaire

3.1.2.1. Planning d'administration et contraintes techniques

Y La méthode d'échantillonnage choisie initialement était le recensement, c'est-à-dire la consultation de tous les individus formant la population de pêcheurs professionnels, c'est-à-dire environ 250 individus d'après les statistiques de 1999.

Y L'administration du questionnaire avait été programmée en premier lieu entre fin décembre 2000 et fin janvier 2001, période chevauchant celle du renouvellement des licences de pêche (1^{er} janvier au 1^{er} mars). Les enquêteurs pouvaient ainsi profiter de la venue des pêcheurs souhaitant renouveler ou acquérir pour la première fois une autorisation de pêche, pour leur administrer le questionnaire.

Y Finalement, du fait des délais impartis pour mener à bien cette étude, il a été décidé d'un commun accord entre le prestataire, l'IRD et les Services des Pêches provinciaux de :

- commencer l'administration du questionnaire dès le début de décembre 2000,
- de réviser la date de fin d'administration du questionnaire en fonction du nombre de questionnaires retournés à la fin janvier 2001.

Y Avec l'expérience des années précédentes, les Services des Pêches ont estimé qu'à la mi-février, 50% environ de la totalité des licences devraient être renouvelées.

Suite à un premier bilan réalisé fin janvier sur le nombre de pêcheurs rencontrés, la date de clôture d'administration a été fixée au 16 février 2001, compromis permettant à la fois de :

- collecter un nombre de questionnaires suffisant pour un traitement statistiquement significatif,
- traiter et analyser l'ensemble des données collectées dans un laps de temps suffisant.

Y Par ailleurs, il a été suggéré aux animateurs des pêches de jouer un rôle actif dans l'administration du questionnaire, en allant rencontrer les pêcheurs dans leur commune, afin de récupérer un maximum de questionnaires dans les délais impartis.

3.1.2.2. Briefing préalable des enquêteurs

Y Par commodité et pour faciliter l'administration du questionnaire, les enquêteurs ont été les animateurs des pêches des Services techniques des trois Provinces. Les pêcheurs ayant en effet régulièrement à faire aux animateurs, il s'est tissé une relation de confiance qui devrait faciliter l'administration du questionnaire.

Y Afin de préparer l'administration, une rencontre avec les animateurs dans les Services des Pêches des trois Provinces a eu lieu en décembre 2000. Quatre personnes de la Province des Iles, cinq de la Province Nord et trois de la Province Sud sont prévues pour participer à l'administration, couvrant ainsi l'ensemble des secteurs de la Nouvelle-Calédonie.

Y Au cours de ces entrevues, ont été distribués aux animateurs :

- la version finale du questionnaire (Annexe 3),
- un document d'aide à l'interprétation du questionnaire (Annexe 4).

La réunion a permis de s'assurer que toutes les questions étaient bien comprises et correctement interprétées par chacun d'entre eux.

Ce document a pour but de permettre aux animateurs d'assister l'administré en lui suggérant le cas échéant des modalités sous forme de listes, notamment en ce qui concerne les espèces cibles et les habitats.

Y Par ailleurs il a été demandé à chaque Service des Pêches de réaliser une note synthétique concernant le déroulement de l'administration, plus précisément :

- Les conditions générales de l'administration,
- La durée moyenne de l'administration,
- Les problèmes rencontrés par les enquêteurs,
- Les questions supplémentaires posées par les pêcheurs,
- La perception des pêcheurs sur ce type d'enquête ainsi que leurs attitudes face aux questions (intérêt, curiosité, agacement, lassitude, etc.),
- La perception des enquêteurs sur la fiabilité des réponses.

Ces notes supplémentaires représentent une aide supplémentaire à la compréhension et l'interprétation des questionnaires.

3.1.2.3. Administration

Au total, 10 enquêteurs ont participé à l'administration du questionnaire, (2 en Province des Iles, 5 en Province Nord et 3 en Province Sud).

S'agissant de la Province des Iles, les questionnaires ont été administrés auprès des pêcheurs qui étaient licenciés en 2000 et non en 2001. L'administration a donc pu avoir lieu avant le renouvellement des licences, c'est-à-dire au cours du mois de décembre 2000. Les deux enquêteurs concernés se sont déplacés à Ouvéa, puis Lifou et enfin Maré afin de rencontrer les pêcheurs.

En ce qui concerne les Provinces Nord et Sud, l'administration a débuté respectivement le 18 janvier 2001 et le 6 décembre 2000. L'administration a eu lieu soit au bureau (ou aux antennes) du Service des Pêches, soit au cours de déplacements en brousse pour rencontrer les pêcheurs.

Remarque : Bien que la date de clôture d'administration avait été fixée au 16 février 2001, les enquêteurs ont cependant continué à administrer le questionnaire aux pêcheurs qui se sont présentés aux Service des Pêches après cette date afin de réaliser un échantillonnage exhaustif de la population à enquêter. Ces données pourront être traitées ultérieurement par les Services compétents en suivant par exemple la méthodologie proposée dans le cadre de cette étude.

3.1.2.4. Nombre de questionnaires administrés

Au total, **91 questionnaires ont été collectés** auprès des pêcheurs côtiers et lagonaires. Ce nombre est inférieur au nombre total de licences délivrées au cours de la même période pour les raisons suivantes :

- Une quinzaine de licences ont été octroyées à des navires hauturiers non concernés par la présente enquête ;
- un certain nombre de pêcheurs professionnels possède plusieurs bateaux ; ils ont donc dû demander autant de licences qu'ils ne possèdent de bateaux. Cependant un seul questionnaire a été rempli par chacun d'eux ;
- les pêcheurs qui sont venus pour la première fois demander une licence de pêche, n'ont pas été interrogés dans le cadre de cette étude, étant considérés comme des personnes n'ayant pas suffisamment de recul par rapport à leur profession pour en avoir une perception fiable.

Par ailleurs, quelques questionnaires ont été partiellement remplis car certains pêcheurs ne disposaient pas de suffisamment de temps au moment où ils se sont présentés pour leur renouvellement de licence. La période de renouvellement des licences représente un moment privilégié de demande d'informations diverses pour certains pêcheurs, qu'il est important de préserver.

Il a donc été parfois difficile de coupler l'administration du questionnaire avec les permanences destinées au renouvellement des licences lorsque plusieurs pêcheurs se présentaient en même temps. Les animateurs ont fait leur possible pour obtenir un maximum d'informations mais il s'est avéré que certains questionnaires n'ont pu être

administrés intégralement, faute de temps. Les questionnaires remplis en partie ont été éliminés et n'ont donc pas fait l'objet d'une analyse.

Le nombre de questionnaires récupérés au 16/02/2001 dans chacune des Provinces est récapitulé dans le tableau 6.

Tableau 6 : Nombre de licences accordées en 2001 (2000 pour la Province des Iles) et nombre de questionnaires récupérés.

	Province Sud	Province Nord	Province Ile
Nombre de licences attribuées en 2001	94	53	20 ⁽⁴⁾
Nombre de questionnaires récupérés	42	31	18
Nombre de pêcheurs hauturiers en 2001	13	0	0
Nombre de pêcheurs possédant plusieurs bateaux en 2001	12	5	2 ⁽⁴⁾
Nombre de pêcheurs licenciés pour la première fois en 2001	14	8	0
Nombre de questionnaires non remplis, faute de temps	13	9	1

3.1.2.5. Problèmes rencontrés au cours de l'administration

Le questionnaire a été dans l'ensemble bien accueilli. La plupart l'ont trouvé relativement simple d'utilisation. Certaines questions ont cependant posé des problèmes d'interprétation, d'après la perception qu'en ont eu les enquêteurs notamment face à l'hésitation de certains administrés à répondre :

N°	QUESTION	INTERPRETATION DES REPONSES
4	Formation dans le domaine de la pêche	Quelques réponses concernent l'ensemble des formations relatives au milieu marin et non exclusivement à la pêche
6	Expérience dans la pêche	Quelques réponses concernent également l'expérience de la pêche de loisir
15	Appartenez vous à une organisation relative à la pêche ?	« Groupement » est parfois cité dans le cas de GDPL ou GIE concernant un seul pêcheur, et non comme un regroupement de plusieurs entreprises de pêche.
20	Effort de pêche (nombre de sorties/mois) <i>Ex : 3 sorties / mois pour la ligne et le filet utilisés au cours de la même sortie.</i>	Lorsque le pêcheur pratique deux types de pêche, il se peut que ces types de pêche fassent l'objet de sorties séparées ou bien soient réunis au cours de la même sortie. Dans le second cas, l'effort de pêche est systématiquement doublé (<i>Ex : 3 sorties / par pour la ligne</i>)

⁽⁴⁾Chiffre de l'année 2000.

		<i>et 3 sorties / mois pour le filet)</i>
22	Principales espèces pêchées	Maximum 4 groupes d'espèces différents sont retenus pour chaque type de pêche.
34	Pour un même effort, vos prises ont-elles eu tendance à diminuer ?	Certains ont répondu « cela varie », signifiant que leur prise pouvaient varier en fonction de la saison ou de la météorologie ; ce qui n'était pas la question posée. Les réponses n'ont donc pas été retenues.
35	Quelles sont les raisons de cette tendance ?	Certains n'ont pas répondu à cette question lorsqu'ils avaient répondu « stable » à la question précédente.
41-42	La réglementation en place vous paraît-elle efficace pour protéger la ressource, et/ou votre profession ?	Certains considèrent que « oui », en précisant, si elle est respectée. Ces personnes souhaitant dans la plupart des cas un contrôle plus poussé, ont été comptabilisés par ailleurs dans la question Q48 concernant la révision de la réglementation, en cochant la modalité « contrôle, répression ». Certains n'ont pas toujours compris la différence entre réglementation pour protéger la ressource et réglementation pour protéger la profession.
46	Souhaiteriez-vous faire partie d'un groupement ?	Certains ont répondu « non » car ils font déjà partie d'un groupement. Leur réponse a été transformée en « oui » si le groupement auquel ils appartiennent leur convient, et en « non » lorsqu'il ne leur convient pas. Certains ne savaient pas toujours ce qu'est un GIE. Il a été parfois nécessaire d'expliquer l'intérêt possible d'une telle organisation.
49	Révision de la réglementation : dans quel domaine ?	La modalité « contrôle et/ou répression » a été rajoutée en cours d'administration, suite à un nombre important de questionnaires comportant une remarque à ce sujet.
51-52-53-54	Souhaitez-vous une intervention plus fréquente des Services ? Pour quelles raisons ? Sous quelles formes ? Où ?	Ces questions concernaient à l'origine uniquement le domaine de l'information. Certains ont répondu « oui » en précisant des besoins autres que de l'information. S'agissant de l'information, certains n'ont rien précisé.
56	Quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir ?	Certaines réponses comportent trop de modalités sélectionnées. 4 modalités au maximum ont été retenues.
57-58	Etude sur les ressources marines. Bénéficiez-vous des résultats ?	D'après les animateurs, certaines réponses ne sont pas toujours fiables car les pêcheurs ont longtemps hésité à répondre, voire à retourner la question à l'animateur pour avoir son avis. Réponses à analyser avec précaution.

Globalement, le temps d'administration du questionnaire a paru trop long pour une partie des personnes enquêtées mais également pour certains enquêteurs. Il a fallu consacrer en moyenne une vingtaine de minutes à chaque questionnaire, ce qui semble long pour une personne s'étant déplacée au Service pour un simple renouvellement de licence.

Par ailleurs, il a été rapporté une certaine confusion entre « réglementation » au sens administratif du terme avec « règles coutumières ». S'agissant des questions relatives à la réglementation, des difficultés à répondre ont été notées dans le cas où l'enquêté ne connaissait pas la réglementation en vigueur.

Enfin, la différence entre formation et information n'a pas toujours été très claire pour les administrés.

3.1.3. Archivage des données

3.1.3.1. Collecte et vérification

Y Les questionnaires remplis ont été vérifiés au fur et à mesure de leur administration. Une double vérification a été effectuée, la première par les personnes responsables du suivi de l'enquête dans chacune des Provinces, la seconde par le prestataire.

Elle a permis de s'assurer :

- d'une part que tous les questionnaires ont été correctement et intégralement remplis,
- d'autre part de la bonne interprétation des réponses par le prestataire avant la saisie.

3.1.3.2. Saisie

Y Un masque de saisie a été créé sous le logiciel SPAD question, module spécifique aux traitements d'enquête. Les questionnaires ont été saisis au fur et à mesure de leur recueil, constituant à terme une base de données dont le format (.mdb) permet sa consultation sous :

- le logiciel de base de données ACCESS,
- le tableur EXCEL, après importation des données en format .txt,
- le logiciel de traitement statistique SPAD traitement, après importation de la base.

Y S'agissant des questions ouvertes, les réponses correspondantes ont été simplifiées en les codant par des mots-clés afin d'en faciliter le traitement ultérieur.

Y Parallèlement, les informations géographiques (zones de pêche, effort de pêche associé et espèces ciblées) ont été saisies sous le logiciel EXCEL en précisant les carrés géographiques exploités par chacun des pêcheurs interrogés (Tableau 7).

Tableau 7 : Extrait du fichier Excel contenant les informations géographiques relatives à chaque pêcheur.

Questionnaire	zone	engin	effort (j/mois)	principale espèce	nbannées sur zone	taille bateau	Commune
1PS	e7	nasse	15	crabe	1-5ans	inf 4m	Moindou
1PS	e7	a pied	7,5	crabe	1-5ans	inf 4m	Moindou
2PS	h8	filet	15	dawa	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	filet	15	wiwa	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	filet	15	perroquet	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	ligne	10	bec	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	ligne	10	bossu	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	ligne	10	rouget de nuit	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
2PS	h8	ligne	10	loche	sup 5ans	4-7m	Mont Dore
3PS	g9	moulinet	16	vivaneau	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	g9	moulinet	16	autre profond	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	g9	moulinet	16	loche	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	g9	moulinet	16	bec	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	g9	moulinet	16	bossu	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	h9	moulinet	16	vivaneau	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	h9	moulinet	16	autre profond	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	h9	moulinet	16	loche	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	h9	moulinet	16	bec	sup 5ans	7-10m	Nouméa
3PS	h9	moulinet	16	bossu	sup 5ans	7-10m	Nouméa

La colonne « zone » correspond à une succession de carreaux codés dont la nomenclature est issue de la carte de Nouvelle-Calédonie quadrillée utilisée dans les cahiers de pêche fournis par le Service des Pêche de la Province Sud (Figure 5).

Ce tableau a été transféré sous le SIG ArcView afin de cartographier :

- le nombre de bateaux totaux par carreau ;
- le nombre de bateaux lagonaires par carreau,
- le nombre de bateaux côtiers par carreau,
- le nombre de bateaux par catégorie de taille et par carreau,
- le nombre de pêcheurs par type de pêche, par carreau,
- l'effort de pêche maximal (en nombre de jours) par engin ou type de pêche et par carreau,
- le nombre de fois où chaque espèce principale pêchée est citée par carreau,
- le nombre de fois où chaque commune est citée par carreau.

Sachant que ces cartes sont issues de données ne concernant pas l'intégralité de la flottille (91 licenciés), elles ne donneront qu'une idée approximative et sous-estimée de la répartition de la flotte, de l'effort de pêche et des espèces ciblées.

3.1.4. Traitement des données

Les premiers traitements réalisés ont été des tri-à-plats et tris croisés (croisements de deux variables).

Les tris croisés ont été la plupart du temps testés statistiquement par le test du χ^2 qui permet de juger de la dépendance de 2 variables.

Les résultats de l'analyse univariée ont permis d'orienter le choix des analyses multivariées si nécessaires, à savoir :

- le nombre de variables à retenir dans chacun des traitements,
- le choix des variables actives ou illustratives,
- l'analyse simultanée ou non des variables discrètes et continues,
- les analyses factorielles et/ou de classification, etc.

3.2. RESULTATS

3.2.1. Comparaison de l'échantillon avec la population totale

L'échantillon à analyser, composé de 91 individus enquêtés au cours de la présente étude, est une fraction de la population totale de pêcheurs professionnels (licenciés). En 1999 (période la plus récente où les statistiques de pêche sont exhaustives), la population totale de pêcheurs professionnels non hauturiers s'élevait à 271. L'échantillon représente donc approximativement 1/3 de la population totale à étudier.

Afin de connaître la représentativité de l'échantillon par rapport à la population totale, une comparaison de la répartition des licenciés par commune a été réalisée (Tableau 8). Le « test des signes », test statistique non paramétrique qui compare deux séries d'observations appariées, montre qu'il n'y a pas de différence significative avec un risque de 1^{ère} espèce $\alpha = 0,05$.

On peut donc considérer que la répartition par commune des personnes interrogées est représentative de celle de la population totale de pêcheurs professionnels lagonaire et côtiers.

Tableau 8 : Répartition des licenciés de la pêche professionnelle lagonaire et côtière par commune, en 1999 (population totale) et 2001 (échantillon enquêté).

Commune	Nombre de bateaux lagonaire et côtiers (1999)	%	Nombre de bateaux lagonaire et côtiers enquêtés (2001)	%
Bélep	6	2,2	1	1,1
Bouloupari	4	1,5	2	2,2
Bourail	10	3,7	3	3,3
Canala	8	3,0	2	2,2
Dumbéa	3	1,1	2	2,2
Farino	0	0,0	0	0,0
Hienghène	2	0,7	0	0,0
Houailou	5	1,8	2	2,2
Ile des Pins	4	1,5	0	0,0
Kaala-Gomen	3	1,1	0	0,0
Koné	7	2,6	3	3,3
Kouaoua	1	0,4	2	2,2
Koumac	13	4,8	2	2,2
La foa	19	7,0	6	6,6
Lifou	0	0,0	2	2,2
Maré	3	1,1	2	2,2
Moindou	2	0,7	1	1,1
Mont-Dore	10	3,7	1	1,1
Nouméa	73	26,9	23	25,3
Ouégoa	11	4,1	3	3,3
Ouvéa	13	4,8	14	15,4
Païta	3	1,1	3	3,3
Poindimié	2	0,7	0	0,0
Ponérihouen	3	1,1	1	1,1
Pouébo	2	0,7	3	3,3
Pouembout	2	0,7	0	0,0
Poum	14	5,2	3	3,3
Poya	14	5,2	3	3,3
Sarraméa	0	0,0	0	0,0
Thio	4	1,5	0	0,0
Touho	10	3,7	2	2,2
Voh	10	3,7	4	4,4
Yaté	10	3,7	1	1,1
Total	271	100,0	91	100,0

3.2.2. Principales caractéristiques de la pêche professionnelle lagonaire et côtière

Remarque : Ces caractéristiques sont basées sur un échantillon de 91 individus.

3.2.2.1 Population et flottille

◆ Caractéristiques sociales de la population échantillonnée

Le tableau 9 récapitule la répartition des personnes interrogées en fonction de la communauté d'appartenance et du sexe. Globalement, les européens nés en Nouvelle-Calédonie ou non, dominent dans l'échantillon, ce qui est le cas dans la population totale de pêcheurs professionnels de 1999 (Tableau 10).

Par ailleurs, les femmes représentent 5,5% de la population de pêcheurs interrogés au cours de la présente enquête, le pourcentage de patron-pêcheurs femmes dans la population totale de pêcheurs de 1999 s'élevant à 11%.

Tableau 9 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province, sexe et communauté d'appartenance.

Sexe	Communauté d'appartenance	Province			
		Ile	Nord	Sud	Total
Femme	Européen NC			1	1
	Mélanésien		2	2	4
Somme des femmes			2	3	5
Homme	Autres		1		1
	Européen NC		12	23	35
	Européen non NC	2	2	4	8
	Mélanésien	16	12	3	31
			3	8	11
Somme des hommes		18	30	38	86
Total		18	32	41	91

Tableau 10 : Comparaison de la répartition des pêcheurs enquêtés et de celle de l'ensemble des pêcheurs professionnels de 1999 en fonction de leur communauté d'appartenance.

	Communauté d'appartenance							
	Européens		Mélanésiens		Polynésiens et Wallisiens		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pêcheurs enquêtés en 2001	44	49%	35	38%	11	12%	1	1%
Pêcheurs professionnels en 1999	151	53%	86	30%	45	16%	4	1%

◆ Formation

Sur l'ensemble de l'échantillon, 32 personnes, soit plus d'un tiers, disent avoir suivi une formation dans le domaine de la pêche (Tableau 11). En regard des types de formation citée (Tableau 12), certains ont inclus dans les formations du domaine de la pêche des formations relatives au milieu maritime en général telle que la navigation (PCM, capacitaire, CAM, CIN, etc), la sécurité, la communication et l'entretien des moteurs. Il est probable qu'une partie de ceux qui ont répondu ne pas avoir de formation dans le domaine de la pêche, en ont quand même une dans les domaines précédemment cités.

Les pourcentages de pêcheurs interrogés ayant une formation en général sont plus élevés en Province Nord, puis en Province des Iles qu'en Province Sud. Par ailleurs, il

semble que les pêcheurs plus âgés aient globalement moins de formation que les individus plus jeunes.

S'agissant des différentes formations, 11 personnes sur 32 interrogées ont répondu avoir une formation dans la pêche sensu stricto (pêche lagonaire ou hauturière). La formation la plus citée a été « l'entretien hors-bord » dispensée par l'Ecole des Métiers de la Mer (EMM).

Tableau 11 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province, tranche d'âge et formation ou non dans le domaine de la pêche.

Province	Tranche d'âge	Avez vous une formation dans le domaine de la pêche ?		
		non	oui	Total
Ile	inf 30	0%	100%	1
	30 - 50	64%	36%	11
	sup 50	67%	33%	6
Somme Ile		61%	39%	18
Nord	inf 30	0%	100%	2
	30 - 50	47%	53%	17
	sup 50	77%	23%	13
Somme Nord		56%	44%	32
Sud	inf 30	57%	43%	7
	30 - 50	79%	21%	14
	sup 50	75%	25%	20
Somme Sud		73%	27%	41
Total		65%	35%	91

Tableau 12 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction des types de formation suivie et par Province.

Type de formation	Province			
	Ile	Nord	Sud	Total
AFPL	1	1		2
AFPL, CRR		1		1
AFPL, CRR, PCM		1		1
Capacitaire			2	2
Chalutage		1		1
Entretien Hors bord (EMM)	2	4	2	8
Entretien Hors bord, communication- sécurité (EMM)	1	1		2
Entretien Hors bord, conservation (EMM)		3	2	5
Navigation, aquaculture	1			1
PCM	1		1	2
PCM, CAM, CMP		1		1
PCM, CIN, AFPL	1			1
pêche en eaux profondes (Dar Mad)			4	4
Technique de pêche		1		1
Total	7	14	11	32

Remarque : Les abréviations citées dans le tableau précédent ont les significations suivantes :

- AFPL : Attestation de formation à la pêche lagonaire
- CRR : Certificat restreint de radio-téléphoniste
- PCM : Permis de conduire les moteurs
- EMM : Ecole des métiers de la mer
- CAM : Certificat d'apprentissage maritime
- CIN : Certificat d'initiation nautique

◆ Expérience de la pêche

L'expérience dans la pêche est variable en fonction des pêcheurs, la majorité, soit 54%, ayant entre 10 et 30 ans d'expérience (Tableau 13). Si en Province Nord et en Province des Iles, les pêcheurs interrogés ont majoritairement entre 10 et 20 ans d'expérience (respectivement 32% et 50%), la plupart de ceux de la Province Sud ont une plus longue expérience (26% entre 20 et 30 ans). Par ailleurs, en Province Sud comparativement aux deux autres Provinces, on note un pourcentage important et supérieur à la moyenne des classes extrêmes (10% de 2 à 5 ans, 10% de 40 à 50%).

Tableau 13 : Nombre d'années d'expérience des pêcheurs interrogés par Province.

Expérience dans la pêche (nombre d'années)	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total (effectif)	Total (%)
2 à 5	6%	0%	10%	5	6%
5 à 10	17%	16%	18%	15	17%
10 à 20	50%	32%	15%	25	28%
20 à 30	28%	26%	26%	23	26%
30 à 40	0%	19%	21%	14	16%
40 à 50	0%	6%	10%	6	7%
Total	100%	100%	100%	88	100%

◆ Typologie de la flottille

Longueur

Les bateaux de 4 à 7 mètres de longueur prédominent dans la flottille artisanale professionnelle (Tableau 14). Globalement, parmi les bateaux de plus de 4 mètres, ceux de plus de 10 ans sont les plus nombreux. En revanche, les bateaux inférieurs à 4 mètres sont généralement plus récents (les 2/3 ont entre 1 et 5 ans).

Tableau 14 : Répartition par classe de taille et par classe d'âge, des bateaux lagonaires et côtiers professionnels de la présente enquête et de la population totale de pêcheurs de 1999.

Taille du bateau	Age du bateau	Province					Total des pêcheurs en 1999 (%)
		Ile	Nord	Sud	Total (%)	Total	
inf 4 m	inf 1 an	0%	0%	2%	1%	1	15%
	1-5 ans	0%	6%	15%	9%	8	
	5-10 ans	0%	3%	2%	2%	2	
	sup 10 ans	6%	3%	0%	2%	2	
Somme inf 4 m		6%	13%	20%	14%	13	
4-7 m	inf 1 an	0%	3%	2%	2%	2	62%
	1-5 ans	22%	22%	10%	16%	15	
	5-10 ans	28%	19%	2%	13%	12	
	sup 10 ans	11%	28%	24%	23%	21	
Somme 4-7 m		61%	72%	39%	55%	50	
7-10 m	inf 1 an	0%	0%	2%	1%	1	18%
	1-5 ans	0%	3%	7%	4%	4	
	5-10 ans	17%	3%	7%	8%	7	
	sup 10 ans	6%	6%	12%	9%	8	
Somme 7-10 m		22%	13%	29%	22%	20	
sup 10 m	inf 1 an	0%	0%	0%	0%	0	5%
	1-5 ans	0%	0%	0%	0%	0	
	5-10 ans	0%	0%	2%	1%	1	
	sup 10 ans	11%	3%	10%	8%	7	
Somme sup 10 m		11%	3%	12%	9%	8	
Total		100%	100%	100%	100%	91	100%

Si en Province Nord, on note une nette prédominance de navires compris entre 4 et 7 mètres (72%), la répartition des bateaux de pêche par classe de taille est plus équitable en Province Sud (59% inférieurs à 7 m ; 41% supérieurs à 7 m).

Motorisation

La motorisation est majoritairement à essence, surtout en Province Nord (Tableau 15). Les bateaux les plus nombreux sont ceux qui sont équipés de moteur dont la puissance est comprise entre 80 et 150 CV. On note en Province des Iles une motorisation plus puissante de la flottille (61% des bateaux immatriculés en Province des Iles ont des moteurs dont la puissance dépasse 80 CV), comparativement aux deux autres Provinces.

Tableau 15 : Répartition par classe de puissance, des bateaux lagonaires et côtiers professionnels de la présente enquête.

Type de moteur	Puissance (CV)	Province				
		Ile	Nord	Sud	Total (%)	Total
essence	inf 15	0%	9%	2%	4%	4
	15-80	39%	59%	46%	49%	45
	80-150	33%	22%	15%	21%	19
	sup 150	0%	0%	5%	2%	2
Somme essence		72%	91%	68%	77%	70
gasoil	inf 15	0%	0%	0%	0%	0
	15-80	0%	3%	7%	4%	4
	80-150	11%	0%	12%	8%	7
	sup 150	17%	6%	12%	11%	10
Somme gasoil		28%	9%	32%	23%	21
Total		100%	100%	100%	100%	91

Types de pêche

En moyenne, la majorité des pêcheurs professionnels lagonaires et côtiers utilise 1 à 2 engins de pêche au cours d'un même sortie ou lors de deux sorties différentes

(Tableau 16). Si les pêcheurs des Provinces Nord et des Iles se montrent plutôt « opportunistes » quant aux types de pêche qu'ils pratiquent (ils possèdent plusieurs engins de pêche à bord de leur bateau et en utilisent souvent plusieurs dans la même journée), ceux de la Province Sud semblent plus « spécialisés » dans un voire deux types d'engin.

Tableau 16 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction du nombre de types de pêche qu'ils pratiquent.

Nombre de types de pêche	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total (%)	Total
1	28%	28%	54%	40%	36
2	44%	41%	44%	43%	39
3	22%	28%	2%	15%	14
4	6%	3%	0%	2%	2
Total	18	32	41	100%	91

La ligne est l'engin de pêche dominant quelle que soit la Province considérée (Tableau 17). Si le filet (incluant les sennes et éperviers) est le second engin le plus fréquemment utilisé dans les Provinces Nord et Sud, il a été peu cité par les pêcheurs professionnels de la Province des Iles. En revanche, les fréquences de l'apnée et du moulinet-palangre (pêche profonde) sont supérieures à la moyenne dans cette dernière.

Tableau 17 : Fréquence des techniques de pêche pratiquées dans chacune des trois Provinces.

Technique de pêche	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total (%)	Total
A pied	0%	5%	8%	5%	8
Apnée	25%	17%	11%	17%	27
Draque	0%	0%	2%	1%	1
Filet	3%	30%	30%	24%	39
Ligne	39%	36%	39%	38%	62
Moulinet-palangre	11%	3%	3%	5%	8
Nasse	0%	0%	5%	2%	3
Palangre de surface	3%	0%	0%	1%	1
Traîne	19%	9%	2%	9%	14
Total	36	66	61	100%	163

Près de 60% des pêcheurs professionnels enquêtés de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie utilisent au moins deux techniques de pêche au cours d'une même sortie ou lors de deux sorties différentes (les réponses au questionnaire ne précisent pas toujours si elles sont pratiquées au cours de la même sortie). Parmi ces pêcheurs (Tableau 18), les associations de techniques de pêche les plus fréquemment citées ont été la ligne – filet (44% des réponses), la ligne – apnée (18%) et la ligne – traîne (9%). Parmi ces 3 combinaisons, la ligne – filet est la plus citée en Province Sud (Tableau 19). En revanche, dans la Province des Iles, on rencontre essentiellement la ligne – apnée, voire la ligne – traîne.

Tableau 18 : Nombre de pêcheurs pratiquant au moins 2 techniques de pêche (combinaison des 2 premières techniques).

Technique de pêche	A pied	Apnée	Drague	Filet	Ligne	Moulinet-palangre	Nasse	Palangre de surface	Traîne
A pied									
Apnée	4%								
Drague									
Filet		4%							
Ligne	5%	18%		44%					
Moulinet-palangre		5%	2%						
Nasse	2%								
Palangre de surface						2%			
Traîne				4%	9%	2%			

Tableau 19 : Répartition par Province, des pêcheurs pratiquant les combinaison de 2 techniques les plus fréquemment citées.

Combinaison de techniques	Province		
	Ile	Nord	Sud
Ligne - Filet	0	12	12
Ligne - Apnée	7	3	0
Ligne - Traîne	2	3	0

Les principales espèces ciblées tous engins confondus, citées par les pêcheurs enquêtés, sont les becs, bossus et loches (Tableau 20). Le pourcentage correspond au nombre de fois où l'espèce a été citée et non au volume des captures. La répartition des espèces cibles par Province est globalement semblable, à quelques exceptions près (troca cité essentiellement en Province Nord ; gueule rouge essentiellement dans la Province des Iles ; Dents de mégalodon, sardine et seiche essentiellement en Province Sud).

Tableau 20 : Fréquence des principales espèces citées dans chacune des trois Provinces.

Principales espèces citées	Province			
	Ile	Nord	Sud	Total
bec	13%	24%	20%	19%
bossu	9%	16%	22%	16%
loche	18%	12%	12%	14%
perroquet	8%	4%	6%	6%
dawa	7%	4%	5%	5%
mulet	1%	7%	4%	4%
pélagique	8%	3%		4%
tazar	7%	4%		3%
carangue	8%	1%	1%	3%
rouget de nuit	6%		3%	3%
bêche		2%	6%	3%
troca		8%		3%
picot	3%	1%	4%	2%
crabe		2%	4%	2%
langouste	2%	2%	2%	2%
vivaneau	3%	2%	1%	2%
wiwa	2%	1%	4%	2%
autre profond	3%		1%	1%
bénitier		2%	1%	1%
gueule rouge	3%			1%
maquereau	1%	1%	1%	1%
jaunet		2%		1%
poate		2%		1%
roujet jour			1%	1%
coquillage		1%		0%
dent			1%	0%
sardine			1%	0%
seiche			1%	0%

Analyse multivariée combinant les engins et les espèces cibles

Une partition en 7 classes, expliquant environ 60% de la variabilité totale, a été mise en évidence, à partir d'une analyse factorielle des correspondances sur quelques variables initiales concernant les engins et les espèces, suivie d'une classification sur coordonnées factorielles. Cette typologie a permis de dégager 7 comportements différents en fonction des engins que les pêcheurs utilisent principalement et des espèces qu'ils pêchent.

Ces classes ne sont pas pures (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas exclusivement constituées d'individus ayant exactement les mêmes caractéristiques du point de vue des types de pêche pratiqués) mais elles permettent de synthétiser toutes les informations concernant l'activité de pêche de chacun, qui pourront peut être expliquer en partie dans les analyses ultérieures :

- les stratégies de pêche sélectionnées des pêcheurs,
- leurs perceptions par rapport à la ressource,
- leurs différents besoins.

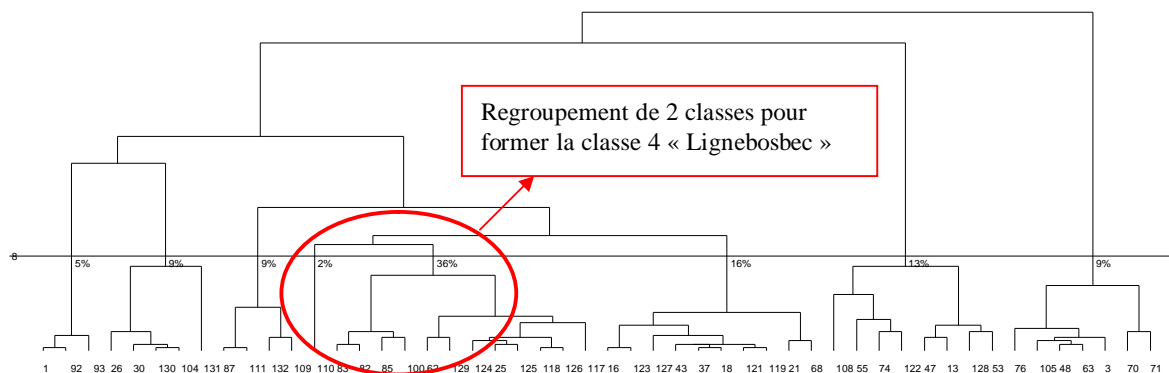


Figure 6 : Dendrogramme issu de la classification sur coordonnées factorielles relatives aux variables engins et espèces et variables caractéristiques de la partition en 7 classes (effectifs optimisés par nuées dynamiques)

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
« crabe »	« apnéemolcrus »	« trainepelagiq »	« lignebosbec »	« muletfilet »	« dawawiwrouget »	« moulpalvivano »
7,7%	9,9%	7,7%	35,2%	17,6%	13,2%	8,8%
Crabe 100% A pied 71% Nasse 43%	Apnée 100% Bêche 67% Langouste 56% Bénitier 33% Troca 44%	Traîne 100% Tazar 86% Pélagique 71%	Ligne 100% Bossu 90% Bec 93%	Mulet 75% Filet 100%	Dawa 100% Wiwa 66% Rouget nuit 75% Perroquet 91% Apnée 67%	Vivaneau 100% Moulinet-palangre 100% Autre profond 50%

◆ Structuration de l'activité

La majorité des pêcheurs professionnels travaille de façon indépendante. Seulement, 19% appartiennent à des organisations de producteurs tels que des syndicats (10%), des groupements (7%) ou d'autres associations (Tableau 21). En Province des Iles, on note que la moitié de la population interrogée appartient à une organisation, pourcentage plus élevé que la moyenne. Il est cependant important de rappeler que les organisations citées ne sont pas toujours de réelles organisations de producteurs mais plutôt des entreprises de pêche (paragraphe 2.3.1.2.).

Tableau 21 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de l'adhésion ou non à une organisation de producteur.

Type d'organisation	Province			Total (%)	Total
	Ile	Nord	Sud		
association	6%	3%	0%	2%	2
groupement	6%	16%	0%	7%	6
syndicat	39%	3%	2%	10%	9
aucune	50%	78%	98%	81%	74
Total	18	32	41	100%	91

◆ Répartition géographique de la flottille, des engins de pêche et de l'effort de pêche

◆ Les figures 7 à 12 donnent une indication de la répartition géographique des principales caractéristiques de la flottille de pêche professionnelle échantillonnée. Il est cependant important de noter que les cartes suivantes sont une représentation partielle de l'information relative à la flottille de pêche puisqu'elles ne concernent que 91 bateaux.

Remarque : un même bateau peut être comptabilisé plusieurs fois s'il est mentionné qu'il fréquente plusieurs carreaux.

◆ Les zones les plus fréquentées en nombre de bateaux cités sont La Foa (f7), Nouméa jusqu'au Grand Coude (g8, g9, h8, h9) et Ouvéa (g4). Les bateaux de 7 à 10 m prédominent dans les zones sud (f8, g8, h8, f9, h9) alors que, en allant vers le nord à partir de la zone La Foa (f7), les embarcations de 4 à 7 m sont plus nombreuses (Figure 7).

◆ Globalement, quelle que soit la zone, elles sont toutes majoritairement fréquentées par des bateaux de pêche depuis plus de 5 ans (Figure 8). Les zones où quelques bateaux les fréquentent depuis moins d'un an sont essentiellement situées sur la côte ouest, vers Poya – Bourail (d6, e6, e7), et dans une moindre mesure La foa (f7) et Nouméa (g8).

◆ La figure 9 montre que les bateaux rattachés à une commune donnée, pêchent essentiellement en face de leur commune d'attache. Un bateau immatriculé en Province Sud fréquente deux zones de pêche dans l'extrême nord ; un bateau rattaché à Lifou pêche également à Maré.

◆ Globalement, la ligne est l'engin de pêche le plus utilisé quelle que soit la zone (Figure 10), à l'exception des carreaux correspondant à Lifou et Maré (h3, h4, h5, g4, g5, j6, k6, k7) et ceux de Hienghène, Touho , Poindimié (e4, f4, e5, f5, g5). La catégorie « a pied » apparaît essentiellement entre La foa et Poya (f7, e7, e6).

La carte d'effort de pêche maximal est à analyser avec précaution étant donné que :

- d'une part, elle a été réalisée à partir d'un échantillon de la flottille total (91 bateaux seulement),
- d'autre part, si un bateau fréquente plusieurs zones, il a été reporté le même nombre de jours de pêche dans chacune des zones, ne connaissant pas la répartition exacte de l'effort dans chacune des zones fréquentées par ce bateau. C'est pourquoi , on parle d'effort maximal pour l'ensemble des navires enquêtés.

◆ La Foa (f7) et le Grand Coude (h9) et Nouméa (g8, g9) comptabilisent l'effort maximal le plus élevé (Figure 11). Cependant, si l'on ramène cet effort au nombre de bateaux fréquentant ces zones, le Grand Coude détient le record de fréquentation avec 22,4 jours par mois par bateau en moyenne (16 jours pour Nouméa).

◆ La figure 12 montre une répartition globalement identique des espèces ciblées au sein d'une même Province. Le troca est largement cité en Province Nord , notamment en face de Pouébo (d3), de Koumac (c4, b4).

Nombre de bateaux par classe de taille

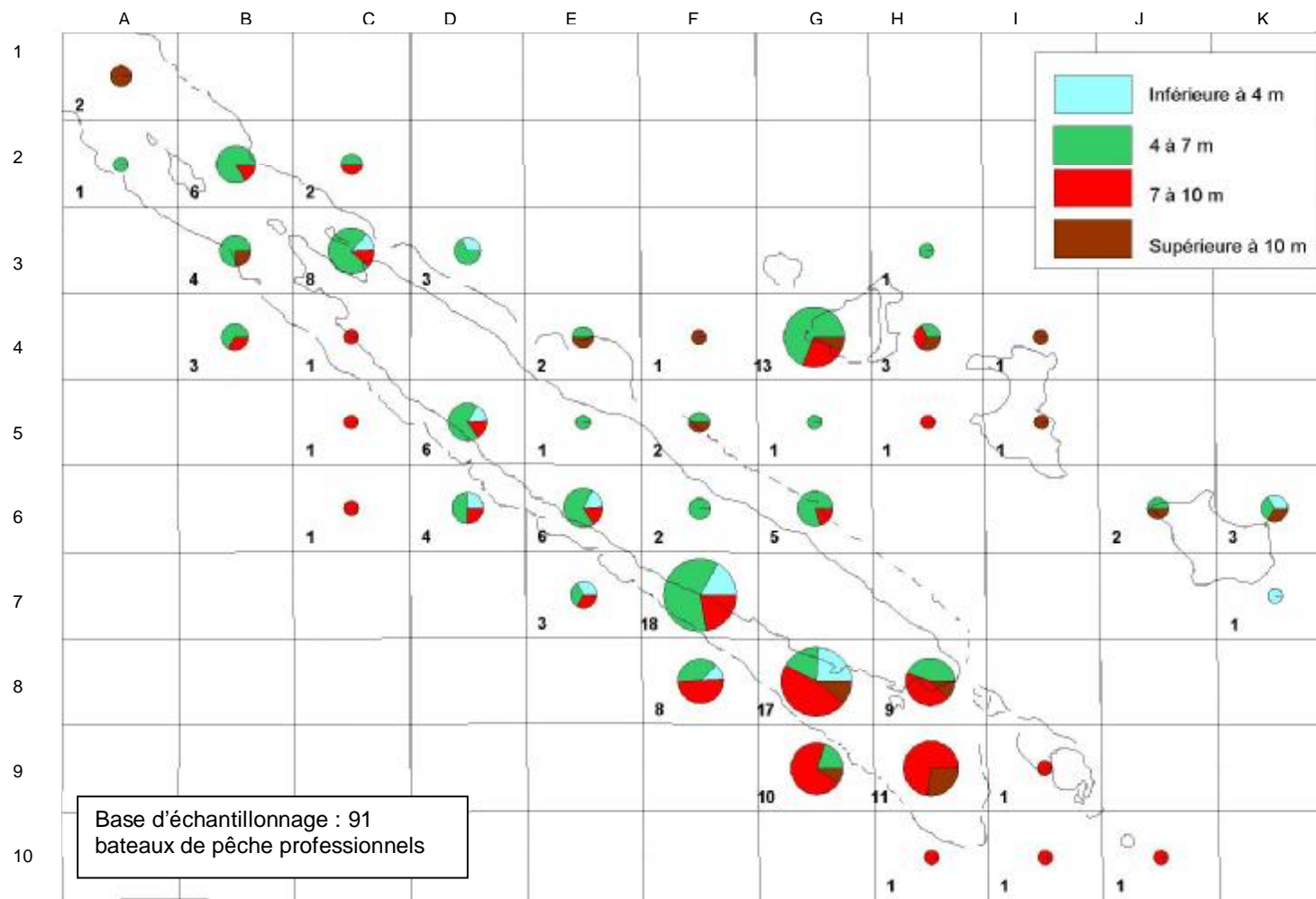


Figure 7 : Répartition géographique des bateaux enquêtés par classe de taille (chaque chiffre indique le nombre total de bateaux pêchant dans le carreau correspondant)

Nombre de bateaux par durée de fréquentation de zone

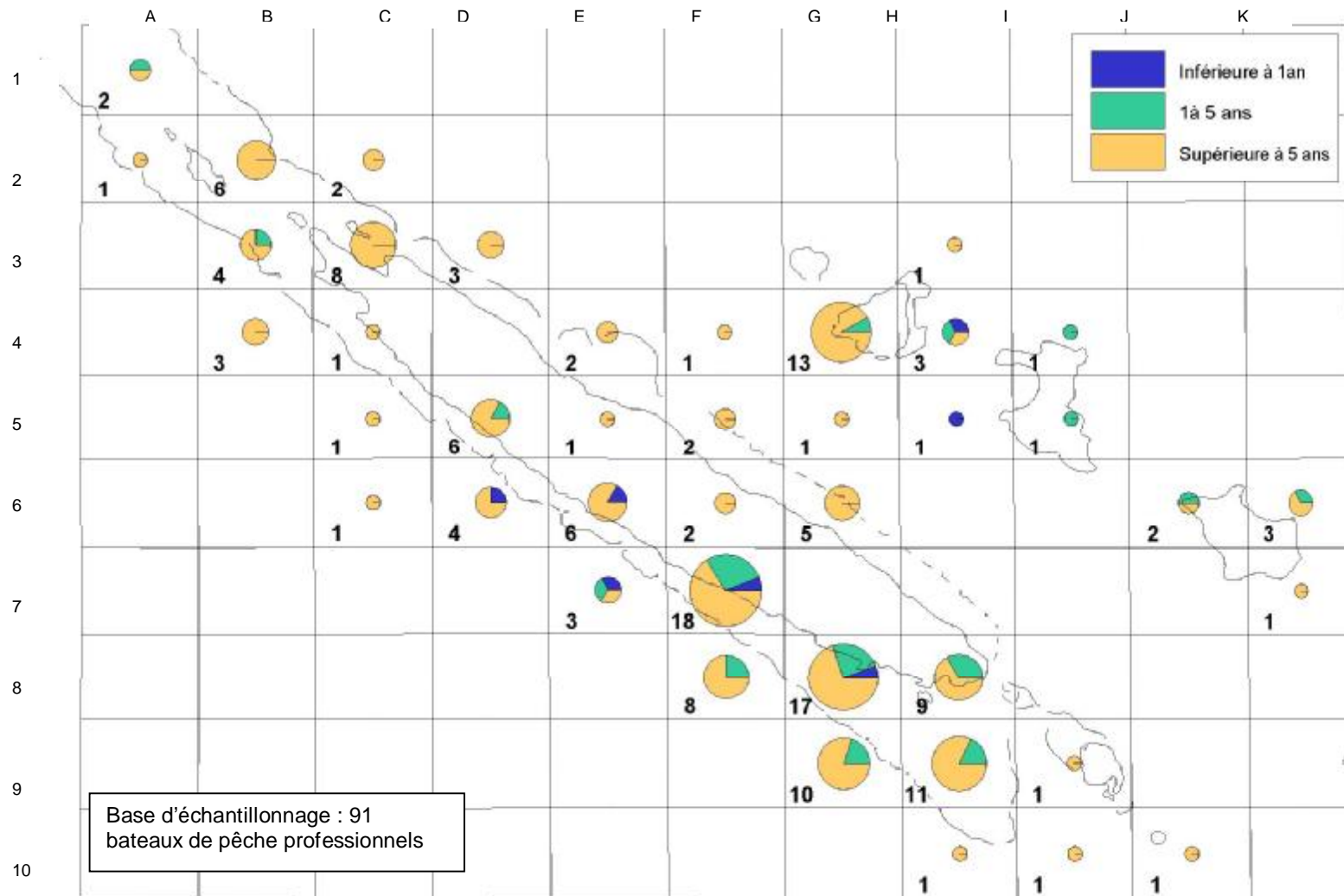


Figure 8 : Répartition géographique des bateaux enquêtés par durée de fréquentation des zones de pêche.

Commune d'attache des bateaux

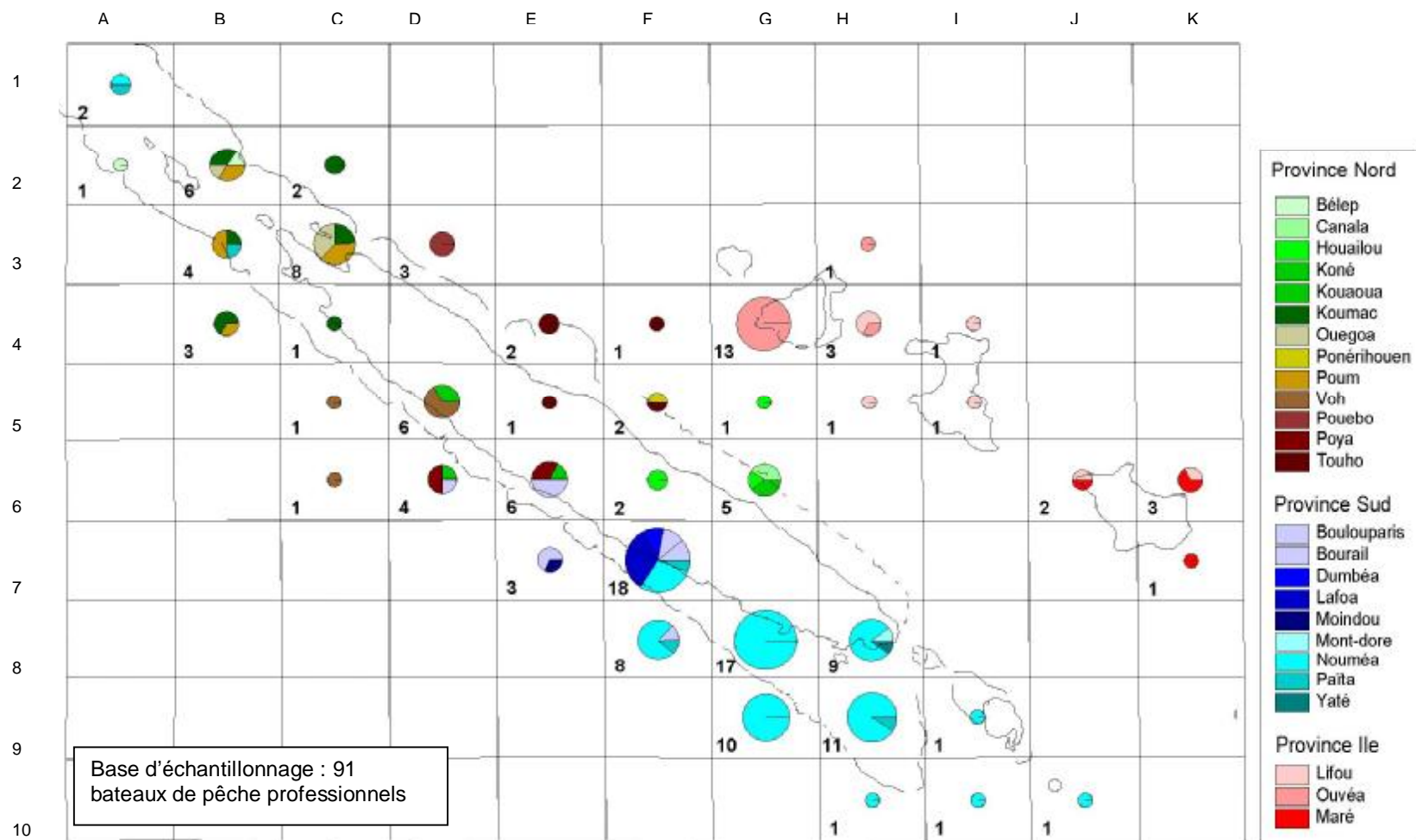


Figure 9 : Répartition géographique des bateaux enquêtés par commune d'attache.

Engins de pêche utilisés

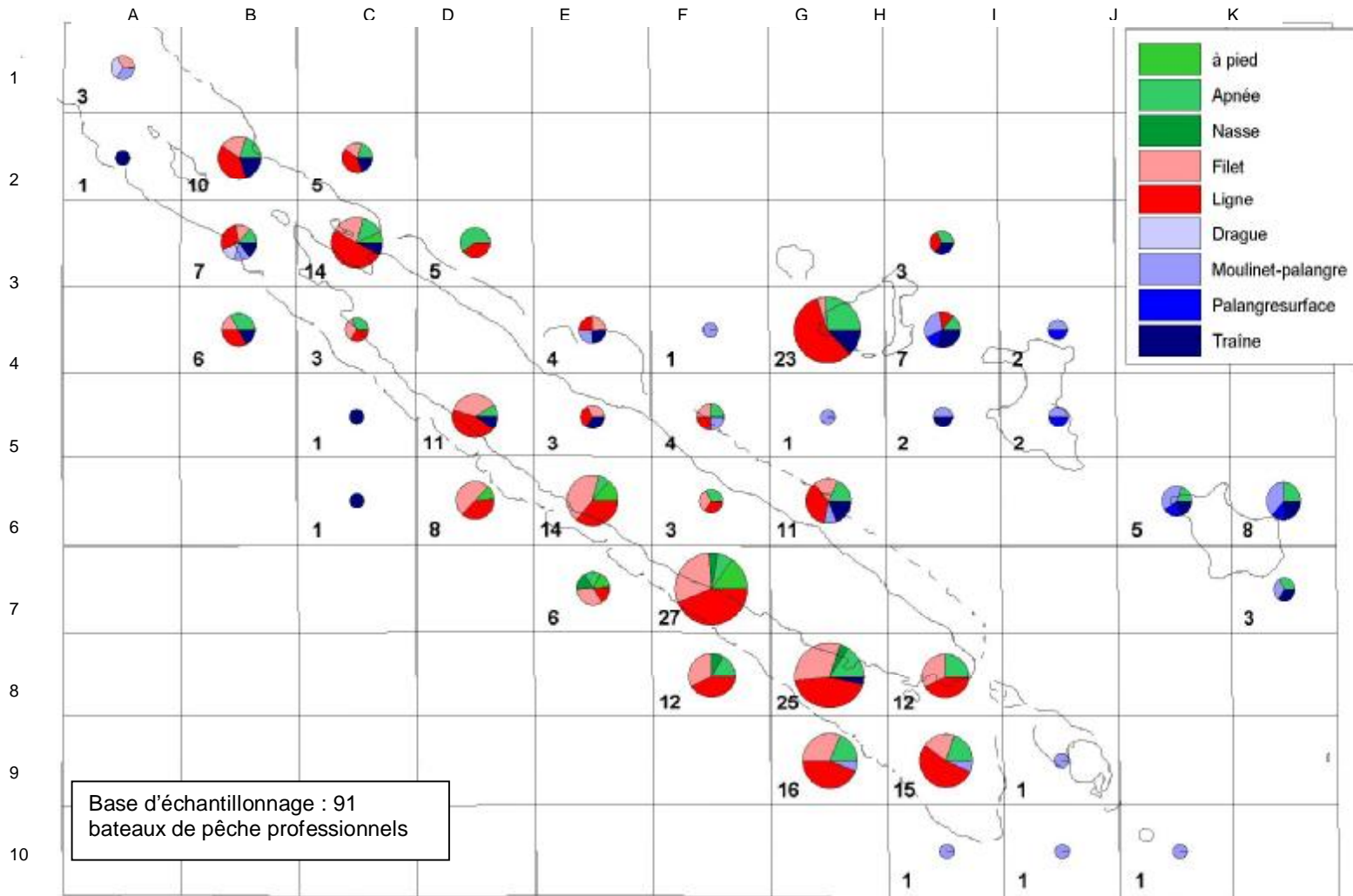


Figure 10 : Répartition géographique des engins de pêche (chaque chiffre indique le nombre total d'engins cités utilisés dans le carreau correspondant).

Effort de pêche maximal par engin (Nombre de jours par mois)

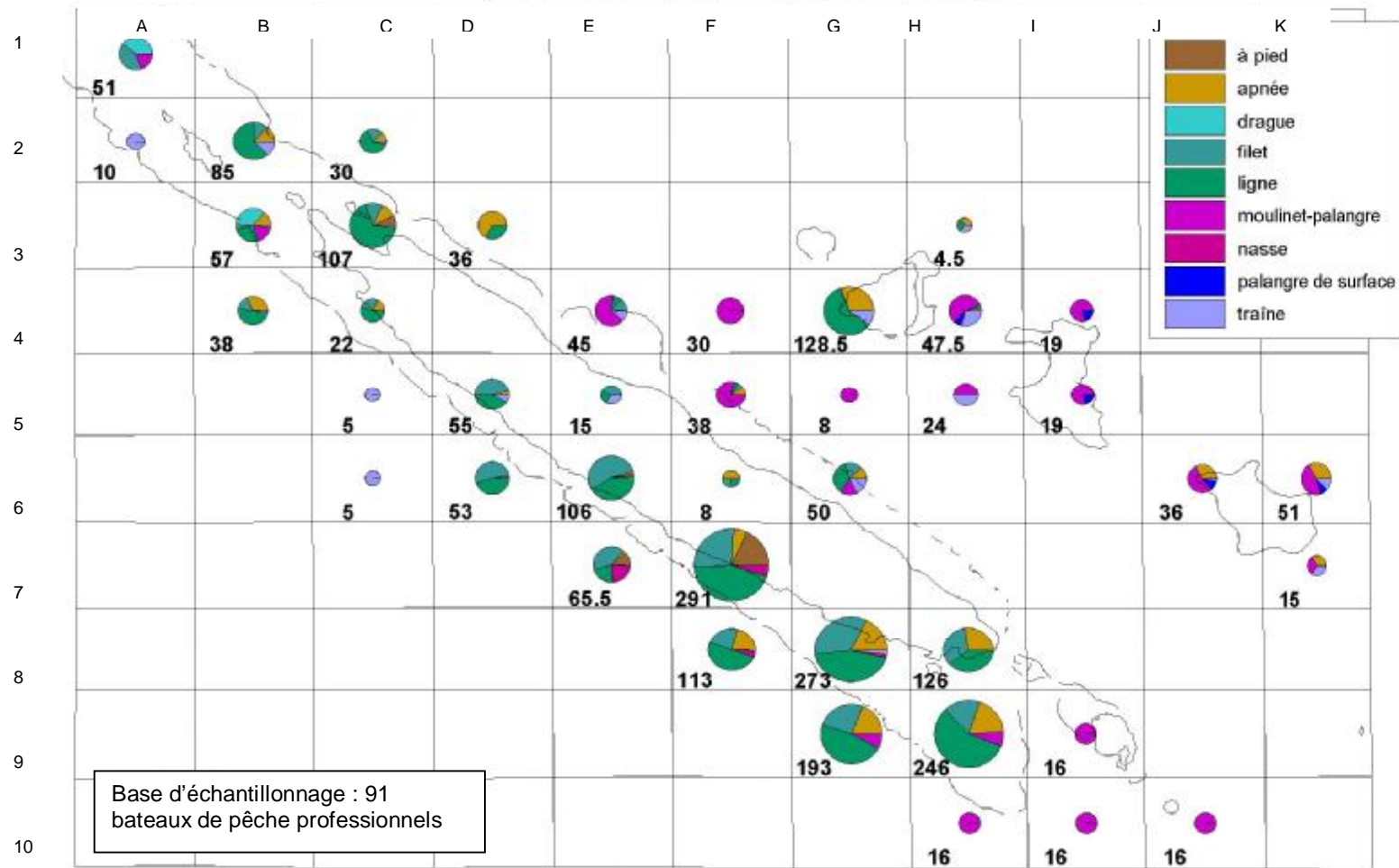


Figure 11: Répartition géographique de l'effort de pêche maximal par engin (chaque chiffre indique le nombre total de jours de pêche, tout engin confondu, dans le carreau correspondant)

Principales espèces ciblées

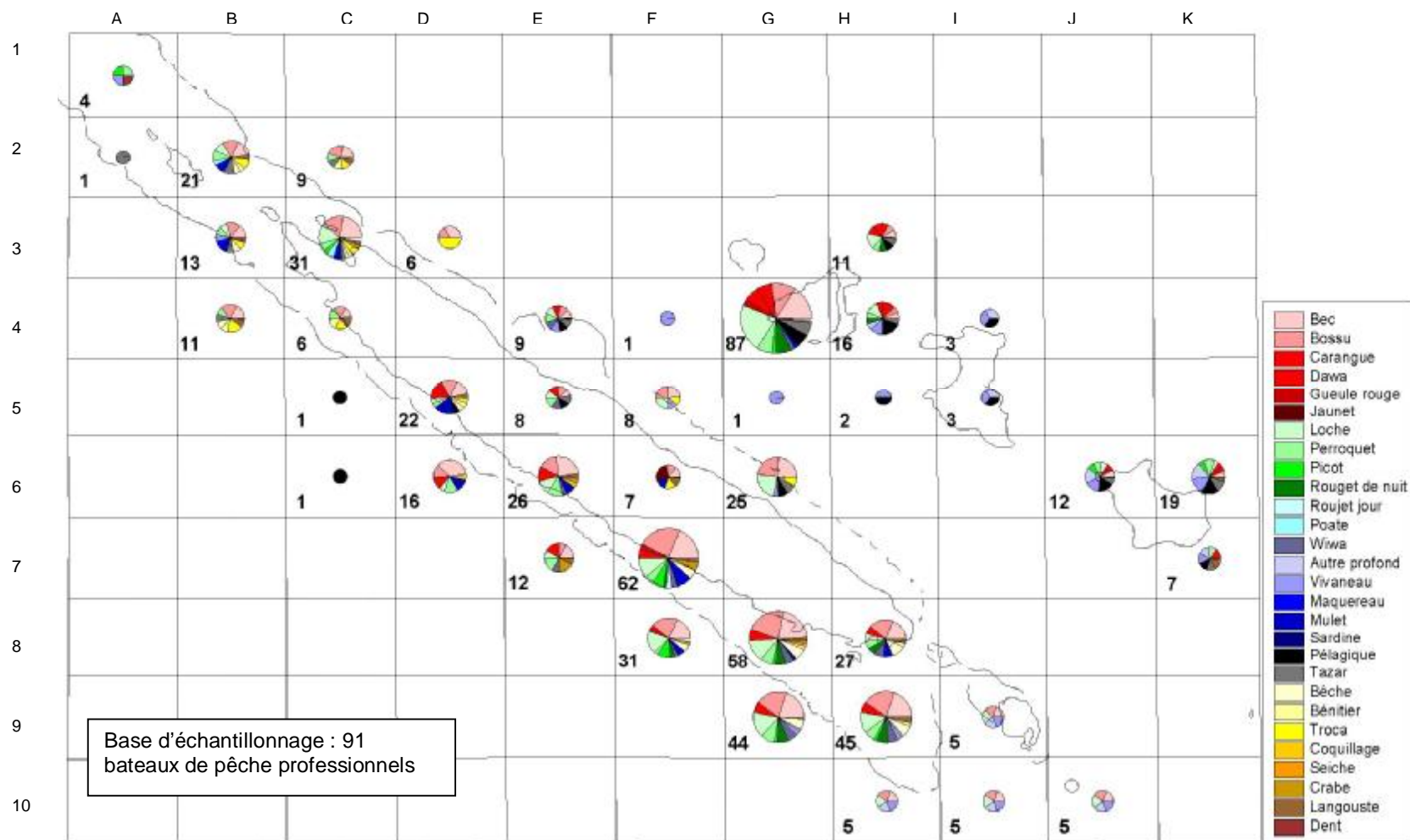


Figure 12 : Répartition géographique des espèces pêchées (chaque chiffre indique le nombre total de fois où des espèces ont été citées dans le carreau correspondant).

3.2.2.2 Circuits de commercialisation

◆ En fonction des Provinces

Si en Province Sud, 51% de la population interrogée n'utilise qu'un seul type de point de vente, en Provinces Ile et Nord, les pêcheurs diversifient leurs circuits de commercialisation (Tableau 22).

Dans la Province des Iles, les petits commerces sont les plus souvent utilisés comme points de vente alors que en Province Nord, ce sont les colporteurs (Tableaux 23 et 24). Le don et l'autoconsommation font également partie des devenir des produits de la pêche fréquemment cités en Province des Iles (25% des réponses « souvent »).

En Province Nord, la vente aux particuliers représente près de 20% des circuits de commercialisation les plus cités.

S'agissant de la Province Sud, près de la moitié des pêcheurs commercialise souvent leurs produits au marché de Nouméa (Tableau 25). Les petits commerces sont plutôt cités comme point de vente secondaire (28% des réponses « peu ») que principal (13% des réponses « souvent »). Les restaurants et l'exportation représentent les 3^{ième} et 4^{ième} circuits de commercialisation les plus souvent utilisés.

Tableau 22 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction du nombre de circuits de commercialisation.

Nombre de types de points de vente	Province Ile		Province Nord		Province Sud	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
1	2	11%	11	34%	21	51%
2	4	22%	7	22%	14	34%
3	5	28%	7	22%	3	7%
4	4	22%	5	16%	1	2%
5	2	11%	1	3%	1	2%
6			1	3%	1	2%
10	1	6				
Total	18	100%	32	100%	41	100%

Tableau 23: Répartition des pêcheurs enquêtés de la Province des Iles en fonction de leur circuit de commercialisation (type et fréquence).

Fréquence de commercialisation	souvent	peu	jamais
Marché Nouméa	3%	12%	12%
Petit marché	6%	4%	13%
Autre pêcheur		4%	14%
Colporteur		4%	14%
Petit commerce	36%	8%	3%
GMS	6%	4%	13%
Restaurant	14%	20%	7%
Particulier	11%	4%	11%
Exportation		16%	12%
Don consommation	25%	24%	3%
Total des réponses	36	25	119

Tableau 24 : Répartition des pêcheurs enquêtés de la Province Nord en fonction de leur circuit de commercialisation (type et fréquence).

Fréquence de commercialisation	souvent	peu	jamais
Marché Nouméa	13%		11%
Petit marché	3%	19%	10%
Autre pêcheur			13%
Colporteur	38%	8%	6%
Petit commerce	13%	11%	9%
GMS	3%		13%
Restaurant	8%	8%	11%
Particulier	18%	27%	6%
Exportation	3%	0%	13%
Don consommation	5%	27%	8%
Total des réponses	40	37	243

Tableau 25 : Répartition des pêcheurs enquêtés de la Province Sud en fonction de leur circuit de commercialisation (type et fréquence).

Fréquence de commercialisation	souvent	peu	jamais
Marché Nouméa	44%	22%	4%
Petit marché	7%	6%	11%
Autre pêcheur	2%	11%	11%
Colporteur	4%	6%	11%
Petit commerce	13%	28%	9%
GMS	4%		12%
Restaurant	11%		10%
Particulier	5%	17%	10%
Exportation	11%		10%
Don consommation		11%	12%
Total des réponses	55	18	337

Remarque : Dans les tableaux qui suivent, une convention a été établie :

- **en caractère gras sont indiquées les valeurs les plus élevées,**
- **en fond grisé sont surlignées les valeurs statistiquement significatives, c'est-à-dire significativement supérieures de la moyenne.**

3.2.2.3. Stratégies des pêcheurs

La stratégie d'un pêcheur peut être expliquée par une combinaison des facteurs conditionnant le choix des espèces cibles, de l'engin et des zones de pêche.

Globalement, la forte demande en espèce, l'engin adapté à l'espèce recherchée et la connaissance ou l'habitude de la zone sont les 3 facteurs principalement cités par les pêcheurs enquêtés. On note cependant des différences significatives entre les 3 Provinces, notamment s'agissant des facteurs conditionnant le choix des espèces.

◆ En fonction des Provinces

L'abondance d'espèces (24%), leur valeur marchande (20%) et la forte demande (22%) sont les 3 principaux critères conditionnant le choix des espèces pêchées pour

les pêcheurs de la Province Sud (Tableau 26). Ceux de la Province Nord choisissent plutôt des espèces non gratteuses (20%, très significatif) et/ou dont la demande est forte (20%) ainsi que les espèces qu'ils connaissent bien (18%). Les choix des espèces des pêcheurs de la Province des Iles sont globalement conditionnés par les mêmes critères que ceux cités en Province Sud, avec toutefois une importance notable de réponses « par habitude ou tradition » (18%).

S'agissant des engins et quelle que soit la Province (Tableau 27), le choix est principalement lié au fait que :

- l'engin utilisé est adapté aux espèces cibles,
- les pêcheurs l'utilisent par tradition et/ou habitude.

Le savoir-faire est un critère supplémentaire pour les pêcheurs des Provinces Nord et Sud (respectivement 22% et 24%).

Tableau 26 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction des facteurs conditionnant le choix des espèces cibles.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix des espèces ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
valeur marchande	15%	6%	20%	31	14%
forte demande	20%	20%	22%	46	21%
espèces peu pêchées	3%	4%	2%	6	3%
abondance des espèces	23%	9%	24%	40	18%
connaissance des espèces	5%	18%	11%	28	13%
espèces non gratteuses	8%	20%	2%	21	9%
saison		6%	5%	10	4%
par habitude ou tradition	18%	17%	13%	34	15%
colporteur n'acceptant que du trocas		1,20%		1	0,46%
facile à pêcher			1%	1	0,46%
faibles dépenses			1%	1	0,46%
fonction de la demande	2,5%			1	0,46%
opportuniste	7,5%			3	1,33%
pêche de jour			1,00%	1	0,46%
Total	40	82	102	224	100

Tableau 27 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction des facteurs conditionnant le choix des engins utilisés.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de l'engin ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
facilité d'utilisation	13%	13%	4%	17	9%
solidité de l'outil	3%	4%	2%	6	3%
rapidité de mise en oeuvre	13%	4%	11%	17	9%
adapté à l'espèce recherchée / efficacité	32%	26%	28%	53	28%
cout	3%	6%	4%	8	4%
savoir-faire	5%	22%	24%	37	20%
tradition / habitude	26%	24%	23%	45	24%
aptitude physique			1,3%	1	0,05%
meilleure qualité du produit			2,5%	2	1,05%
moins de travail			1,3%	1	0,05%
par plaisir	2,5%			1	0,05%
préserve la ressource	2,5%			1	0,05%
Total	38	68	83	189	100

S'agissant du choix des zones de pêche, il est essentiellement guidé par la bonne connaissance qu'en ont les pêcheurs et par la présence de la ressource ciblée (Tableau 28). En outre, pour les pêcheurs de la Province Nord, la durée du trajet est un facteur supplémentaire (20% des réponses : 2^{ème} facteur le plus fréquemment cité).

La météorologie est un critère également important pour les pêcheurs de la Province des Iles.

Tableau 28 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction des facteurs conditionnant le choix des zones exploitées.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de la zone ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
trajet court	14%	20%	10%	31	15%
autonomie du bateau	2%	9%	8%	15	7%
taille du bateau	2%	14%	14%	24	11%
présence de la ressource	29%	16%	28%	50	24%
faible fréquentation de la zone	5%	2%	1%	5	2%
connaissance ou habitude de la zone	31%	28%	26%	59	28%
manque d'info sur d'autres zones		2%		2	1%
météorologie	12%	4%	6%	13	6%
accès interdit à d'autres zones	0%	5%	1%	5	2%
absence de requin	2,5%			1	0,05%
fonction de la profondeur	2,5%			1	0,05%
habite en face de la zone de pêche			6%	5	2,40%
Total	42	81	88	211	100

◆ En fonction des communautés d'appartenance

Les stratégies diffèrent sensiblement en fonction de la communauté d'appartenance du pêcheur. Si le critère majeur est la valeur marchande pour les Polynésiens et Wallisiens, c'est l'habitude et la tradition qui conditionnent le choix des espèces cibles des Mélanésiens (Tableau 29). Les Européens choisissent préférentiellement leurs espèces cibles en fonction de leur valeur marchande et de leur abondance.

Tableau 29 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction des facteurs conditionnant le choix des espèces ciblées.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix des espèces ?	Communauté d'appartenance						Total	%
	Polynésien	Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres		
valeur marchande	29%		7%	13%	20%	0%	31	14%
forte demande	23%		20%	19%	25%	33%	46	21%
espèces peu pêchées	3%		2%	2%	5%	0%	6	3%
abondance des espèces	16%		16%	20%	15%	33%	40	18%
connaissance des espèces	10%		16%	12%	5%	0%	28	13%
espèces non gratteuses	10%		6%	10%	15%	33%	21	9%
saison	0%		4%	6%	10%	0%	10	4%
par habitude ou tradition	10%		22%	13%	5%	0%	34	15%
colporteur n'acceptant que du trocas			1%				1	
facile à pêcher				1%			1	
faibles dépenses				1%			1	
fonction de la demande			1%				1	
opportuniste			4%				3	
pêche de jour				1%			1	
Total	31		81	89	20	3	224	100

L'aspect traditionnel dans le choix de l'engin est plus marqué chez les Mélanésiens, Polynésiens et Wallisiens que chez les autres communautés d'appartenance qui recherchent préférentiellement l'adaptabilité et l'efficacité de l'engin aux espèces recherchées (Tableau 30). Parallèlement, le choix de la zone est avant tout une question d'habitude chez les Mélanésiens et Européens nés en Nouvelle-Calédonie (Tableau 31).

Tableau 30 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction des facteurs conditionnant le choix des engins utilisés.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de l'engin ?	Communauté d'appartenance						Total	%
	Polynésien	Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres		
facilité d'utilisation	0%		14%	6%	8%	0%	17	9%
solidité de l'outil	5%		0%	4%	8%	50%	6	3%
rapidité de mise en oeuvre	5%		9%	12%	0%	0%	17	9%
adapté à l'espèce recherchée / efficacité	24%		28%	27%	38%	50%	53	28%
cout	0%		4%	6%	0%	0%	8	4%
savoir-faire	33%		12%	22%	31%	0%	37	20%
tradition / habitude	29%		28%	21%	15%	0%	45	24%
aptitude physique	5%						1	0,5%
meilleure qualité du produit			2,5%				2	1,1%
moins de travail				1%			1	0,5%
par plaisir			1,3%				1	0,5%
préserve la ressource			1,3%				1	0,5%
Total	21		76	77	13	2	189	100

Tableau 31 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction des facteurs conditionnant le choix des zones exploitées.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de la zone ?	Communauté d'appartenance						Total	%
	Polynésien	Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres		
trajet court	4%		15%	16%	21%	33%	31	15%
autonomie du bateau	15%		7%	5%	5%		15	7%
taille du bateau	23%		10%	10%	5%	33%	24	11%
présence de la ressource	19%		22%	27%	26%		50	24%
faible fréquentation de la zone	4%		1%	0%	16%		5	2%
connaissance ou habitude de la zone	19%		30%	31%	16%	33%	59	28%
manque d'info sur d'autres zones			2%				2	1%
météorologie	8%		7%	4%	11%		13	6%
accès interdit à d'autres zones			1%	5%	0%		5	2%
absence de requin			1,2%				1	0,1%
fonction de la profondeur			1,2%				1	0,1%
habite en face de la zone de pêche	8%		1,2%	2%			5	2,4%
Total	26		82	81	19	3	211	100

◆ En fonction des typologies des activités de pêche

La typologie de l'activité de pêche est un facteur discriminant dans le choix des espèces cibles (Tableau 32) :

- Les pêcheurs aux vivaneaux (catégorie « moulpalvivano ») visent avant tout ces espèces pour leur valeur marchande élevée et le fait qu'elles ne soient pas gratteuses ;
- les pêcheurs aux dawas, wiwas, rougets de nuit et perroquets (catégorie « dawawiarouget »), par habitude ou tradition ;

- les autres (catégories « apnéemolcrus », « crabe », « lignebosbec », « muletfilet »), pour leur forte demande sur le marché.

Tableau 32 : Répartition des pêcheurs enquêtés par activité de pêche en fonction des facteurs conditionnant le choix des espèces ciblées.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix des espèces ?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawivarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
valeur marchande	19%	15%	11%	12%	35%	10%	6%	31	14%
forte demande	24%	23%	21%	22%	15%	20%	12%	46	21%
espèces peu pêchées					15%	5%	6%	6	3%
abondance des espèces	24%	23%	21%	20%		15%	18%	40	18%
connaissance des espèces	10%	8%	18%	14%		13%	18%	28	13%
espèces non gratteuses				8%	25%	15%	18%	21	9%
saison	5%	8%		5%		10%		10	4%
par habitude ou tradition	10%	15%	25%	16%	5%	13%	18%	34	15%
colporteur n'acceptant que du trocas	5%							1	0,4%
facile à pêcher			4%					1	0,4%
faibles dépenses		8%						1	0,4%
fonction de la demande	5%							1	0,4%
opportuniste				1%	5%		6%	3	1,3%
pêche de jour				1%				1	0,4%
Total	21	13	28	85	20	40	17	224	100

Le choix des engins de chacune des catégories de pêcheurs est principalement conditionné par l'adaptabilité de l'engin à l'espèce recherchée, à l'exception des pêcheurs « lignebosbec » qui utilisent la ligne plutôt par tradition et habitude (Tableau 33). Il est à noter par ailleurs que :

- 1/4 des pêcheurs appartenant à la classe « trainepelagiq » pratique la pêche à la traîne par facilité d'utilisation ;
- 1/5 des pêcheurs aux crabes (catégorie « crabe ») pratique cette pêche car elle est rapide à mettre en œuvre.

Le choix de la zone est avant tout globalement inféodé à la connaissance qu'en ont les pêcheurs, à l'exception des pêcheurs aux crabes et des pêcheurs aux vivaneaux qui fréquentent les zones où la ressource est présente (Tableau 34). Ces deux types de ressources vivent essentiellement dans des habitats bien définis (respectivement mangrove – estuaire et pente externe) contrairement aux autres espèces dont la distribution est plus vaste.

De plus, un nombre significatif de pêcheurs aux vivaneaux choisit sa zone en fonction de sa faible fréquentation par les autres pêcheurs, limitant ainsi la concurrence. Enfin, il semble qu'une partie des pêcheurs à la traîne souhaitent diversifier leur zone de pêche s'ils avaient une meilleure connaissance sur d'autres zones.

Tableau 33 : Répartition des pêcheurs enquêtés par activité de pêche en fonction des facteurs conditionnant le choix des engins utilisés.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de l'engin ?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
facilité d'utilisation	8%	21%	13%	6%		3%	24%	17	9%
solidité de l'outil				5%	6%	6%		6	3%
rapidité de mise en oeuvre		21%	17%	9%		9%		17	9%
adapté à l'espèce recherchée / efficacité	38%	29%	27%	21%	44%	30%	29%	53	28%
cout	15%		7%	3%	6%		6%	8	4%
savoir-faire	15%		20%	20%	25%	27%	18%	37	20%
tradition / habitude	15%	7%	17%	33%	19%	24%	24%	45	24%
aptitude physique	8%							1	0,5%
meilleure qualité du produit		14%						2	1,1%
moins de travail		7%						1	0,5%
par plaisir				1,6%				1	0,5%
présERVE la ressource				1,6%				1	0,5%
Total	13	14	30	66	16	33	17	189	100

Tableau 34 : Répartition des pêcheurs enquêtés par activité de pêche en fonction des facteurs conditionnant le choix des zones exploitées.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de la zone ?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
trajet court		29%	14%	12%	16%	18%	21%	31	15%
autonomie du bateau	11%		4%	9%	5%	8%	5%	15	7%
taille du bateau	17%	21%	4%	12%	5%	15%	5%	24	11%
présence de la ressource	28%	29%	32%	20%	32%	21%	16%	50	24%
faible fréquentation de la zone					16%	5%		5	2%
connaissance ou habitude de la zone	28%		39%	31%	21%	26%	32%	59	28%
manque d'info sur d'autres zones							11%	2	1%
météorologie	11%		4%	7%	5%	8%	5%	13	6%
accès interdit à d'autres zones	6%	7%		4%				5	2%
absence de requin							5%	1	0,5%
fonction de la profondeur				1,4%				1	0,5%
habite en face de la zone de pêche		14%	3,6%	2,7%				5	2,4%
Total	18	14	28	74	19	39	19	211	100

3.2.3. Perception des pêcheurs

3.2.3.1. Par rapport à la ressource

◆ En fonction des Provinces

Globalement, la moitié des personnes interrogées ont une perception relativement optimiste de l'état de la ressource qu'elle exploite (Tableaux 35 à 38). En effet,

- 41% de la population échantillonnée estiment que les ressources sont pas ou peu fragiles ;
- 62% n'ont pas vu la taille des espèces capturées diminuer ;
- 51% jugent que leurs prises sont stables, et 7% qu'elles augmentent.

On note cependant des différences de perception très significatives entre les trois provinces, notamment s'agissant de la fragilité de la ressource et de la variation de taille des espèces capturées (Tableaux 35 à 36). Les pêcheurs de la Province des Iles se montrent plus optimistes (72% : ressources peu ou pas fragiles ; 88% : pas de diminution des tailles ; 84% : tendance des prises à la stabilité ou à la hausse) que les autres, comme cela avait été le cas chez les pêcheurs plaisanciers et vivriers de cette

Province (Virly, 2000). Néanmoins, près de 60% ont dû changer leurs zones de pêche pour maintenir un niveau de capture identique.

Par ailleurs, les pêcheurs de la Province Nord semblent légèrement plus inquiets que ceux de la Province Sud.

Tableau 35 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception de la fragilité de la ressource ($\chi^2=12.73$ avec $P=0.047$).

Les ressources que vous pêchez vous semblent elles fragiles?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	50%	19%	20%	23	25%
peu	22%	16%	15%	15	16%
moyennement	28%	31%	41%	32	35%
très	0%	34%	24%	21	23%
Total	18	32	41	91	100

Tableau 36 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception de la variation de taille des espèces capturées ($\chi^2=6.37$ avec $P=0.041$).

Les espèces pêchées ont elles tendance à diminuer en taille?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	12%	47%	43%	34	38%
non	88%	53%	58%	55	62%
Total	17	32	40	89	100

Tableau 37 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception de la nécessité de changer de zone de pêche.

Avez vous dû changer de zones de pêche pour garder votre niveau de capture ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	59%	53%	41%	44	49%
non	41%	47%	59%	46	51%
Total	17	32	41	90	100

Tableau 38 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception de l'évolution des captures.

Pour un même effort, vos prises ont elles eu tendance à :	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
diminuer	15%	50%	44%	36	42%
être stables	69%	47%	49%	44	51%
augmenter	15%	3%	7%	6	7%
Total	13	32	41	86	100

◆ En fonction des communautés d'appartenance

Si les Polynésiens – Wallisiens se montrent les plus conscients de la fragilité de la ressource (72% contre 58% en moyenne), un tiers seulement (contre une moyenne de 42%) ont noté une diminution de leurs prises (Tableaux 39 à 41).

S'agissant de la nécessité de changer de zone pour conserver leur niveau de capture, les Mélanésiens sont les plus nombreux à avoir répondu affirmativement.

Enfin, si les Européens natifs de la Nouvelle-Calédonie sont les plus sensibles à une diminution de leurs captures (comme cela avait été le cas des pêcheurs plaisanciers et vivriers de cette même communauté d'appartenance), ceux nés en dehors du Territoire n'ont majoritairement pas vu leurs prises diminuer (13% contre 42% en moyenne).

Tableau 39 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction de leur perception de la fragilité des ressources.

Les ressources que vous pêchez vous semblent elles fragiles?	Communauté d'appartenance						Total répondants	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres			
pas	18%	29%	25%	25%	0%	23	25%	
peu	9%	20%	17%	13%	0%	15	16%	
moyennement	36%	40%	28%	38%	100%	32	35%	
très	36%	11%	31%	25%	0%	21	23%	
Total répondants	11	35	36	8	1	91	100	

Tableau 40 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction de leur perception de la nécessité de changer de zone de pêche ($\chi^2=8.79$ avec $P=0.065$).

Avez vous dû changer de zones de pêche pour garder votre niveau de capture ?	Communauté d'appartenance						Total répondants	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres			
oui	36%	68%	36%	50%	0%	44	49%	
non	64%	32%	64%	50%	100%	46	51%	
Total répondants	11	34	36	8	1	90	100	

Tableau 41 Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction de leur perception de l'évolution des captures.

Pour un même effort, vos prises ont elles eu tendance à :	Communauté d'appartenance						Total répondants	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres			
diminuer	36%	43%	47%	13%	100%	36	42%	
être stables	64%	50%	47%	63%	0%	44	51%	
augmenter	0%	7%	6%	25%	0%	6	7%	
Total répondants	11	30	36	8	1	86	100	

◆ En fonction des typologies des activités de pêche

La perception de l'état de la ressource (fragilité, taille et niveau de capture) est différente en fonction du type d'activité de pêche qu'exerce chaque pêcheur (Tableaux 42 à 44). Même si les classes d'activité de pêche ne sont pas pures⁵, de grandes tendances de perceptions se dégagent en fonction des principaux engins utilisés et/ou des principales espèces ciblées.

En effet, on peut noter que :

- ¾ des individus appartenant aux classes « dawawiarouget » et « trainepélagiq » estiment que les ressources sont peu ou pas fragiles.

⁵ Rappel : Une classe pure est constituée de 100% d'individus ayant exactement les mêmes caractéristiques.

- A l'opposé, les catégories « crabe » (constituée ici de 100% de personnes pêchant le crabe) et « moulpalvivano » (constituée aussi de 100% d'individus capturant les vivaneaux) ont plutôt tendance à penser que les ressources sont moyennement à très fragiles.
- S'agissant de la catégorie « crabe », cette prise de conscience de la fragilité peut être étayée par le fait que la majorité de ces pêcheurs voit leurs prises diminuer (71% contre 42% en moyenne) ainsi que la taille des espèces qu'ils capturent (86% contre 38% en moyenne).
- En revanche, la classe « moulpalvivano » qui est majoritairement sensible à la fragilité de leur ressource, voit une stabilité, voire une augmentation, de leur niveau de capture. Parallèlement, la taille des vivaneaux pêchés et espèces associées n'aurait pas diminué pour 88% des individus de cette classe.
- Trois grandes catégories se dégagent en fonction d'une perception globale plutôt pessimiste (à gauche) ou optimiste (à droite) de l'état de la ressource :

« Crabe »	« Lignebosbec » « apnéemolcrus »	« dawawiarouget », « moulpalvivano » « trainepelagiq », « muletfilet »
-----------	-------------------------------------	---

Tableau 42 : Répartition des pêcheurs enquêtés par type d'activité en fonction de leur perception de la fragilité des ressources.

Les ressources que vous pêchez vous semblent elles fragiles?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
pas	11%	29%	50%	22%	25%	19%	29%	23	25%
peu	11%	0%	25%	19%	0%	13%	43%	15	16%
moyennement	33%	43%	17%	41%	38%	44%	14%	32	35%
très	44%	29%	8%	19%	38%	25%	14%	21	23%
Total	9	7	12	32	8	16	7	91	100

Tableau 43 : Répartition des pêcheurs enquêtés par type d'activité en fonction de leur perception de la variation de taille des espèces (significatif à P=0.02).

Les espèces pêchées ont elles tendance à diminuer en taille?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
oui	63%	86%	17%	44%	13%	25%	33%	34	38%
non	38%	14%	83%	56%	88%	75%	67%	55	62%
Total	8	7	12	32	8	16	6	89	100

Tableau 44 : Répartition des pêcheurs enquêtés par type d'activité en fonction de leur perception de l'évolution des captures.

Pour un même effort, vos prises ont elles eu tendance à :	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
diminuer	56%	71%	22%	55%	0%	25%	50%	36	42%
être stables	44%	14%	78%	39%	88%	63%	50%	44	51%
augmenter	0%	14%	0%	6%	13%	13%	0%	6	7%
Total	9	7	9	31	8	16	6	86	100

◆ Raisons de la tendance des prises

Les personnes notant une diminution de leurs captures (42% des pêcheurs interrogés), donnent pour principales raisons la surpêche (20% des réponses) et la concurrence faite par les plaisanciers (20%) (Tableau 45). Si ces deux raisons sont les premières citées par les pêcheurs de la Province Sud, ce n'est pas tout à fait le cas de ceux de la Province Nord qui avancent la pratique de pêches illégales comme principale cause, avant la surpêche et la concurrence des plaisanciers.

Parallèlement, les 4 personnes de la Province des Iles ayant noté une diminution de leurs captures donnent pour principales raisons la pratique de pêche illégales au même titre que le non respect des mesures de gestion et des règles coutumières ainsi que les causes naturelles.

Tableau 45 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception des raisons d'une diminution des prises.

Quelles sont les raisons de la diminution des prises ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
Surpêche		14%	29%	18	20%
Concurrence des plaisanciers		14%	29%	18	20%
Pratique pêche illégales	25%	21%	12%	15	17%
Mesures gestion non respectées	25%	12%	5%	8	9%
Pollution minière		7%	7%	6	7%
Causes naturelles	25%	5%	7%	6	7%
Non respect règle coutumière	25%	9%		5	6%
Autres activités humaines			10%	4	5%
Mesures gestion inadaptées		9%		4	5%
Autres pollutions		7%		3	3%
Diversification technique pêche		2%		1	1%
Total	4	43	41	88	100

La majorité des pêcheurs interrogés ont répondu que leurs prises étaient globalement stables au cours du temps. Les raisons majeures qu'ils invoquent sont la diversification des zones de pêche (34% des réponses) et dans une moindre mesure, le respect des mesures de gestion (16%) (Tableau 46). Si les pêcheurs des 3 Provinces avancent globalement ces 2 raisons, ceux de la Province Nord ajoutent la surpêche comme cause de la stabilité des prises.

Tableau 46 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception des raisons d'une stabilité des prises.

Quelles sont les raisons de la stabilité des prises ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
Diversification zones pêche	45%		44%	13	34%
Respect mesure gestion	9%	33%	11%	6	16%
Surpêche		22%	6%	3	8%
Diversification technique pêche	9%	11%	6%	3	8%
Concurrence des plaisanciers			11%	2	5%
respect de la ressource	18%			2	5%
Autres activités humaines		11%		1	3%
Pratique pêche illégales			6%	1	3%
Respect règle coutumière	9%		0%	1	3%
bonne connaissance de la zone		11%		1	3%
concurrence des pêcheurs professionnels			6%	1	3%
début d'activité : sans avis	9%			1	3%
espèce saisonnière			6%	1	3%
pas de concurrence avec les mêmes techniques sur sa zone		11%		1	3%
pas de concurrence des plaisanciers pour ces espèces			6%	1	3%
Total	11	9	18	38	100

Les principales raisons citées de l'augmentation des prises sont globalement que celle de la stabilité, à savoir la diversification des zones de pêche (45%) et le respect des mesures de gestion (27%) (Tableau 47).

Tableau 47 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception des raisons d'une augmentation des prises.

Quelles sont les raisons de l'augmentation des prises ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
Diversification zones pêche	67%	33%	40%	5	45%
Respect mesure gestion		33%	40%	3	27%
Diversification technique pêche		33%		1	9%
meilleure expérience qu'au début			20%	1	9%
respect de la ressource	33%			1	9%
Total	3	3	5	11	100

Remarque : Les croisements des raisons de l'évolution des prises avec les communautés d'appartenance ou les typologies des activités, n'ont donné lieu à aucune explication significative, notamment du fait du nombre trop faible de modalités pour chacun des croisements.

3.2.3.2. Par rapport à la réglementation

Globalement, 63% de la population interrogée disent bien connaître la réglementation en vigueur. A titre comparatif, rappelons que dans le cadre de l'étude sur la pêche vivrière et plaisancière, 52% de la population enquêtée avaient répondu bien connaître la réglementation qui concerne leur pêche. La répartition des pêcheurs par niveau de connaissance de la réglementation présente dans l'ensemble la même tendance chez les pêcheurs professionnels et chez les pêcheurs vivriers et plaisanciers (Figure 13).

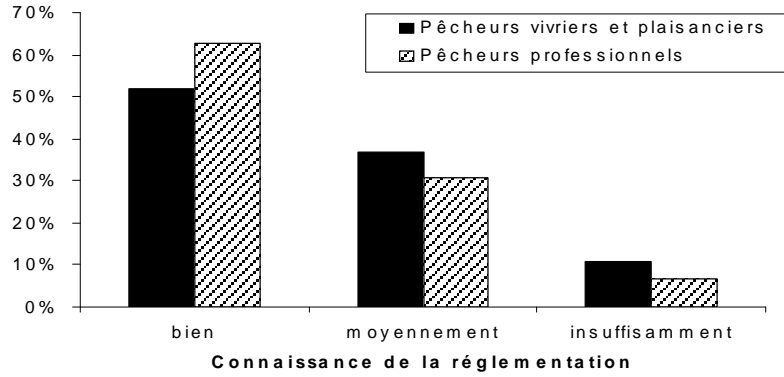


Figure 13 : Comparaison du niveau de connaissance de la réglementation entre les pêcheurs vivriers et plaisanciers et les pêcheurs professionnels.

◆ En fonction des Provinces

On note cependant des différences significatives de perception de la réglementation en fonction des Provinces. Les pêcheurs de la Province Sud sont plus nombreux que ceux de la Province Nord et surtout que ceux de la Province des Iles, à considérer qu'ils connaissent bien la réglementation (Tableau 48).

Tableaux 48 à 54 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction de leur perception de la réglementation.

Connaissez vous la réglementation en vigueur ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
bien	33%	59%	78%	57	63%
moyennement	56%	31%	20%	28	31%
insuffisamment	11%	9%	2%	6	7%
Total	18	32	41	91	100

La réglementation vous parait elle respectée des professionnels ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
bien	33%	34%	34%	31	34%
moyennement	33%	41%	34%	33	36%
insuffisamment	28%	16%	10%	14	15%
pas du tout	0%	9%	20%	11	12%
Total	18	32	41	91	100

La réglementation vous parait elle respectée des plaisanciers ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
bien	39%	0%	2%	8	9%
moyennement	33%	16%	15%	17	19%
insuffisamment	11%	13%	32%	19	21%
pas du tout	17%	72%	46%	45	49%
%	19,78%	35,16%	45,05%	100	

La réglementation vous parait elle difficile à comprendre ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	61%	44%	83%	59	65%
peu	22%	19%	5%	12	13%
moyennement	17%	31%	12%	18	20%
très	0%	6%	0%	2	2%
Total	18	32	41	91	100

La réglementation vous parait elle contraignante ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	72%	50%	73%	59	65%
peu	17%	34%	12%	19	21%
moyennement	6%	13%	5%	7	8%
très	6%	3%	5%	4	4%
Total	18	32	41	91	100

La réglementation vous parait elle efficace pour protéger la ressource ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	6%	25%	17%	16	18%
peu	11%	6%	12%	9	10%
moyennement	50%	25%	12%	22	24%
très	33%	44%	56%	43	47%
Total	18	32	41	91	100

La réglementation vous parait elle efficace pour protéger la profession ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	6%	19%	20%	15	16%
peu	17%	13%	7%	10	11%
moyennement	44%	31%	17%	25	27%
très	33%	38%	51%	39	43%
Total	18	32	41	91	100

Par ailleurs, entre 2/3 et 3/4 des pêcheurs suivant la Province estiment que la réglementation est moyennement à bien respectée des professionnels (Tableau 49). Cependant, 20% des pêcheurs de la Province sud semblent plus alarmistes, annonçant que les professionnels ne respectent pas du tout la réglementation.

Si 80% en moyenne des pêcheurs des Provinces Nord et Sud estiment que les plaisanciers ne respectent pas la réglementation, on rencontre la perception inverse dans la Province des Iles où 72% des pêcheurs pensent qu'elle est respectée des plaisanciers (Tableau 50).

Globalement, pour la majorité des pêcheurs, quelle que soit la Province, la réglementation ne paraît pas ou peu difficile à comprendre, et n'est pas ou peu contraignante (Tableaux 51 et 52). Notons cependant qu'en Province Nord, le pourcentage de personnes ayant des difficultés à la comprendre s'élève à 37%.

Enfin, pour 70% des pêcheurs en moyenne, la réglementation est moyennement à très efficace pour protéger la ressource mais également la profession (Tableau 53 et 54). On observe toutefois que près d'un tiers des pêcheurs de la Province Nord sont plus septiques quant à son efficacité pour protéger la ressource et la profession.

◆ En fonction de l'âge du capitaine

La perception de la réglementation diffère également en fonction de l'âge de l'interviewé.

Si globalement la majorité des pêcheurs estiment bien connaître la réglementation, ceux qui ont plus de 50 ans sont significativement plus nombreux à bien la connaître (Tableau 55).

De même, les pêcheurs âgés de 50 ans et plus ont tendance à considérer majoritairement de façon significative qu'elle est respectée des professionnels alors qu'il y a une plus forte proportion que la moyenne d'individus plus jeunes qui pensent le contraire (Tableau 56).

Parallèlement, on observe une relation inverse entre la perception de non respect de la réglementation par les plaisanciers et la tranche d'âge du pêcheur interrogé (Tableau 57). En effet, 80% des pêcheurs de moins de 30 ans estiment qu'elle n'est pas du tout respectée des plaisanciers alors qu'ils sont seulement 43% dans la tranche d'âge supérieure à 50 ans.

Enfin, la difficulté à comprendre la réglementation diminue chez les pêcheurs plus âgés (Tableau 58). En effet, 30% de la population inférieure à 30 ans estiment qu'elle est moyennement difficile à comprendre alors qu'ils sont seulement 18% à penser ainsi chez les personnes âgés de 50 ans et plus.

Remarque : Au cours de l'administration du questionnaire, 5 pêcheurs ont souhaité préciser que la réglementation leur semblaient en théorie efficace pour protéger la profession si elle était respectée. Or, pour ces personnes, elle est malheureusement peu voire pas respectée. Certains ont évoqué les problèmes de pêche en plongée de nuit, d'autres l'utilisation de substances telles que le sulfate de cuivre pour la capture des céphalopodes notamment.

Tableaux 55 à 58 : Répartition des pêcheurs enquêtés par tranche d'âge en fonction de leur perception de la réglementation.

Connaissez vous la réglementation en vigueur ?	Tranche d'âge				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
bien	80%	48%	74%	57	63%
moyennement	20%	45%	18%	28	31%
insuffisamment	0%	7%	8%	6	7%
Total	10	42	39	91	100

La réglementation vous paraît elle respectée des professionnels ?	Tranche d'âge				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
bien	30%	20%	53%	31	35%
moyennement	30%	46%	29%	33	37%
insuffisamment	10%	22%	11%	14	16%
pas du tout	30%	12%	8%	11	12%
Total	10	41	38	89	100

La réglementation vous paraît elle respectée des plaisanciers ?	Tranche d'âge				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
bien	0%	12%	8%	8	9%
moyennement	20%	17%	22%	17	19%
insuffisamment	0%	21%	27%	19	21%
pas du tout	80%	50%	43%	45	51%
%	10	42	37	89	100

La réglementation vous paraît elle difficile à comprendre ?	Tranche d'âge				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
pas à peu	70%	76%	82%	71	78%
moyennement à très	30%	24%	18%	20	22%

3.2.3.3. Par rapport au rôle des Services des Pêches

Les diverses réponses à la question ouverte relative aux rôles des Services des Pêches ont été regroupées en cinq grandes catégories (Tableau 59) :

- aide ;
- formation - information ;
- filière ;
- réglementation ;
- divers (statistique de pêche, renouvellement de licence).

Les trois rôles les plus fréquemment cités sont l'aide financière (16% des réponses), l'information en général (15%) et l'aide technique (13%).

◆ En fonction des Provinces

On observe des différences significatives entre les 3 Provinces : si ¼ des réponses des pêcheurs de la Province sud concernent l'aide financière et l'aide technique, 35% des réponses de ceux de la Province Nord sont relatives à la formation, l'information et la sensibilisation.

Par ailleurs, 11% à 15% des réponses suivant la Province considérée attribuent aux Services des Pêches, un rôle de réglementation, de contrôle et de répression. De plus, 15% des réponses relatives à la Province nord concernent l'organisation et le suivi de la filière, notamment s'agissant de la commercialisation.

Tableau 59 : Répartition des pêcheurs enquêtés par province en fonction de leur perception du rôle des services des Pêches.

	Province			
	Ile	Nord	Sud	Total
AIDE				
à l'écoute	11%			2%
aide administrative		1%		1%
aide au montage de projet		4%		2%
aide financière	7%	12%	28%	16%
aide technique	26%	4%	23%	13%
conseil technique (pêche, commercialisation, rentabilité)	15%	9%		8%
solution au problème	4%		3%	1%
FORMATION-INFORMATION				
formation	7%	11%	5%	9%
information	11%	17%	13%	15%
information sur la réglementation		5%		3%
sensibilisation à la protection	4%	1%		1%
sensibilisation à la sécurité		1%		1%
FILIERE				
animation de la filière	4%			1%
mise en place d'infrastructure (local, DCP, etc.)		3%		1%
organisation de la commercialisation		4%		2%
suivi		9%	3%	6%
REGLEMENTATION				
prévention		1%		1%
réglementation	4%	1%	5%	3%
contrôle	7%	9%	10%	9%
répression		1%		1%
DIVERS				
statistique de pêche			3%	1%
renouvellement de licence		3%		1%
leur rôle actuel		1%	8%	3%
TOTAL	27	75	39	141

◆ En fonction du nombre d'années d'expérience

La perception qu'a le pêcheur sur le rôle des Services des Pêches est relativement peu liée au nombre d'années d'expérience que possède le pêcheur (Tableau 60).

On peut toutefois noter que les pêcheurs de moins de 10 ans d'expérience pensent que le rôle principal des Services est aussi bien d'aider financièrement et techniquement les professionnels (25% des réponses des moins de 10 ans d'expérience) que de les former et les informer (25% des réponses des moins de 10 ans d'expérience). Il semble que les pêcheurs ayant plus d'expérience (de 10 à 30 ans) attendent plus de l'aide (principalement technique) que de la formation – information de la part des Services.

Les pêcheurs possédant encore plus d'expérience (supérieure à 30 ans) situent globalement le rôle des Services autant dans l'aide (17% des réponses) et la formation – information (15% des réponses) que dans tout ce qui concerne la réglementation (12% des réponses). Ce sont d'ailleurs les seuls qui attendent des Services un rôle de répression suite à la mise en place de réglementation et d'un contrôle.

Tableau 60 : Répartition des pêcheurs enquêtés par année d'expérience en fonction de leur perception du rôle des services des Pêches.

	Nombre d'années d'expérience				
	inf 10	10 à 20	20 à 30	sup 30	Total
AIDE	25%	34%	31%	17%	28%
à l'écoute		3%	2%		2%
aide administrative				2%	1%
aide au montage de projet	5%	2%			3%
aide financière	11%	10%	10%	7%	15%
aide technique	5%	11%	9%	7%	13%
conseil technique (pêche, commercialisation, rentabilité)	2%	8%	9%		8%
solution au problème	2%		2%		1%
FORMATION-INFORMATION	25%	15%	21%	15%	19%
formation	7%	7%	7%		9%
information	14%	8%	7%	10%	15%
information sur la réglementation	2%		3%	2%	3%
sensibilisation à la protection			2%	2%	1%
sensibilisation à la sécurité	2%		2%		1%
FILIERE	0%	10%	7%	7%	6%
animation de la filière		2%			1%
mise en place d'infrastructure (local, DCP, etc.)		2%	2%		1%
organisation de la commercialisation		2%	2%	2%	2%
suivi		5%	3%	5%	5%
REGLEMENTATION	11%	5%	7%	12%	8%
prévention			2%		1%
réglementation	4%		2%	2%	3%
contrôle	7%	5%	3%	7%	9%
répression				2%	1%
DIVERS	2%	3%	0%	7%	3%
statistique de pêche		2%			1%
renouvellement de licence		2%		2%	1%
leur rôle actuel	2%			5%	2%
TOTAL	35	41	38	24	138

◆ Fréquentation des Services des Pêches

En moyenne, 41% des personnes interrogées ont moyennement à faire aux Services des Pêches (Tableau 61). On note cependant que près d'un tiers des pêcheurs de la Province sud disent ne pas avoir à faire aux Services des Pêches alors que près de la moitié de ceux de la Province nord estiment en revanche qu'ils ont souvent à faire à eux (valeurs très significatives).

Tableau 61 : Répartition des pêcheurs enquêtés par province en fonction de leur fréquentation des services des Pêches.

Avez-vous à faire aux Services des Pêches (à l'exception du renouvellement de la licence)?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
pas	17%	6%	29%	17	19%
peu	22%	22%	7%	14	15%
moyennement	33%	31%	51%	37	41%
souvent	28%	41%	12%	23	25%
Total	18	32	41	91	100

3.2.4. Attentes des pêcheurs

3.2.4.1. En matière de structuration de l'activité

Près de la moitié des personnes interrogées souhaiteraient faire partie d'une association de producteurs (Tableau 62). Toutefois, si une majorité de pêcheurs de la Province nord et de la celle des Iles (respectivement 55% et 50%) a émis le souhait d'appartenir à une telle association, plus des 2/3 de ceux de la Province sud ne l'envisagent pas.

Tableau 62 : Répartition des pêcheurs enquêtés par province en fonction de leur volonté ou non d'appartenir à une association de producteurs.

Souhaiteriez vous partie d'un groupement, coopérative et/ou syndicat ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	50%	55%	33%	39	44%
non	50%	45%	68%	50	56%
Total	18	31	40	89	100

On observe également des différences significatives entre communautés d'appartenance (Tableau 63). En effet, si les Polynésiens, Wallisiens et Européens natifs de la Nouvelle-Calédonie sont majoritairement contre l'adhésion à une association de producteurs, les européens nés en dehors du Territoire sont plutôt pour.

Le croisement de cette variable avec l'âge ou le type d'activité par le pêcheur ne met pas en évidence de relation significative avec une volonté ou non d'appartenir à une association de producteurs.

Tableau 63 : Répartition des pêcheurs enquêtés par communauté d'appartenance en fonction de leur volonté ou non d'appartenir à une association de producteurs.

Souhaiteriez vous partie d'un groupement, coopérative et/ou syndicat ?	Communauté d'appartenance						Total	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres			
oui	36%	51%	35%	63%	0%	39	44%	
non	64%	49%	65%	38%	100%	50	56%	
Total	11	35	34	8	1	89	100	

Les raisons d'une adhésion à une association de producteur seraient majoritairement le fait de faciliter la vente pour les pêcheurs de la Province nord et d'avoir plus de poids pour ceux de la Province sud (Tableau 64).

Tableau 64 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction des raisons de leur volonté d'appartenir à une association de producteurs.

Pourquoi souhaitez vous faire parti d'un groupement ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
partager les équipements pour diminuer les coûts	10%	22%	16%	11	18%
faciliter la vente de la production	10%	41%	21%	18	30%
avoir plus de poids	10%	28%	42%	18	30%
créer un esprit de filière	10%	3%	21%	6	10%
fait déjà parti d'une organisation qui convient	50%	6%	0%	7	12%
protéger l'équilibre du lagon	10%	0%	0%	1	2%
Total	10	32	19	61	100

Par ailleurs, 50% des pêcheurs de la Province des Iles ont précisé qu'ils faisaient déjà partie d'une association qui en fait leur convenait. Ils ont donc été classés dans la catégorie des individus souhaitant faire partie d'une telle association.

Majoritairement et quelle que soit la Province, la principale raison de ne pas vouloir appartenir à une association de producteurs est le fait que les pêcheurs n'y voit pas d'intérêt (Tableau 65). La crainte de mésentente entre adhérents est le second argument, plus fréquemment avancé par les pêcheurs de la Province Nord que par les autres. Certains professionnels de la Province des Iles ont précisé par ailleurs qu'ils font déjà partis d'une telle association qui ne leur convient pas pour les raisons précédemment citées mais également car ils notent un manque d'animation et une durée de vie limitée de ces groupements ou coopératives.

Tableau 65 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction des raisons de leur refus d'appartenir à une association de producteurs.

Pourquoi ne souhaitez vous pas faire parti d'un groupement ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
crainte de mésentente entre adhérents	15%	35%	30%	21	29%
ne voit pas l'intérêt	38%	40%	43%	30	41%
autosuffisance	15%	20%	28%	17	23%
fait déjà parti d'une organisation qui ne convient pas	15%	0%	0%	2	3%
manque d'animation	8%	0%	0%	1	1%
manque de confiance	0%	1%	0%	1	1%
précarité des associations	8%	0%	0%	1	1%
Total	13	20	40	73	100

3.2.4.2. En matière de réglementation

Près de 70% de la population interrogée souhaitent une révision de la réglementation. Plus nombreux sont les pêcheurs de la Province Nord qui semblent favorables à une révision (Tableau 66).

Globalement, plus les pêcheurs se montrent sensibles à la fragilité de la ressource, plus ils sont nombreux à souhaiter une révision de la réglementation (Tableau 67). Parallèlement, les individus dont les prises ont tendance à diminuer émettent plus volontiers le souhait de la réviser (Tableau 68).

Par ailleurs, les pêcheurs les plus nombreux qui souhaitent une révision de la réglementation sont ceux qui estiment qu'elle est moyennement à très difficile à comprendre et/ou contraignante (Tableaux 69 et 70).

Moins les pêcheurs pensent que la réglementation est efficace pour protéger la ressource et la profession, plus ils souhaitent qu'elle soit révisée, ce qui semble logique (Tableaux 71 et 72).

Enfin, le pourcentage des personnes favorables à une révision est différent en fonction du type de pêche qu'ils pratiquent (Tableau 73). En effet, les pêcheurs appartenant aux catégories « apnéemolcrus » et « crabe », majoritairement spécialisés dans la capture de mollusques et crustacés, sont plus nombreux à émettre le souhait d'une révision de la réglementation. Les moins nombreux sont ceux qui pratiquent la pêche à la traîne et ceux qui pêchent des dawas, wiwas, rougets et perroquets essentiellement en apnée.

Tableaux 66 à 73 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de leur attente par rapport à une révision de la réglementation.

Province					
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	61%	81%	61%	62	68,13%
non	39%	19%	39%	29	31,87%
Total	18	32	41	91	100

Les ressources que vous pêchez vous semblent elles fragiles?						
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	pas	peu	moyennement	très	Total	%
oui	52%	73%	69%	81%	62	68,13%
non	48%	27%	31%	19%	29	31,87%
Total	23	15	32	21	91	100

Pour un même effort, vos prises ont elles eu tendance à :					
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	diminuer	être stables	augmenter	Total	%
oui	78%	66%	50%	62	68,13%
non	22%	34%	50%	29	31,87%
Total	36	44	6	91	100

La réglementation vous parait elle difficile à comprendre ?						
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	pas	peu	moyennement	très	Total	%
oui	66%	75%	67%	100%	62	68,13%
non	34%	25%	33%	0%	29	31,87%
Total	59	12	18	2	91	100

La réglementation vous parait elle contraignante ?						
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	pas	peu	moyennement	très	Total	%
oui	64%	74%	71%	100%	62	68,13%
non	36%	26%	29%	0%	29	31,87%
Total	59	19	7	4	91	100

La réglementation vous parait elle efficace pour protéger la ressource ?						
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	pas	peu	moyennement	très	Total	%
oui	75%	89%	68%	60%	62	68,13%
non	25%	11%	32%	40%	29	31,87%
Total	16	9	22	43	91	100

La réglementation vous parait elle efficace pour protéger la profession ?						
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	pas	peu	moyennement	très	Total	%
oui	73%	90%	64%	62%	62	68,13%
non	27%	10%	36%	38%	29	31,87%
Total	15	10	25	39	91	100

Typologie des activités de pêche									
Souhaitez vous une révision de la réglementation ?	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq	Total	%
oui	78%	86%	50%	75%	75%	56%	57%	62	68%
non	22%	14%	50%	25%	25%	44%	43%	29	32%
Total	9	7	12	32	8	16	7	91	100

S'agissant des domaines d'intervention, les zones réglementées ont été citées plus fréquemment, notamment par les pêcheurs des Provinces Nord et Iles (Tableau 74).

En revanche, ceux de la Province Sud ont majoritairement évoqué la réglementation relative aux engins de pêche et aux espèces. Notons également que près de 20% des réponses émanant de la Province Sud concernent la répression face à un non respect de la réglementation.

Tableau 74 : Répartition des pêcheurs enquêtés par province en fonction du domaine de révision souhaité de la réglementation.

Domaine de révision de la réglementation	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
modalité d'attribution des licences	25%	15%	3%	13	13%
zones réglementées	35%	35%	19%	30	30%
engins de pêche	20%	27%	32%	27	27%
espèces	20%	15%	26%	19	19%
modalité de répression	0%	8%	19%	10	10%
Total	20	48	31	99	100

Quelques résultats sont notables s'agissant des réponses sur les domaines d'intervention en fonction des types de pêche pratiqués. Tel est le cas de la catégorie « crabe » dont 67% des réponses concernent une révision de la réglementation relative aux espèces. D'après les commentaires supplémentaires émanant de ces pêcheurs, il s'agit probablement de la taille minimale de capture des crabes que certains souhaitent voir à la baisse.

Par ailleurs, les individus appartenant à la catégorie « trainepelagiq » sont significativement plus nombreux que la moyenne à évoquer le problème de modalité d'attribution de licences de pêche. Malheureusement aucune précision supplémentaire n'a été apportée à ce sujet.

Tableau 75 : Répartition des pêcheurs enquêtés par type de pêche en fonction du domaine de révision souhaité de la réglementation.

Domaine de révision de la réglementation	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
modalité d'attribution des licences	0%	0%	20%	13%	18%	9%	43%	13	13%
zones réglementées	38%	11%	20%	37%	27%	18%	43%	30	30%
engins de pêche	46%	11%	40%	26%	18%	27%	14%	27	27%
espèces	15%	67%	10%	11%	27%	27%	0%	19	19%
modalité de répression	0%	11%	10%	13%	9%	18%	0%	10	10%
Total	13	9	10	38	11	11	7	99	100

Les quelques précisions et commentaires libres qu'ont pu faire certains pêcheurs concernent les domaines suivants :

- la pêche aux picots (interdire le filet à picot (1) ; taille des mailles de filet à picot à 35 mm (1) ; décaler la pêche aux picots à février – mars par rapport à la ponte (1))
- la pêche au crabe (taille à 14 cm et ouverture toute l'année (2) ; diminution de la taille de capture (2))
- la pêche au filet (maille de 35 mm souhaitée (4))
- la chasse sous-marine (la réglementer (1))

- les autres espèces (modifier la réglementation de la pêche à la coquille Saint-Jacques (1) ; souhaite l'utilisation du scaphandre pour la langouste comme en Australie (1) ; régler la taille des bûches (1))
- les quotas (diminuer la quantité autorisée pour les plaisanciers à 25 kg (1) ; établir des quotas pour les pélagiques (1))
- les réserves (trop de réserves légales et coutumières (1) ; trop de réserves sur Nouméa (1) ; problème des réserves coutumières en Provinces Nord et Sud (1))
- augmenter le contrôle et la répression (8)
- divers (établir une réglementation propre à la pêche lagunaire sur Ouvéa (1) ; ne voit pas les avantages d'une licence (1) ; souhaite clarifier la situation des Surprises (1))

3.2.4.3. En matière d'information

Globalement, les pêcheurs se montrent équitablement partagés sur le fait qu'ils soient suffisamment informés ou non en ce qui concerne la pêche.

L'analyse des réponses par caractéristiques socio-économiques (Province, communauté d'appartenance, âge, sexe, type d'activité pratiquée) met toutefois en évidence des différences notables :

- Les pêcheurs de la Province Sud se disent majoritairement suffisamment informés, contrairement aux pêcheurs de la Province Nord et surtout de la Province des Iles (Tableau 76).
- Les Mélanésien pensent majoritairement qu'ils ne sont pas suffisamment informés dans le domaine de la pêche alors que les autres communautés d'appartenance, surtout les Polynésien et Wallisien estiment qu'ils le sont (Tableau 77).
- 60% des pêcheurs âgés de 50 ans et plus se disent bien informés alors que l'inverse est observé chez les moins de 50 ans (Tableau 78).
- Le sexe semble être assez discriminant en ce qui concerne l'information qu'ont les pêcheurs dans le domaine de la pêche (Tableau 79). En effet, 80% des femmes pensent qu'elles sont insuffisamment informées contrairement aux hommes dont les réponses sont équitablement partagées.
- Le niveau de connaissance de la pêche est variable en fonction des types de pêche pratiquée (Tableau 80). La majorité (86 %) des pêcheurs de la catégorie « traînépélagiq » se dit insuffisamment informée. De même, 63% des pêcheurs aux vivaneaux manquent d'information relative à la pêche alors que 2/3 des pêcheurs des catégories « apnéemolcrus » et « muletfilet » estiment être à l'inverse suffisamment informés.

Tableaux 76 à 80 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de leur perception de l'information qu'ils possèdent relative à la pêche.

Pensez vous être suffisamment informé en ce qui concerne la pêche ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
Non Réponses	6%	0%	2%	2	2%
oui	22%	41%	63%	43	47%
non	72%	59%	34%	46	51%
Total	18	32	41	91	100

Pensez vous être suffisamment informé en ce qui concerne la pêche ?	Communauté d'appartenance						
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres	Total	%
Non Réponses	0%	3%	3%	0%	0%	2	2%
oui	82%	20%	58%	75%	0%	43	47%
non	18%	77%	39%	25%	100%	46	51%
Total	11	35	36	8	1	91	100

Pensez vous être suffisamment informé en ce qui concerne la pêche ?	Tranche d'âge				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
Non Réponses	0%	0%	5%	2	2%
oui	40%	38%	59%	43	47%
non	60%	62%	36%	46	51%
Total	10	42	39	91	100

Pensez vous être suffisamment informé en ce qui concerne la pêche ?	Sexe			
	homme	femme	Total	%
Non Réponses	2%	0%	2	2%
oui	49%	20%	43	47%
non	49%	80%	46	51%
Total	86	5	91	100

Pensez vous globalement être suffisamment informé de tout ce qui concerne la pêche ?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
oui	67%	43%	50%	47%	38%	63%	14%	43	48%
non	33%	57%	50%	53%	63%	38%	86%	46	52%
Total	9	7	12	30	8	16	7	89	100

En moyenne, 80% des personnes interrogées disent ne pas avoir de difficultés à obtenir de l'information. Cependant, les pêcheurs qui éprouvent le plus de difficultés sont ceux de la Province des Iles et ceux qui pratiquent la pêche aux vivaneaux (Tableaux 81 et 82).

Tableaux 81 à 82 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de la difficulté qu'ils ont à obtenir de l'information.

Avez vous des difficultés à obtenir de l'information ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	39%	16%	15%	18	20%
non	61%	84%	85%	71	80%
Total	18	31	40	89	100

Typologie des activités de pêche									
Avez vous des difficultés à obtenir de l'information ?	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq	Total	%
oui	11%	14%	8%	27%	38%	19%	14%	18	20%
non	89%	86%	92%	73%	63%	81%	86%	71	80%
Total	9	7	12	30	8	16	7	89	100

Les pêcheurs qui se montrent en majorité demandeurs d'une intervention plus fréquente des Services des Pêches sont plutôt :

- des pêcheurs des Province Nord et des Iles (Tableau 83),
- des Mélanésiens, Polynésiens et Wallisiens (Tableau 84),
- des individus pratiquant (Tableau 85) :
 - la pêche aux mollusques et crustacés,
 - la pêche à la ligne ciblant les bossus et becs,
 - la pêche à la traîne aux espèces pélagiques.

Remarque : Il n'existe pas de relation significative entre le fait de posséder une formation dans le domaine de la pêche et le souhait d'une intervention plus fréquente des Services.

Tableaux 83 à 85 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de leur besoin en matière d'intervention des Services des Pêches.

Province					
Souhaitez vous une intervention plus fréquente des Services des Pêches ?	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	67%	75%	46%	55	60%
non	33%	25%	54%	36	40%
Total	18	32	41	91	100

Communauté d'appartenance							
Souhaitez vous une intervention plus fréquente des Services des Pêches ?	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres	Total	%
oui	64%	80%	44%	38%	100%	55	60%
non	36%	20%	56%	63%	0%	36	40%
Total	11	35	36	8	1	91	100

Typologie des activités de pêche									
Souhaitez vous une intervention plus fréquente des Services des Pêches ?	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq	Total	%
oui	78%	57%	42%	72%	38%	50%	71%	55	60%
non	22%	43%	58%	28%	63%	50%	29%	36	40%
Total	9	7	12	32	8	16	7	91	100

Le type d'information souhaitée diffère peu suivant la Province et de façon un peu plus sensible suivant le type de pêche pratiquée (Tableaux 86 et 87). Des informations sur les techniques de pêche sont les plus demandées (18%), suivies d'informations relatives aux zones de pêche (14%). Ces informations sont principalement souhaitées par les pêcheurs des Provinces Nord et Sud. Ceux de la Province des Iles sont avant tout demandeurs d'informations sur la sécurité, la mécanique et l'entretien des bateaux.

Par ailleurs,

- ceux qui pratiquent la pêche aux vivaneaux ont en majorité émis le besoin d'informations économiques,
- les pêcheurs au filet ciblant principalement le mullet souhaitent plutôt des précisions sur les zones de pêche,
- les individus spécialisés soit dans la pêche à la traîne, soit dans la pêche à la ligne visant les bossus et becs, sont principalement demandeurs d'informations sur les techniques de pêche.

Tableaux 86 à 87 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction du type d'informations qu'ils souhaitent acquérir.

Quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
technique de pêche	17%	19%	17%	42	18%
zones de pêche	4%	18%	17%	34	14%
sécurité, mécanique et entretien	19%	8%	7%	24	10%
informations économiques	6%	13%	9%	24	10%
réglementation	9%	5%	11%	20	8%
aides provinciales et autres	8%	8%	7%	18	8%
retour de vos statistiques	11%	7%	5%	17	7%
conservation et/ou commercialisation des produits	8%	8%	6%	17	7%
montage de projet	8%	5%	7%	15	6%
biologie et écologie de certaines espèces	8%	6%	5%	14	6%
aucune	4%	2%	9%	12	5%
Total	53	97	87	237	100

Quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir ?	Typologie des activités de pêche								Total	%
	apnéemolcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq			
technique de pêche	19%	22%	19%	18%	13%	13%	26%	42	18%	
réglementation	7%	11%	8%	8%	4%	15%	4%	20	8%	
sécurité, mécanique et entretien	7%	0%	27%	10%	8%	3%	13%	24	10%	
biologie et écologie de certaines espèces	7%	0%	8%	7%	8%	5%	0%	14	6%	
zones de pêche	19%	11%	15%	11%	8%	23%	13%	34	14%	
retour de vos statistiques	11%	0%	0%	9%	13%	3%	9%	17	7%	
montage de projet	15%	11%	4%	7%	0%	5%	4%	15	6%	
conservation et/ou commercialisation des produits	4%	0%	0%	11%	8%	8%	4%	17	7%	
aides provinciales et autres	4%	0%	8%	8%	8%	10%	9%	18	8%	
informations économiques	7%	22%	4%	7%	21%	10%	17%	24	10%	
aucune	0%	22%	8%	4%	8%	5%	0%	12	5%	
Total	27	9	26	89	24	39	23	237	100	

Le pourcentage élevé de non réponses (près de 20% en moyenne) à la question « Pensez vous qu'il y a suffisamment d'études sur les ressources marines ? » met en évidence la perception assez floue qu'ont les pêcheurs sur les informations existantes. A ce sujet, des enquêteurs ont ressenti une certaine hésitation à répondre de la part de certains pêcheurs qui leur retournaient souvent la question, ne sachant pas quoi répondre. D'après ces enquêteurs, les réponses à cette question sont sujettes à caution et n'ont donc pas été conservées pour l'analyse.

3.2.4.4. En matière de formation

◆ Globalement, 60% des personnes interrogées ne souhaitent pas de cours théoriques. En revanche, près de 70% sont favorables à des cours pratiques.

◆ Les pêcheurs de la Province des Iles sont très demandeurs de cours théoriques comme de cours pratiques alors que ceux des Provinces Nord et Sud souhaitent principalement être formés sur le terrain de façon pratique (Tableaux 88 et 92).

Les pêcheurs en demande de cours théoriques (Tableaux 89, 90 et 91) sont principalement constitués de :

- Mélanésiens (63%),
- Agés de moins de 50 ans (45%),
- Ayant peu d'expérience dans la pêche (75% des individus ayant entre 2 et 5 ans d'expérience).

◆ Les Mélanésiens sont également les plus nombreux à demander des cours pratiques (83%), avant les Polynésiens et Wallisiens (73%) (Tableau 93).

On observe par ailleurs que plus les pêcheurs sont âgés, moins ils sont nombreux à souhaiter des cours pratiques (Tableau 94). Parallèlement, plus ils ont d'années d'expérience dans la pêche, moins ils désirent suivre des cours pratiques (Tableau 95).

◆ Les principales formations attendues sont les techniques de pêche (28% des réponses) et la navigation et sécurité (28%), devant la gestion d'entreprise (24%) (Tableau 96).

Quelle que soit la Province, des cours sur les techniques de pêche sont souhaités par près d'1/3 des individus interrogés (Tableau 96). On observe toutefois que les cours relatifs à la navigation et à la sécurité sont majoritairement mentionnés par les personnes de la Province Sud. Il est également à noter que le domaine de la conservation et/ou commercialisation est souvent cité par les pêcheurs de la Province des Iles.

S'agissant de la communauté d'appartenance, si les Mélanésiens, Polynésiens, Wallisiens et Européens natifs de Nouvelle-Calédonie sont avant tout demandeurs de formation sur les techniques et la navigation, les Européens nés hors du Territoire souhaitent prioritairement être formés en gestion d'entreprise (Tableau 97).

Si les pêcheurs âgés de moins de 50 ans souhaitent avant tout une formation sur des techniques de pêche, les plus âgés mentionnent plutôt la navigation et sécurité d'une part, et la conservation et commercialisation d'autre part (Tableau 98).

◆ Le type de formation souhaité en matière de technique de pêche concerne la palangre de fond (40% des réponses) (Tableau 99). Toutefois, parmi les pêcheurs de la Province Sud aspirant à une formation, la palangre de surface a été citée plus fréquemment (60%).

Les pêcheurs de la Province des Iles sont les plus nombreux à avoir mentionné plusieurs techniques de pêche chacun.

Tableaux 88 à 91 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de leur souhait en matière de cours théoriques.

Souhaitez vous des cours théoriques ?	Province				Total	%
	Ile	Nord	Sud	Total		
Non Réponses	0%	0%	2%	1	1%	significatif P = 0,004 chi² = 19,08
oui	83%	25%	29%	35	38%	
non	17%	75%	68%	55	60%	
Total	18	32	41	91	100	

Souhaitez vous des cours théoriques ?	Communauté d'appartenance					Total	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres		
Non Réponses	0%	0%	0%	13%	0%	1	1%
oui	18%	63%	25%	25%	0%	35	38%
non	82%	37%	75%	63%	100%	55	60%
Total	11	35	36	8	1	91	100

Souhaitez vous des cours théoriques ?	Age du capitaine			Total	%
	inf 30	30 - 50	sup 50		
Non Réponses	0%	2%	0%	1	1%
oui	40%	50%	26%	35	38%
non	60%	48%	74%	55	60%
Total	10	42	39	91	100

Souhaitez vous des cours théoriques ?	Expérience de la pêche (nombre d'années)						Total	%
	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50		
oui	75%	33%	48%	39%	36%	17%	35	40%
non	25%	67%	52%	61%	64%	83%	52	60%
Total	4	15	25	23	14	6	87	100

Tableaux 92 à 95 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de leur souhait en matière de cours pratiques.

Souhaitez vous des cours pratiques ?	Province				Total	%
	Ile	Nord	Sud	Total		
oui	78%	59%	71%	62	68%	
non	22%	41%	29%	29	32%	
Total	18	32	41	91	100	

Souhaitez vous des cours pratiques ?	Communauté d'appartenance					Total	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres		
oui	73%	83%	58%	50%	0%	62	68%
non	27%	17%	42%	50%	100%	29	32%
Total	11	35	36	8	1	91	100

Souhaitez vous des cours pratiques ?	Age du capitaine			Total	%
	inf 30	30 - 50	sup 50		
oui	100%	76%	51%	62	68%
non	0%	24%	49%	29	32%
Total	10	42	39	91	100

Souhaitez vous des cours pratiques ?	Expérience de la pêche (nombre d'années)						Total	%
	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50		
oui	100%	80%	68%	65%	64%	50%	61	69%
non	0%	20%	32%	35%	36%	50%	27	31%
Total	5	15	25	23	14	6	88	100

Tableaux 96 à 98 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction des domaines de formation souhaitée.

Sur quels thèmes souhaitez vous des cours pratiques ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
techniques de pêche	29%	29%	27%	39	28%
navigation, sécurité	26%	25%	31%	38	28%
gestion d'entreprise	20%	24%	27%	33	24%
conservation et / ou commercialisation	23%	20%	14%	25	18%
entretien, mécanique	3%	2%	0%	2	1%
Total	35	51	51	137	100

Sur quels thèmes souhaitez vous des cours pratiques ?	Communauté d'appartenance						
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres	Total	%
techniques de pêche	30%	26%	35%	14%	0%	39	28%
navigation, sécurité	30%	25%	35%	14%	0%	38	28%
gestion d'entreprise	20%	25%	21%	43%	0%	33	24%
conservation et / ou commercialisation	20%	21%	9%	29%	0%	25	18%
entretien, mécanique	0%	3%	0%	0%	0%	2	1%
Total	20	76	34	7	0	137	100

Sur quels thèmes souhaitez vous des cours pratiques ?	Age du capitaine				
	inf 30	30 - 50	sup 50	Total	%
techniques de pêche	40%	29%	22%	39	28%
navigation, sécurité	25%	26%	31%	38	28%
gestion d'entreprise	30%	25%	20%	33	24%
conservation et / ou commercialisation	5%	18%	24%	25	18%
entretien, mécanique	0%	1%	2%	2	1%
Total	20	72	45	137	100

Tableau 99 : Répartition des pêcheurs enquêtés par Province en fonction du type de formation de technique de pêche souhaitée.

Sur quelle technique de pêche souhaitez vous suivre une formation ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
palangre de fond	27%	47%	40%	14	40%
palangre de surface	27%	26%	60%	11	31%
nouvelles techniques inconnues	18%	11%	0%	4	11%
traîne	0%	16%	0%	3	9%
apnée	9%	0%	0%	1	3%
filet	9%	0%	0%	1	3%
ligne à main	9%	0%	0%	1	3%
Total	11	19	5	35	100%

3.2.4.5. Diversification

Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 40% ont émis le souhait de se diversifier (Tableaux 100 à 106). Ce groupe est principalement composé de :

- Mélanésiens,
- Habitant plutôt en Provinces Nord et des Iles,
- Relativement jeunes,
- Ayant peu d'expérience dans la pêche,

- Pratiquant principalement la pêche en apnée.

Tableaux 100 à 106 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction de souhait en matière de diversification.

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Province				
	Ile	Nord	Sud	Total	%
oui	59%	44%	29%	36	40%
non	41%	56%	71%	54	60%
Total	17	32	41	90	100
%	19%	36%	46%	100	

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Communauté d'appartenance						Total	%
	Polynésien Wallisien	Mélanésien	Européen NC	Européen non NC	Autres			
oui	45%	62%	19%	38%	0%	36	40%	
non	55%	38%	81%	63%	100%	54	60%	
Total	11	34	36	8	1	90	100	
%	12%	38%	40%	9%	1%	100		

Test du chi² significatif (p = 0,007)

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Age du capitaine				Total	%
	inf 30	30 - 50	sup 50			
oui	70%	49%	23%	36	40%	
non	30%	51%	77%	54	60%	
Total	10	41	39	90	100	
%	11%	46%	43%	100		

Test du chi² significatif (P = 0,007)

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Sexe			Total	%
	homme	femme			
oui	41%	20%	36	40%	
non	59%	80%	54	60%	
Total	85	5	90	100	
%	94%	6%	100		

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Nombre de types de pêche pratiqués				Total	%
	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5		
oui	36%	37%	64%	0%	36	40%
non	64%	63%	36%	100%	54	60%
Total	36	38	14	2	90	100
%	40%	42%	16%	2%	100	

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Expérience dans la pêche (nombre d'années)						Total	%
	2 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50		
oui	60%	67%	42%	35%	36%	0%	36	41%
non	40%	33%	58%	65%	64%	100%	51	59%
Total	5	15	24	23	14	6	87	100
%	6%	17%	28%	26%	16%	7%	100	

Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?	Typologie des activités de pêche							Total	%
	apnée/molcrus	crabe	dawawiarouget	lignebosbec	moulpalvivano	muletfilet	trainepelagiq		
oui	56%	14%	55%	44%	38%	25%	43%	36	40%
non	44%	86%	45%	56%	63%	75%	57%	54	60%
Total	9	7	11	32	8	16	7	90	100

Les raisons majeures d'une volonté de se diversifier sont avant tout d'augmenter la rentabilité, mais également dans une moindre mesure de découvrir d'autres techniques et d'autres espèces ainsi que de protéger la ressource (Tableau 107). Certains cas particuliers ont été mentionnés tels que le fait de pallier la réglementation

concernant les crabes (période de fermeture), la diminution de la ressource en bêtes.

A l'opposé, les personnes ne souhaitant pas se diversifier évoquent principalement le fait qu'ils n'en éprouvent pas le besoin et qu'ils se sentent trop âgés.

Tableau 107 : Répartition des pêcheurs enquêtés en fonction des raisons du souhait ou non de se diversifier.

Raisons	Souhaitez vous vous diversifier ?				
	non	oui	non réponse	Total	%
pas besoin	20%			11	12%
trop âgé	19%			10	11%
manque d'équipement	6%			3	3%
pas d'intérêt	4%			2	2%
début d'activité	2%			1	1%
difficulté de commercialisation en brousse	2%			1	1%
par passion de sa pêche	2%			1	1%
par rentabilité de sa pêche	2%			1	1%
par tradition	2%			1	1%
pour augmenter la rentabilité		19%		7	8%
pour découvrir d'autres techniques et d'autres espèces		14%		5	5%
pour protéger la ressource		14%		5	5%
pour augmenter le volume des ventes		6%		2	2%
pour cibler d'autres espèces		6%		2	2%
souhaite pêcher à la longue ligne		6%		2	2%
pour mieux répondre à la demande, rentabiliser l'entreprise		3%		1	1%
pour palier la diminution en bête		3%		1	1%
pour palier la réglementation des crabes, les mauvaises périodes de pêche aux crabes		3%		1	1%
pour pouvoir s'adapter à la météorologie		3%		1	1%
pour protéger la ressource, augmenter les rendements		3%		1	1%
pour protéger la ressource, maîtriser de nouvelles techniques		3%		1	1%
souhaite faire du maquereau dans l'avenir		3%		1	1%
Non réponse	23	6	1	30	33%
Total	54	36	1	91	100%

3.3. DISCUSSION

Les discussions suivantes, relevantes des résultats présentés précédemment, résument les caractéristiques majeures relatives aux comportements, aux perceptions et aux attentes de la population de pêcheurs professionnels interrogée. Elles ont pour but de déboucher sur des préconisations par rapport aux besoins de la pêche artisanale, qui pourront être discutées ultérieurement en réunion de la cellule halieutique du programme ZoNéCo, après que l'ensemble des partenaires concernés ait été informé des résultats de la présente enquête.

L'ensemble des résultats est issu du traitement statistique de **91 questionnaires** collectés auprès des pêcheurs professionnels lagonaires et côtiers rencontrés majoritairement au cours du renouvellement des licences de pêche. Il s'agit donc d'un échantillon de la population cible, qui représente environ **1/3 de l'ensemble des pêcheurs lagonaires et côtiers**. D'après les enquêteurs qui connaissent bien la pêche calédonienne, il s'agit des principaux pêcheurs professionnels qui constituent globalement « la branche la plus active » ayant le plus de poids dans la production halieutique (volume et diversité des espèces pêchées). Cet échantillon permet de couvrir l'ensemble des techniques de pêche pratiquées et des caractéristiques socio-économiques de la population mère.

Plus de la moitié a entre 10 et 30 ans d'expérience dans la pêche, ce qui laisse à penser que leurs perceptions des ressources, de l'environnement et des mesures de gestion sont fondées sur leur vécu, donc a priori fiables.

3.3.1. Stratégies de pêche

La flottille est majoritairement composée de bateaux d'une longueur comprise entre 4 et 7 mètres. La plupart des pêcheurs pratiquent une à deux techniques de pêche et les principaux engins utilisés sont la ligne et le filet. Ces caractéristiques rappellent celles de la pêche vivrière et plaisancière à l'exception du fusil qui est le second engin le plus utilisés dans la population des pêcheurs vivriers et plaisanciers (Virly, 2000). Parallèlement, les principales espèces ciblées sont globalement identiques, à savoir les becs et les bossus cités majoritairement.

A partir des données relatives aux engins et aux espèces, une partition en 7 classes a été identifiée, représentatives de la majeure partie de l'échantillon (expliquant 60% de la variabilité totale). Cette typologie sert en partie de base à l'interprétation des comportements et attentes des pêcheurs professionnels.

Globalement, **la forte demande en espèce, l'engin adapté à l'espèce recherchée et la connaissance ou l'habitude de la zone** sont les 3 facteurs principalement cités par les pêcheurs enquêtés pour définir leurs stratégies de pêche.

- Au vu des critères conditionnant le choix des espèces cibles, il semble que l'aspect économique (valeur marchande et adaptation au marché) et l'abondance de la ressource soient les deux facteurs les plus importants.
- S'agissant du choix des engins de pêche, il est avant tout inféodé au choix des espèces cibles mais également lié à l'habitude et/ou la tradition.

- Ils fréquentent principalement les zones qu'ils connaissent bien, où la ressource est présente, et pour certains celles qui ne nécessitent pas beaucoup de trajet, n'ayant pas forcément l'autonomie (financière ou technique). Ceci corrobore le fait que la majorité des pêcheurs interrogés reste dans ses zones de pêche depuis plusieurs années. C'est pourquoi une des attentes des pêcheurs en matière d'information la plus fréquemment citée notamment par ceux des Provinces Sud et Nord, est la connaissance de nouvelles zones de pêche.

=> Il serait alors possible d'envisager la production de cartes aidant à la localisation potentielle d'espèces en fonction de critères descriptifs de l'habitat correspondant. Tel est le cas des cartes de sites potentiels de présence de vivaneaux en fonction de la bathymétrie.

L'aspect culturel et traditionnel et l'habitude entrent plus fortement en ligne de compte dans le choix des techniques et des zones de pêche chez les **Mélanésiens**. Ils sont cependant très demandeurs d'information par une intervention plus fréquente des Services des Pêche et de formation théorique et pratique, notamment afin de se diversifier.

La typologie de l'activité de pêche est un facteur plus discriminant dans le choix des stratégies de pêche que ne l'est la communauté d'appartenance : en effet, les pêcheurs aux vivaneaux visent ces espèces pour leur valeur marchande élevée ; les pêcheurs aux mollusques, crustacés et becs et bossus pour la forte demande sur le marché.

En somme, des trois facteurs déterminant la stratégie de pêche (espèce – engin – zone) , c'est principalement **le choix de l'espèce** qui conditionne les deux autres (engin adapté à la ressource ; zone choisie par rapport à la présence de la ressource).

Ces résultats dénotent une volonté d'adaptabilité, de rentabilité et d'efficacité de la part des pêcheurs tout en tenant compte de leur connaissance du milieu et de la ressource.

3.3.2. Perceptions des pêcheurs

Les ressources

Globalement, la moitié des personnes interrogées ont une **perception relativement optimiste de l'état de la ressource** qu'elle exploite (51% disent que leurs prises sont stables). La diversification des zones de pêche, plus que le respect des mesures de gestion, semblent être perçue comme un moyen de stabiliser, voire augmenter les prises.

Les pêcheurs de la Province Nord se montrent les plus sensibles aux variations de leurs captures, constatant une diminution globale pour 50% d'entre eux.

Les pêcheurs de la Province des Iles se montrent les moins inquiets soit parce qu'ils n'ont pas observé de changements notables dans leurs captures (ce qui est en partie le cas), soit parce qu'ils sont peu sensibles à la fragilité de la ressource. Près de 60%

d'entre eux signalent toutefois qu'ils ont dû changer de zones de pêche pour maintenir leur niveau de capture.

=> il semble important de sensibiliser les pêcheurs à la fragilité des ressources même s'ils n'observent pas de changement radical de l'état de leur ressource.

Par ailleurs, de grandes tendances de perception de l'état de la ressource se dégagent en fonction du type d'activité de pêche pratiquée. On observe en effet un gradient de perception plus ou moins optimiste de l'état de la ressource suivant les espèces ciblées :

- Les plus pessimistes sont plutôt ceux qui pêchent le crabe (casier et à pied) et autres crustacés et mollusques (apnée) ,
- les plus optimistes sont ceux qui pratiquent la pêche à la traîne (pélagique), aux vivaneaux et la capture des mullets au filet.
- Entre les deux, se situent les pêcheurs à la ligne visant préférentiellement les bossus et becs.

=> une attention particulière est peut-être à apporter à la ressource en crabe, bêche, langouste, troca et bénitier.

Sur les 42% précisant une diminution de leurs captures, la majorité évoque comme raisons majeures la surpêche et la concurrence réalisée par les plaisanciers. De plus, la pratique de pêches illégales a été particulièrement mentionnée en Province Nord.

=> Peut-être serait il nécessaire d'accroître la surveillance du niveau de capture global pour certaines espèces critiques et des pratiques de pêche employées. Par ailleurs, certains pêcheurs professionnels ont émis le souhait de diminuer le volume autorisé de capture chez les plaisanciers afin de préserver la ressource.

La réglementation

Près des 2/3 de la population interrogée disent bien connaître la réglementation en vigueur. Ce sont surtout des pêcheurs de la Province Sud alors que ceux de la Province des Iles avouent la connaître moyennement, voire insuffisamment.

Il semble qu'elle ne soit pas difficile à comprendre ni contraignante pour les 2/3 de la population interrogée. D'après la majorité des pêcheurs, elle est relativement bien respectée des professionnels mais l'est bien moins des plaisanciers. Les plus jeunes ont une perception plus pessimiste quant au respect de la réglementation par les professionnels comme les plaisanciers. Les pêcheurs de la Province des Iles semblent au contraire plus confiants par rapport au respect de la réglementation.

La réglementation est majoritairement considérée comme efficace pour protéger la ressource comme la profession, si elle est respectée. Le problème du manque de contrôle et de répression a été soulevé par certains d'entre eux.

Le rôle des Services des Pêches

Les trois rôles les plus fréquemment cités sont l'aide financière (16% des réponses), l'information en général (15%) et l'aide technique (13%). Plus d'un tiers des pêcheurs de la Province Nord s'attendent à un rôle d'information, de formation et de

sensibilisation, alors que l'aide technique est le premier rôle mentionné par les individus de la Province des Iles. L'aide à la commercialisation a également été citée comme rôle non négligeable perçu par la Province Nord.

Les pêcheurs les plus âgés sont les seuls à s'attendre à un rôle de contrôle et répression.

Les pêcheurs de la Province Nord sont ceux qui disent avoir le plus souvent à faire aux Services des Pêches.

3.3.3. Attentes des pêcheurs

Structuration de l'activité

Près de la moitié des pêcheurs interrogés souhaiterait faire partie d'une association de producteurs. Or, à ce jour, moins de 20% en font partie. Ce sont plutôt les pêcheurs des Provinces Nord et Iles qui ont émis ce souhait. Ceux de la Province Nord verraient en leur adhésion, un **moyen de faciliter la commercialisation** de leur production.

Réglementation

Près de **70% de la population interrogée souhaite une révision de la réglementation**, surtout ceux de la Province Nord. Cette attente est souvent liée :

- A leur sensibilité à la fragilité des ressources,
- A une difficulté de compréhension de la réglementation,
- Au fait que la réglementation en place ne soit pas suffisamment efficace pour protéger la ressource et la profession.

On note par ailleurs que les pêcheurs au crabe, autres crustacés et mollusques émettent plus souvent le souhait d'une révision de la réglementation. Ce sont d'ailleurs ces pêcheurs qui se montraient les plus pessimistes par rapport à l'état de santé des ressources qu'ils exploitent.

S'agissant des domaines d'intervention, les **zones réglementées** ont été citées plus fréquemment, notamment par les pêcheurs des Provinces Nord et Iles. Les pêcheurs de la Province Sud se montrent les plus sensibles à une révision de la réglementation concernant le **contrôle et la répression**, outre celle relative aux engins et aux espèces.

Au travers des commentaires libres de certains pêcheurs, une révision de la taille des mailles et de la taille minimale de certaines espèces a été citée assez régulièrement.

Information

Plus de la moitié de la population interrogée estime ne pas être suffisamment informée en ce qui concerne la pêche. Ce sont principalement des pêcheurs des Provinces Iles et Nord, plutôt Mélanésiens et relativement jeunes. Ces individus sont d'ailleurs demandeurs d'une intervention plus fréquente des Services des Pêches, essentiellement sur le terrain.

Les domaines d'information principalement attendues concernent **les techniques de pêche et les zones de pêche**. Les pêcheurs de la Province des Iles souhaitent en outre être informés sur la sécurité, la mécanique et l'entretien des bateaux.

○ *il peut être envisagé de mettre en place des fiches techniques simplifiées sur les différentes pratiques de pêche possible en fonction des espèces ciblées, notamment à partir de documents existants comme ceux réalisés par le SMMPM et la CPS. Parallèlement, des cassettes vidéos sur la sécurité comme celle diffusées parla CPS pourraient être un moyen d'informer les pêcheurs sur ce domaine.*

Formation et diversification

Plus le pêcheur est âgé, moins il est demandeur de formation et moins il souhaite se diversifier. **L'âge est souvent perçu comme un critère limitant pour se diversifier.**

Parmi l'ensemble des personnes interrogées, **40% ont émis le souhait de se diversifier.** Ce groupe est principalement composé de Mélanésiens, habitant plutôt en Provinces Nord et des Iles, relativement jeunes, ayant peu d'expérience dans la pêche, pratiquant principalement la pêche en apnée.

La raison majeure d'une volonté de diversification est **d'augmenter la rentabilité**, mais également dans une moindre mesure de découvrir d'autres techniques et d'autres espèces ainsi que de protéger la ressource.

Parmi les principales formations attendues, **les techniques de pêche ainsi que la navigation et la sécurité** sont celles qui sont rapportées en premier, devant la gestion d'entreprise.

Toutefois parmi les pêcheurs les plus âgés souhaitant acquérir une formation, la navigation et la sécurité d'une part, la conservation et la commercialisation d'autre part, sont des domaines qu'ils mentionnent prioritairement.

S'agissant des techniques de pêche, la diversification est plus ciblée en Provinces Nord (palangre de fond) et Sud (palangre de surface) qu'elle ne l'est dans les Iles où les pêcheurs sont demandeurs de formation concernant plusieurs techniques.

CONCLUSION

Afin de définir les besoins de la pêche professionnelle lagonaire et côtière en Nouvelle-Calédonie, une enquête auprès des pêcheurs professionnels a été menée, essentiellement au cours des renouvellements d'autorisation de pêche. Il s'agissait d'étudier la perception de la ressource, du milieu et des mesures de gestion par ces pêcheurs. Les résultats de ce travail devrait permettre aux décideurs et aux Services Techniques :

- d'une part, de mieux appréhender les attentes des pêcheurs en matière de réglementation, formation, structuration, et d'agir en conséquence ;
- d'autre part, de mettre en place des mesures de gestion les mieux adaptées aux particularismes des pêcheurs en tenant compte de leurs stratégies de pêche et de leurs perceptions de l'activité.

Tout d'abord, un état des lieux de la pêche a été réalisé afin de situer le contexte et retracer l'évolution de cette activité depuis les années 1960. Ce bilan a permis de mieux cerner, voire interpréter, les perceptions notées au cours de l'administration du questionnaire, concernant certains aspects de la pêche, notamment la structuration de l'activité (historique des groupements et associations).

L'analyse des données de l'enquête a mis en évidence plusieurs caractéristiques de la pêche professionnelle en Nouvelle-Calédonie, dont notamment les stratégies de pêche majoritairement conditionnées par le choix de l'espèce répondant à des critères économiques et d'abondance. La habitude et la tradition ont toutefois un poids non négligeable dans l'activité de pêche, surtout chez les Mélanésien.

La typologie mise en évidence à partir des espèces et engins dominants dans la pêche professionnelle montre certaines similarités avec celle établie dans la pêche vivrière et plaisancière, plusieurs catégories de pêche étant pratiquées dans les 2 cas (pêche à la ligne visant bossus – becs ; pêche aux mollusques – crustacés ; pêche au mulot au filet ; pêche à la traîne aux pélagique). *Le cas des crustacés (principalement le crabe) et des mollusques a fait l'objet d'une attention plus particulière dans les réponses des pêcheurs professionnels concernés.* Ces individus se montrent les plus pessimistes quant à l'état de leurs ressources, parmi près de la moitié des pêcheurs ayant observé une diminution de leur capture.

Les principales raisons évoquées pour expliquer cette diminution, sont la surpêche et la concurrence réalisée par les plaisanciers.

Le fait que certains types de pêche soient pratiqués par les professionnels comme les plaisanciers, peut représenter une des raisons pour laquelle la pêche plaisancière est souvent perçue comme une concurrence de la pêche professionnelle, d'autant plus qu'une majorité de pêcheurs professionnels estime que les plaisanciers ne respectent guère la réglementation.

La réglementation est globalement bien ressentie des professionnels (pas difficile ni contraignante, efficace pour protéger la ressource et la profession) mais ils ajoutent toutefois la nécessité de la faire respecter pour une efficacité optimale. Néanmoins, 70% de la population souhaitent une révision de la réglementation, sur des domaines variés. Il serait alors opportun d'analyser les domaines dans lesquels ils souhaitent des changements (réalistes ou utopiques ?) afin de mieux cerner les actions à mener.

Si le rôle principal attendu des Services des Pêche est d'aider techniquement (jusqu'à la commercialisation en Province Nord) et financièrement les pêcheurs dans leur activité en place ou leur projet, il en demeure pas moins qu'ils soulignent la nécessité d'un contrôle accru, voire de la répression.

Par ailleurs, ils sont globalement très demandeurs d'informations, essentiellement sur les techniques et zones de pêche et souhaitent une intervention plus fréquente des Services, essentiellement sur le terrain. Le côté pratique est plus attendu que l'aspect théorique de l'activité.

Il pourrait donc être envisagé de faire le point sur les différents types d'informations disponibles (qualité, support, origine) et de recenser de façon plus approfondie les besoins, afin de mettre en place un système simple et accessible d'informations en tenant compte de l'existant, en collaboration avec les différents organismes (ZoNéCo, Services techniques, EMM, CPS, IRD).

Remerciements

Ce rapport est l'opportunité d'exprimer mes remerciements à l'IRD pour son accueil et son soutien scientifique au même titre que la CPS.

Que les Services des Pêches provinciaux, le Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes, soient remerciés pour la mise à disposition et la fourniture de données essentielles pour la réalisation de cette étude mais également leur participation active à l'administration du questionnaire auprès des pêcheurs professionnels.

Enfin, je remercie chaleureusement les pêcheurs professionnels pour leur aimable participation à cette étude, en prenant le temps de répondre à l'ensemble des questions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bakhayaokkho M., Kebe M., 1991. Réactions des pêcheurs face aux variations d'abondance et de disponibilité des ressources : approche méthodologique. *In* : Durand J.R., Lemoalle J., Weber J., La recherche face à la pêche artisanale. Paris : ORSTOM, *symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 3-7 juillet 1989*, tome II : 943-955.
- Bataille Benguigui M.C., 1989. La pêche artisanale aux Iles Tonga. *Aquatic Living Resources*, vol 2, n°1 : 33-43.
- Cecil R.G., 1975. L'exemple d'une activité marginale en Nouvelle-Calédonie : la pêche professionnelle.: Nouméa : ORSTOM : 20 p.
- Cecil R.G., 1977, La pêche professionnelle dans le système d'exploitation des ressources maritimes en Nouvelle-Calédonie. Canada : London, Université Western Ontario, Monographie soumise à l'ORSTOM dans le cadre d'un échange culturel et scientifique France – Canada, (Rapport non publié) : 106 p.
- Cresswell R., Godelier M., ??. Outils d'enquête et d'analyse anthropologiques – Modèles d'enquête sur les techniques de pêche. Bibliothèque d'anthropologie, Edition François Maspero : 183-195.
- CPS, 1988. Colloque sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique (14-25 mars 1988). Nouméa : Communauté du Pacifique Sud, Projet de recherche sur la pêche côtière, rapport : 77p.
- Delbos G., Jorion P., 1990 (1984). La transmission des savoirs. Paris : Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme (Collection Ethnologie de la France ; 2) : 310 p.
- Devambe L., 1960. L'exploitation des ressources de la mer en Nouvelle-Calédonie. Nouméa : Bull. Soc. Etudes Mélanésiennes n°14-17, Musée néo-cal : 71-86.
- Durand J.L, Farrugio H., Lemoine M., 1991. Analyse et gestion des pêcheries côtières. Nécessité d'une nouvelle démarche ? *In* : Durand J.R., Lemoalle J., Weber J., La recherche face à la pêche artisanale. Paris : ORSTOM, *symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 3-7 juillet 1989*, tome II : 881-888.
- FAO, 1999. L'intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières. Rome : Directives techniques pour une pêche responsable, 3 : 24 p.
- Fay C., 1991. La production de pêche dans le delta Central du Niger (Mali) : systèmes de perception et d'appropriation des territoires. *In* : Durand J.R., Lemoalle J., Weber J., La recherche face à la pêche artisanale. Paris : ORSTOM, *symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 3-7 juillet 1989*, tome II : 881-888.
- Ferraris J., 1995. Démarche méthodologique pour l'analyse des comportements tactiques et stratégiques des pêcheurs artisans sénégalais. *In* : Laloe Francis, Rey Hélène Durand Jean-Louis (Editeurs scientifiques), - Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique. ORSTOM Editions, Colloques et séminaires, Table Ronde ORSTOM-IFREMER, Montpellier, France, 6-8 Septembre 1993 : 263-295.
- Holthus P., 1994. Termes de référence pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion intégrée des zones maritimes côtières du Grand Nouméa. Nouméa : Province Sud, *rapport traduit de l'anglais par Stéphane Goiran* : 134 p.

- Jost C., 1997. *Géosystèmes littoraux et lagunaires du sud calédonien : Interfaces d'échanges terrestres et marins*. In : P. Boyer – *La mer : espace, perception et imaginaire dans le Pacifique Sud*. Paris : Editions l'Harmattan, Neuvième colloque CORAIL et UFP : 241-264.
- Leblic I., 1999. Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie. In: Blanchet G. *Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud*. Paris : Editions de l'IRD : 119-141.
- Legand M., 1950. La pêche en Nouvelle-Calédonie. In : Congrès des pêches et des pêcheries de l'Union Française d'Outre-Mer, Institut Colonial de Marseille : 256-259.
- Legand M., 1952. Etat actuel et perspectives de l'industrie du poisson dans les Territoires Français du Pacifique Sud. *Cybiu* n°7 : 3-23.
- Loubens G., 1975a. Travaux entrepris par l'ORSTOM sur la pêche et les poissons du lagon calédonien. Nouméa : CPS, 8^{ième} Conférence Technique Régionale des Pêches, Nouméa, 20-24 octobre 1975 :6 p.
- Loubens G., 1975b. Quelques aspects de la pêche en Nouvelle-Calédonie. Nouméa : Nature Calédonienne n°9 : 27-31
- Loubens G.(Coll. Charrière G.), 1978. La pêche dans le lagon néo-calédonien. Nouméa : ORSTOM, Rapports Scientifiques et Techniques n°1 : 52 p.
- Marcille J., 1980. Perspectives et réalités de la pêche en Calédonie. Nouméa : L'homme et sa planète, supplément local : 33-34.
- Orfila G., 1996. La mer côtière en Nouvelle-Calédonie – Etude juridique. Nouméa : CTRDP, Collection Université : 115 p.
- Orfila G., 2000. L'animal et le droit en Nouvelle-Calédonie. Nouméa : Collection Université. CDP : 156 p.
- Virly S., 1996. Synthèse halieutique des données thonières de la zone économique de Nouvelle-Calédonie (années 1956-1994). Nouméa : *programme ZoNéCo d'évaluation des ressources marines de la zone économique de Nouvelle-Calédonie*, février 1996 : 215 p.
- Virly S., 2000. La pêche vivrière et plaisancière dans les lagons de Nouvelle-Calédonie : analyse de l'enquête menée auprès de la population. Nouméa : Mandatée par l'IRD, *Programme ZoNéCo*, octobre 2000 : 59 p.
- Weber J., 1982. Les enquêtes socio-économiques au Centre de Recherche Océanographiques de Dakar-Thiaroye. Sénégal : CRODT, Archive 110, mai 1982 : 38 p.

ANNEXES

Annexe 1 :Réglementation dur les engins de pêche et les espèces marines de Nouvelle-Calédonie

Annexe 2 : Premières réflexions sur les thèmes à aborder dans le questionnaire « Pêche professionnelle ».

Annexe 3 : Questionnaire « Pêche professionnelle » (version du 30/11/2000) utilisé au cours de l'enquête.

Annexe 4 : Document d'aide à l'interprétation du questionnaire (destiné aux enquêteurs).